

# RAPPORT

2012



Mise en œuvre du document cadre  
« Coopération au développement :  
une vision française » (2010-2011)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES



Rapport bisannuel  
au Parlement



**MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT CADRE  
« COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT :  
UNE VISION FRANÇAISE » (2010-2011)**

***RAPPORT BISANNUEL AU PARLEMENT***

Novembre 2012

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés,  
y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Conception graphique visuel de couverture : Florent Giambagli  
Photos couverture : © Olivier Barrière, Vincent Chaplot, Élisabeth Deliry Antheaume,  
Nadine Fievet, Joseph Fumtim, Bernard de Mérona, Bernard Moizo, Jean-Pierre Montoroi,  
Daniel Nandris, Thierry Ruf, Georges Serpantié /IRD ; © UNICEF/NYHQ2011-0145/Asselin  
Réalisation : DGM  
Impression : service de reprographie du MAE

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Préface</b> .....	<b>6</b>
<b>Préambule</b> .....	<b>7</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>8</b>
<b>Un monde qui change : bilan des progrès des quatre enjeux stratégiques de notre politique de développement</b> .....	<b>10</b>
<b>1. Contribuer à une croissance durable et partagée dans le monde</b> .....	<b>10</b>
1.1 Bilan du volet croissance et développement de la présidence française du G8 et du G20 .....	10
1.2 Une mobilisation de l'Agence française de développement (AFD) pour développer les infrastructures et le secteur privé .....	11
1.3 L'aide au commerce .....	13
<b>2. Lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités</b> .....	<b>16</b>
2.1 Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) : un bilan contrasté, une réflexion à engager sur le post 2015 .....	16
2.2 Une priorité : les pays les moins avancés (PMA) .....	17
<b>3. Agir pour les populations, préserver les biens publics mondiaux</b> .....	<b>18</b>
3.1 Garantir la sécurité alimentaire et lutter contre la faim .....	18
3.2 Agir en faveur du développement humain .....	19
3.3 Développer l'accès à l'eau et l'assainissement .....	22
3.4 Lutter contre l'effet de serre et faciliter l'adaptation aux changements climatiques .....	23
3.5 Protéger la biodiversité .....	24
<b>4. Promouvoir la stabilité et l'État de droit comme facteurs de développement</b> .....	<b>26</b>
4.1 Prévenir les crises et assurer les transitions démocratiques en faisant de la justice et de l'État de droit une priorité des actions de développement .....	26
4.2 Appuyer la gestion des territoires .....	28
<b>Une approche globale du développement : s'intégrer dans un monde en mouvement</b> .....	<b>31</b>
<b>5. Un contexte en perpétuelle évolution</b> .....	<b>31</b>
<b>6. Une politique transversale dans un monde complexe : améliorer la cohérence des politiques publiques liées au développement</b> .....	<b>32</b>
6.1 Commerce et développement .....	32
6.2 Migrations et développement .....	33

<b>7. Encourager la diversité culturelle par la production et l'échange des savoirs et des cultures</b>	<b>35</b>
7.1 La recherche et l'appui à l'enseignement supérieur, vecteurs essentiels du développement	35
7.2 L'action culturelle extérieure de la France	36
7.3 Mobiliser l'expertise française	37
<b>8. Les partenariats avec la société civile au service du développement</b>	<b>38</b>
8.1 Renforcer les partenariats avec la société civile	38
8.2 Accompagner la coopération décentralisée	38
<b>S'adapter aux enjeux locaux : mettre en œuvre des partenariats différenciés</b>	<b>40</b>
<b>9. L'Afrique subsaharienne</b>	<b>40</b>
9.1 Stratégie du DCCD pour l'Afrique subsaharienne	40
9.2 Panorama de notre aide en Afrique subsaharienne en 2010 et 2011	41
9.3 Évolution des autorisations de financements de l'AFD	42
9.4 Appui à la francophonie	42
<b>10. Pays pauvres prioritaires (PPP)</b>	<b>44</b>
10.1 Stratégie du DCCD pour les pays pauvres prioritaires (PPP)	44
10.2 Panorama de notre aide dans les PPP en 2010 et 2011	45
10.3 Évolution des autorisations de financements de l'AFD	46
<b>11. Méditerranée</b>	<b>46</b>
11.1 Stratégie du DCCD pour la Méditerranée	46
11.2 Panorama de notre aide dans les pays méditerranéens en 2010 et 2011	47
11.3 Évolution des autorisations de financements de l'AFD	49
<b>12. Pays émergents</b>	<b>50</b>
12.1 Stratégie du DCCD pour les pays émergents	50
12.2 Panorama de notre aide dans les pays émergents en 2010 et 2011	50
12.3 Évolution des autorisations de financements de l'AFD	51
12.4 Mobilité et soutien à la francophonie dans les pays émergents	51
<b>13. Pays en crise ou en sortie de crise</b>	<b>53</b>
13.1 Stratégie du DCCD pour les pays en crise ou sortie de crise	53
13.2 Panorama de notre aide dans les pays en crise ou sortie de crise en 2010 et 2011	53
13.3 Évolution des autorisations de financements de l'AFD	54
<b>Mobiliser des leviers multilatéraux</b>	<b>55</b>
<b>14. Une aide multilatérale en progression similaire à l'aide totale de la France</b>	<b>55</b>
14.1 Une évolution de l'aide multilatérale française comparable à celle des autres donateurs	56
14.2 La part de l'aide « bi-multi » est peu élevée en France	56
14.3 Une forte concentration de l'aide multilatérale française	56
14.4 L'investissement français dans le domaine multilatéral est mieux valorisé	57
<b>15. Renforcer la dimension européenne de notre action</b>	<b>58</b>
15.1 L'action européenne dans le monde	58
15.2 Les nouvelles orientations stratégiques pour la politique de développement	60
15.3 Cadre financier pluriannuel 2014-2020	61
<b>16. Aide multilatérale hors coopération européenne</b>	<b>62</b>
16.1 Des leviers sectoriels essentiels en faveur de la santé et de l'environnement	62
16.2 Le système des Nations unies	65
16.3 Le système de Bretton Woods : la Banque mondiale et les banques multilatérales de développement	66

<b>Financer le développement</b> .....	<b>69</b>
<b>17. L'aide publique au développement (APD)</b> .....	<b>69</b>
17.1 Les engagements de la France en matière d'aide au développement.....	69
17.2 Structure de l'APD française.....	70
<b>18. Passer de l'APD au financement global du développement</b> .....	<b>71</b>
18.1 La mobilisation des ressources domestiques.....	71
18.2 Les investissements privés internationaux.....	72
18.3 Les financements innovants au service du développement.....	73
18.4 Les nouveaux instruments financiers au service du financement du développement.....	74
<b>19. Améliorer la qualité de notre aide et mieux rendre compte</b> .....	<b>75</b>
19.1 Le quatrième forum de haut niveau pour l'efficacité de l'aide à Busan.....	75
19.2 Études d'impacts et résultats des travaux d'évaluation.....	76
19.3 Mieux communiquer sur nos stratégies et nos actions.....	76
<b>Annexes</b> .....	<b>78</b>
<b>Annexe I - Structure et évolution de l'APD française en 2010 et 2011</b> .....	<b>78</b>
Répartition par instruments.....	78
Répartition par catégorie de revenu.....	80
Répartition par secteur du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID).....	80
Répartition par institution gestionnaire.....	81
<b>Annexe II - Matrice de 19 indicateurs de suivi de l'aide bilatérale française</b> .....	<b>83</b>
<b>Annexe III - Le réseau</b> .....	<b>86</b>
Le réseau de coopération (au 31 décembre 2011).....	86
Les actions menées.....	86
Les opérateurs.....	86
<b>Annexe IV - Les temps forts des deux dernières années</b> .....	<b>88</b>
<b>Annexe V - Les budgets des trois principaux ministères en charge de l'APD</b> .....	<b>90</b>
<b>Annexe VI - Bilan et avancement des OMD</b> .....	<b>92</b>
Le bilan des OMD : des « progrès substantiels »... ..	92
...mais insuffisants au vu des défis restant à relever... ..	92
...et des inégalités qui perdurent.....	92
<b>Annexe VII - Aide multilatérale transitant par l'Union européenne</b> .....	<b>94</b>
Instruments actuels de l'aide européenne.....	94
Géographies d'intervention de l'aide européenne.....	96
Vers une réforme des instruments financiers de l'UE.....	96
<b>Annexe VIII - Contributions au système des Nations unies</b> .....	<b>97</b>
Ensemble des contributions versées par la France aux Nations unies.....	97
Focus sur les principales contributions volontaires.....	97
<b>Annexe IX - Publications</b> .....	<b>100</b>
<b>Liste des sigles et abréviations</b> .....	<b>102</b>
<b>Liste des graphiques</b> .....	<b>106</b>

# PRÉFACE

La France a présenté, en avril 2011, sa stratégie pour la politique de développement. Le document cadre « Coopération au développement : une vision française » marque la formalisation des grandes orientations stratégiques décidées par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 5 juin 2009. À l'issue d'un processus de concertation large, la rédaction de cette stratégie a permis de fixer des orientations sur une politique publique marquée par sa complexité et sa transversalité. Quatre enjeux stratégiques de portée globale ont été définis par le document cadre : une croissance durable et partagée, la lutte contre la pauvreté et les inégalités, la préservation des biens publics mondiaux, la stabilité et l'État de droit.

Ce premier rapport bisannuel au Parlement représente un exercice de transparence inédit. C'est l'occasion de dresser un bilan des deux années écoulées. Ce bilan est autant celui de mes prédécesseurs que de l'action de la DGM, de la DG Trésor et de l'AFD. La France a procédé durant cette période à une meilleure concentration de son aide dans les pays les plus pauvres, qui restent confrontés à des situations de fragilité structurelle ; les 17 pays pauvres prioritaires de la coopération française, tous d'Afrique subsaharienne, concentrent désormais au moins la moitié des moyens les plus concessionnels de l'aide française. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre des efforts réalisés en matière de division du travail entre donateurs, notamment au niveau européen, processus que la France a pleinement soutenu.

La volonté de renforcer son influence vis-à-vis du système multilatéral s'est en outre traduite par l'adoption, en 2010, de deux stratégies spécifiques, pour la politique européenne de développement et pour la Banque mondiale. Enfin, la France a continué à jouer un rôle majeur dans les débats et les enceintes internationales et a été à l'origine de nouvelles initiatives en matière de développement durant sa double présidence du G8 et du G20 en 2011 en particulier. La France a tenu à faire du développement l'un des thèmes prioritaires du G20, ce qui a notamment permis d'approfondir le dialogue avec les grands émergents sur ces questions et de mieux associer les pays partenaires aux initiatives lancées en leur direction.

Ce bilan permet également de tracer les axes de progrès restant à accomplir. Nous devons encore progresser dans notre capacité à intégrer la durabilité économique, sociale, environnementale dans l'ensemble de nos politiques de développement. Nous devons encore progresser dans la transparence et le dialogue autour de notre politique d'aide publique au développement. Le président de la République a annoncé la tenue d'Assises du développement et de la solidarité internationale qui se déroulent de novembre 2012 à mars 2013. Ces Assises seront l'occasion de travailler à la rénovation de la politique française de développement avec l'ensemble des acteurs de la solidarité internationale. Les parlementaires seront pleinement impliqués dans ce processus et leurs contributions seront essentielles à la réussite de ces Assises. Ainsi nous pourrons, ensemble, construire la politique française de développement de demain.

**Pascal Canfin**

Ministre délégué

auprès du ministre des Affaires étrangères,  
chargé du Développement

# PRÉAMBULE

➔ Ce document est le premier rapport bisannuel au Parlement sur la mise en œuvre du document cadre de coopération au développement (DCCD), conformément à l'engagement pris par le gouvernement dans ce document. Il porte sur les années 2010 et 2011 et présente un bilan des actions menées, au regard de la stratégie dessinée en 2010, dans l'objectif d'informer le Parlement sur l'avancement, les résultats et les défis de la politique de coopération.

Le plan de ce rapport reprend pour l'essentiel la structure du DCCD et se décline en 5 parties :

- un bilan des progrès sur les quatre enjeux stratégiques de notre politique de développement ;
- un bilan de l'action française transversale en faveur d'une approche globale du développement (influence, cohérence des politiques, gouvernance démocratique, approche élargie des financements) ;
- un bilan des interventions dans les quatre partenariats différenciés ;
- un point sur l'action européenne et multilatérale ;
- un volet financier et un bilan des actions de communication et de redevabilité.

# INTRODUCTION

→ Une stratégie interministérielle a été adoptée en réunion interministérielle en octobre 2010, après une large consultation des acteurs du développement français. Les principaux éléments de cette stratégie sont rappelés ci-dessous et serviront de fil conducteur à ce rapport.

## Prendre en compte la complexité croissante du monde

→ Les bouleversements entraînés par la mondialisation changent les enjeux de la coopération internationale pour le développement. L'aspiration à une croissance plus juste, respectueuse des droits des individus, s'inscrivant dans la durée et le respect des biens publics mondiaux demande la mise en œuvre de politiques globales régulatrices prenant en compte l'évolution de la majorité de la population mondiale vivant dans les pays en développement.

Même si la lutte contre la pauvreté demeure la priorité de la politique de développement, les objectifs de cette politique englobent plus largement les enjeux qui déterminent la capacité de vivre en société à l'échelle globale, de la promotion des biens publics mondiaux à la régulation de la mondialisation en passant par la prévention et la gestion des crises.

## Une politique de coopération renouvelée en réponse à quatre enjeux globaux

→ La création de la Direction générale de la mondialisation du développement et des partenariats au ministère des Affaires étrangères en mars 2009 et l'élaboration, à l'issue d'une large concertation interministérielle, d'une stratégie

française en matière de coopération au développement en 2011 (document cadre de coopération au développement – DCCD) marquent la volonté de la France de mieux anticiper, identifier, accompagner les défis posés par la mondialisation.

Quatre enjeux globaux structurent la politique de coopération au développement de la France :

- une croissance économique durable et partagée, car la croissance a été au cours des dernières décennies le facteur principal du progrès social. Elle s'est néanmoins accompagnée de déséquilibres sociaux et environnementaux qui nécessitent de veiller à sa qualité ;
- la lutte contre la pauvreté et la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui restent au centre des préoccupations internationales ;
- la promotion des biens publics mondiaux (BPM), qu'il s'agisse de la lutte contre le réchauffement climatique, de la lutte contre les maladies transmissibles ou de la protection de la biodiversité ;
- la stabilité et l'État de droit, en tant que conditions nécessaires du développement.

## Des moyens diversifiés au service d'un développement endogène

→ Pour porter l'effet des politiques de développement à la hauteur des problèmes posés, la France mobilise un ensemble de leviers d'actions complémentaires. C'est l'enjeu d'une approche élargie du financement du développement, prenant en compte la fiscalité locale

des pays, l'investissement privé local et international, les financements innovants ; d'une plus grande cohérence des politiques publiques (en particulier le commerce et l'immigration), qui permet, dans le contexte européen, de réduire les contradictions éventuelles entre les politiques de développement et les autres politiques publiques ; de la recherche d'une plus grande complémentarité avec l'aide européenne et multilatérale. L'appui à la gouvernance démocratique et la promotion du droit et des normes, conditions d'efficacité globale de la coopération au développement et l'encouragement à la production et à l'échange des savoirs, à la circulation des idées et à la création sont également d'importants leviers du développement pour la France.

### La politique de développement se décline en quatre partenariats différenciés

➔ Pour tenir compte à la fois de la différenciation qui s'opère au sein des pays en développement et des priorités liées à sa géographie et à son histoire, la France entretient des partenariats différenciés avec quatre zones géographiques :

- l'Afrique subsaharienne reste le principal destinataire de la coopération française. Elle concentre la majorité de l'effort financier de l'État, avec une priorité renforcée donnée en son sein aux pays pauvres prioritaires ;
- les pays méditerranéens, deuxième zone prioritaire en termes d'allocation de l'effort financier de l'État ;
- les pays émergents, où la France coopère sur des thématiques globales avec peu ou pas de moyens financiers de l'État ;
- les pays en crise ou en sortie de crise.

En dehors de ces zones, les canaux européens et multilatéraux sont privilégiés, pour un coût budgétaire limité.

### Une attention spécifique est portée aux politiques européenne et multilatérale

➔ La large participation de la France aux institutions multilatérales lui confère une influence et une responsabilité significative dans l'évolution du système international, qu'elle souhaite approfondir encore. La France plaide pour une rationalisation et une efficacité renforcée du système multilatéral, largement engagée avec le renouveau

du rôle du G20, qu'elle a contribué à susciter, favorisant les synergies entre ses différentes composantes et avec les coopérations bilatérales. La volonté de rendre l'action française et européenne plus efficace donne du sens au processus de concentration de son aide.

### Décliner de manière opérationnelle notre stratégie

➔ Le document cadre de coopération au développement est un cadre d'analyse et de cohérence de la réponse à moyen terme de la France aux enjeux du développement international. Il se décline en stratégies générales, sectorielles et régionales, dans le cadre de la programmation budgétaire triennale qui définit les moyens dédiés à la coopération et la ventilation des grands agrégats (équilibre bilatéral/multilatéral et entre instruments).

Dans le cadre de l'Agence française de développement (AFD), il se décline plus avant sous la forme d'un Contrat d'objectifs et de moyens (COM). La conclusion d'un COM unique liant l'AFD à l'État (plutôt que deux contrats distincts la liant, d'une part, au ministère des Affaires étrangères et, d'autre part, à celui de l'Économie et des Finances), constitue l'une des innovations majeures du dispositif institutionnel de la coopération au développement liées à la révision générale des politiques publiques (RGPP) et à « l'après-DCCD ». Signé en octobre 2011 pour le *triennum* 2011-2013, le premier COM fixe les déclinaisons des objectifs du DCCD pour l'AFD.

Enfin, la communication sur la politique de développement doit être renforcée auprès de l'opinion publique, de même que sa capacité à rendre compte de façon transparente des résultats de son action.

### 1. Contribuer à une croissance durable et partagée dans le monde

Au cours de la dernière décennie, la croissance économique en Asie et en Afrique a permis à des millions de personnes de sortir de la pauvreté. Ce constat a justifié de lier intimement, dans notre action, croissance et développement. Les politiques de développement ont la capacité d'agir sur les conditions de la croissance, afin de rendre celle-ci plus durable et profitable au plus grand nombre.

Dans cet esprit, la France a porté des messages forts lors de la présidence française du G8 et du G20 en 2011 en faveur d'une croissance durable et inclusive, obtenant des résultats concrets sur les piliers « infrastructures » et « sécurité alimentaire ».

L'AFD a été mobilisée sur le volet infrastructures et pour le soutien au secteur privé.

L'effort en matière d'aide au commerce a permis d'atteindre l'objectif d'engagement financier défini dans la stratégie d'aide au commerce de la France en 2010.

#### 1.1 Bilan du volet croissance et développement de la présidence française du G8 et du G20

➔ Cette double responsabilité qu'aucun pays n'avait eue à remplir jusqu'à présent a permis à la France d'articuler en cohérence les travaux de ces deux instances de décision, similaires par leur nature, mais différentes par leur composition, leur méthode et les sujets traités.

- Le soutien au développement est reconnu comme fondamental pour la coordination des politiques macroéconomiques et comme vecteur de relance de la croissance mondiale. La priorité est accordée au soutien à la croissance des pays pauvres et au renforcement de la résilience des économies.
- Le rôle et la responsabilité des pays émergents sont reconnus pour la première fois dans un texte multilatéral sur le développement.
- La thématique de la diversification nécessaire des sources de financement du développement

et de la lutte contre le changement climatique, en particulier la recherche de financements innovants, a progressé.

- La dimension sociale de la mondialisation, sujet non consensuel, compte tenu des différences de normes, apparaît dans la déclaration du G20. Elle reconnaît l'importance des socles de protection sociale, se réfère aux huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et appelle à une coopération accrue entre l'OIT et le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).
- D'importants acquis concernant la réforme de la gouvernance mondiale sont obtenus : réforme de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), appel à une réforme de l'OMC, octroi de la personnalité juridique au Conseil de stabilité financière. Les méthodes de travail ont fait l'objet d'une réflexion, le rôle de la troïka des présidences sortante, actuelle et future a été renforcé.
- Des résultats concrets ont été obtenus dans les deux thématiques prioritaires de la présidence française, notamment les infrastructures et la sécurité alimentaire : l'accord sur des critères de sélection des projets d'infrastructure prioritaires et l'identification de 11 projets exemplaires ; la mise en place d'un projet pilote de réserves humanitaires pour la sécurité alimentaire, conduit par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; le développement d'instruments de couverture des risques contre la volatilité des prix ; l'interdiction des restrictions aux exportations d'aide alimentaire d'urgence ; un engagement à diviser d'ici 2014, au sein du G20, le coût moyen des transferts de fonds des migrants par deux. De plus, la présidence française du G8 a permis, dans le cadre du Partenariat de Deauville, de fédérer l'action de la communauté internationale autour de thèmes permettant de lier la croissance et le développement des pays des rives Sud et Est de la Méditerranée : Tunisie, Égypte, Maroc, Jordanie et Libye.
- Enfin, la France a œuvré pour inscrire les problématiques énergétiques (sécurité des plateformes *offshore*, volatilité des prix du pétrole,

création du groupe de travail C3E sur les questions d'énergie propre et d'efficacité énergétique) dans l'agenda du G20, en considérant que la coopération en matière d'énergie comporte des liens manifestes avec la promotion d'un mode de développement respectueux de l'environnement. En mars 2010, la France a organisé, à Paris, une conférence internationale sur l'accès au nucléaire civil, réunissant 63 pays autour d'un débat sur tous les aspects de l'élaboration d'un programme nucléaire et sur les moyens d'aider, par la coopération bilatérale et multilatérale, les pays désireux de s'engager dans cette voie en respectant leurs obligations internationales.

### **La mobilisation en faveur du développement pendant la présidence française du G20**

- 16 paragraphes de la déclaration du sommet du G20 de Cannes sont consacrés au développement, sujet le plus approfondi après les thèmes économiques et financiers.
- Le rapport du groupe développement du G20, annexé à la déclaration, a reçu le soutien des dirigeants.
- Pour la première fois, une réunion ministérielle du G20 sur le développement a été organisée.
- Une conférence sur le développement s'est tenue le 21 octobre 2011.

## **1.2 Une mobilisation de l'Agence française de développement pour développer les infrastructures et le secteur privé**

### **1.2.1 Développement des infrastructures**

➔ Les carences en infrastructures sont l'un des goulets d'étranglement qui entravent le plus la croissance dans de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique. D'après les simulations de la Banque mondiale, une mise au niveau de l'Île Maurice des infrastructures africaines augmenterait la croissance du continent

de 2,2 %, alors que les déficiences au niveau des infrastructures sont responsables d'une baisse de plus de 40 % de la productivité des entreprises.

La stratégie de la France dans le domaine du développement et de la modernisation des infrastructures est centrée sur l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du nord. Le développement harmonieux des territoires et l'équipement des villes sont des priorités de l'action de coopération de la France, à travers les interventions de l'AFD. Les engagements de l'AFD pour les infrastructures en Afrique se sont élevés à 1,7 milliard d'euros en 2011 et à 1,6 milliard d'euros en 2010, dont la majorité contribue à la croissance économique, notamment aux transports (46 % du total) à l'énergie (32 %) et dans une moindre mesure aux technologies de l'information et de la communication (TIC, 1 %)¹.

Les interventions en matière d'infrastructures se font principalement sur prêts. Dans les pays les plus fragiles d'Afrique, où les financements prennent exclusivement la forme de dons, la France intervient sur ce thème le plus souvent par le biais des concours européens et multilatéraux. Toutefois, lorsqu'il existe des contreparties publiques suffisamment solides dans ces pays, l'AFD peut proposer des prêts non souverains (sans garantie de l'État) directement à des entreprises publiques.

- Dans le secteur des transports, la stratégie de l'AFD vise à renforcer la compétitivité de l'économie, l'attractivité pour les investisseurs privés, l'intégration régionale, ainsi que les performances des entreprises exploitantes du secteur. Elle promeut des transports performants, équitables (désenclavement, accessibilité, croissance économique) et durables (émissions de gaz à effet de serre, sécurité alimentaire, réduction de la pauvreté).
- Dans le secteur de l'énergie, la stratégie en Afrique subsaharienne est structurée autour du développement d'une politique d'interconnexion afin de promouvoir l'efficacité énergétique dans tous les secteurs de l'économie et de maîtriser l'augmentation de la demande.

Le continent africain est l'un des principaux bénéficiaires des aides de l'AFD dans le secteur de l'énergie à travers les programmes d'électrification

### Jordanie : appui à la politique de mobilité et de transport urbain à Amman

L'AFD a octroyé un prêt bonifié de 166 millions de dollars et une subvention d'accompagnement de 0,2 million d'euros pour l'aménagement et l'équipement de trois lignes de bus (*Bus rapid transit*) dans la municipalité du Grand Amman, d'une longueur totale de 32 km. Le projet vise à améliorer la mobilité dans la ville, par la création d'une offre de transports collectifs fiables, rapides et abordables économiquement. Le coût total du projet est de l'ordre de 252 millions de dollars.

### Projet West Africa power pool

Un des projets emblématiques du secteur de l'énergie demeure celui du « *West Africa power pool* » (WAPP), projet d'interconnexion électrique rassemblant 15 pays d'Afrique de l'Ouest en vue de développer les infrastructures et le secteur ouest-africain de l'énergie. L'AFD intervient depuis 2004 dans le financement de l'autorité de régulation du secteur de l'électricité de la CEDEAO et s'est engagée jusqu'en 2013 avec :

- 1,7 million d'euros de subvention octroyés par le fonds fiduciaire infrastructures du partenariat UE-Afrique, avec l'AFD comme chef de file en 2010 ;
- des cofinancements sur prêts de projets inscrits au programme prioritaire du WAPP, et notamment d'interconnexions électriques ;
- Bobodioulasso-Ouagadougou (Burkina Faso), octroi de 15,25 millions d'euros en 2004 et versements jusqu'en 2010 ;
- Bolgatanga-Ouagadougou (Ghana/Burkina Faso), octroi par l'AFD de 18,4 millions d'euros fin 2011 (cf. encadré page 14) ;
- ligne haute tension Kumasi-Bolgatanga (Ghana), intégralement au Ghana mais faisant partie du schéma directeur régional du WAPP, octroi par l'AFD de 191 millions de dollars fin 2011 (cf. encadré page 14).

1- Les autres investissements en infrastructure concernent l'eau (20 %) qui est traitée dans la partie 3.3, et les projets multisectoriels (1 %).

## Projet de géothermie au Kenya

Face à une croissance dynamique de la demande, le déficit chronique de production d'énergie constitue un réel frein au développement du Kenya. Le taux de raccordement des ménages (20% au niveau national et 10% en milieu rural), est extrêmement bas comparé au niveau de revenu. À cet égard, le gouvernement kenyan fait de l'énergie un secteur prioritaire de sa stratégie de développement national.

L'exploitation de la grande zone géothermique d'Olkaria, située dans la vallée du Rift, entre dans ce cadre. Ce projet vise le développement

de 280 mégawatts de capacité de production électrique d'origine géothermique. Pour cela, l'AFD a accordé un prêt souverain de 150 millions d'euros à l'État kenyan signé le 15 décembre 2010, qui sera rétrocédé à *Kenya Electricity Generating Company* (KenGen). D'un coût total d'1 milliard d'euros environ, le projet est cofinancé par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA, 323 millions de dollars), la Banque mondiale (100 millions de dollars), la KfW (60 millions d'euros) et la Banque européenne d'investissement (BEI, 120 millions d'euros).

rurale et les projets d'expansion du réseau. À travers l'action de l'AFD, la France promeut le développement des ressources énergétiques locales en Afrique (principalement les sources d'énergie renouvelable) et contribue à mettre en œuvre des projets emblématiques.

### 1.2.2 Soutien au secteur privé

➔ Le secteur privé dans nombre de pays en développement est peu compétitif et constitué de nombreuses microentreprises. L'importance du secteur informel et le faible développement de l'environnement institutionnel constituent des handicaps qui expliquent la faible capacité du secteur privé à générer des emplois (de qualité), de la valeur ajoutée (locale et répartie au sein de la chaîne de valeur) et *in fine* du développement. Plusieurs axes de travail identifiés dans une stratégie spécifique, définie en 2005, encadrent l'action de la France pour une croissance inclusive.

- Améliorer l'environnement des affaires, notamment en :
  - soutenant le développement d'un cadre institutionnel et réglementaire, de politiques en matière de travail, d'emploi et en faveur du développement des entreprises ;
  - améliorant les capacités des pays à participer au commerce régional et international ;
  - soutenant le développement du capital humain et la préservation / le développement du capital fixe du pays (ressources naturelles, infrastructures) ;

- réduisant les risques pour éviter les chocs sur l'activité des entreprises.

- Soutenir directement le développement des entreprises, à travers :
  - des soutiens financiers par l'intermédiaire de l'AFD et de sa filiale Proparco, qui mobilisent de nombreux instruments : subventions, développement des partenariats publics-privés, activités de prêt, garanties, prises de participation. Les engagements du groupe AFD dans la microfinance se sont élevés à 9,1 millions d'euros en 2011 ;
  - des soutiens non financiers par une assistance technique bancaire (y compris pour la micro / mésofinance), la mise à niveau des entreprises, le renforcement des structures d'appui à l'entreprise et le renforcement des capacités commerciales. Ainsi, 10 millions d'euros ont été mobilisés pour le renforcement des capacités commerciales en 2011.

## 1.3 L'aide au commerce

➔ Partant du constat que la libéralisation commerciale ne permet pas toujours aux pays en développement de développer leurs échanges, l'initiative « aide au commerce », lancée en décembre 2005 lors de la Conférence de l'OMC à Hong-Kong, vise à renforcer leur insertion (et notamment celle des pays les moins avancés) dans le commerce mondial<sup>2</sup>.

2- L'aide au commerce se limite aux financements éligibles à l'APD et n'inclut donc pas les prêts non concessionnels aux pays à revenu intermédiaire ou au secteur privé. Bien qu'ils contribuent souvent au développement des échanges des pays en développement (PED), les financements de PROPARCO sont donc exclus de l'aide au commerce.

## L'initiative du Cap

2010 et 2011 ont été deux années de mise en œuvre intenses de l'initiative en faveur du développement du secteur privé en Afrique. Lancée en 2008 au Cap par le président de la République, Nicolas Sarkozy, elle prévoit la mobilisation de 2,5 milliards d'euros sur cinq ans.

Sa mise en œuvre prévoit :

- le doublement des engagements du groupe AFD en faveur du secteur privé, portés à 1,5 milliard d'euros d'engagements sur 2008-2012 (1,27 milliard d'euros accordés fin 2011 – soit 80 % d'achèvement) ;
- la création du Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (FISEA), ciblé sur les entreprises africaines. À la fin de 2011, près

de 150 millions d'euros ont été investis sur les 300 millions de dollars constituant le Fonds (soit 50 % d'achèvement) ;

- la montée en puissance des activités du fonds de garantie ARIZ en Afrique subsaharienne, avec l'objectif d'apporter 750 millions d'euros de garanties sur 2008-2012 pour l'investissement des petites et moyennes entreprises (PME) africaines (431 millions d'euros de garanties cumulées fin 2011 – soit 55 % d'achèvement).

Au total, 1,85 milliard d'euros avaient été mobilisés en faveur du secteur privé africain fin 2011, soit 75 % de la cible fixée à l'horizon de fin 2012.

L'engagement de porter le total des engagements pour l'Afrique subsaharienne à 10 milliards d'euros entre 2008 et 2012 a été atteint, dès l'année 2011.

L'Union européenne (UE) s'est engagée dans ce sens à porter son aide au commerce à 10 milliards d'euros par an à partir de 2010, dont 2 milliards d'euros pour de l'assistance technique (1 milliard d'euros pris en charge par le budget communautaire et 1 milliard d'euros par les contributions des États membres).

La France répond à cet engagement par sa contribution au Fonds européen de développement (FED) et par son aide bilatérale. Elle s'est fixée pour objectif de porter les financements dédiés à l'aide au commerce à 850 millions d'euros par an en moyenne à partir de 2010, dont 150 millions d'euros par an au titre de l'assistance technique. Elle a atteint 1,28 milliard d'euros dès 2010.

La priorité est accordée à l'accompagnement de l'intégration régionale. Les zones géographiques privilégiées sont les PMA, l'Afrique subsaharienne et la zone méditerranéenne<sup>3</sup>.

Une part importante de cette aide est mise en œuvre par l'AFD à travers des projets de soutien à l'intégration régionale, dans divers secteurs de l'économie (agricole, touristique, bancaire, équipements portuaires, réseaux électriques, etc.), ou encore dans le cadre du Programme de renforcement

des capacités commerciales (PRCC<sup>4</sup>), seul outil spécifique bilatéral d'assistance technique au commerce financé par le programme 110 du ministère de l'Économie et des Finances (MEFI). Elle est complétée par des contributions à des fonds multilatéraux dédiés suivis par la direction

### Ghana : ligne de haute tension et interconnexion régionale avec le Burkina Faso

Ce projet est destiné à accompagner la société publique ghanéenne GRIDCO dans l'optimisation de son réseau électrique et l'amélioration de la desserte du Burkina Faso, par un prêt bonifié de près de 140 millions d'euros. Il consiste d'une part à financer « l'épine dorsale haute tension », reliant Kumasi et Bolgatanga au Ghana, permettant de rapprocher les centres de production majoritairement situés au Sud du pays et le Nord, plus défavorisé en termes énergétiques, et d'autre part à cofinancer avec la Banque mondiale l'interconnexion entre le nord du Ghana et la ville de Ouagadougou au Burkina Faso, via une ligne de haute tension de 200 kilomètres, permettant de renforcer l'intégration régionale.

3- Pour plus d'information sur cette stratégie, cf. le lien suivant :

<http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/INSTITUTIONNEL/Action-developpement/AFD-Aide-au-commerce.pdf>

4- Le PRCC, dont la troisième phase a été lancée en 2010, est cofinancé par l'AFD et la direction générale du Trésor (30 millions d'euros sur la période 2010-2012).

générale du Trésor (contribution d'1 million d'euros par an depuis 2009 au Cadre intégré renforcé – CIR – pour les pays les moins avancés et au Fonds de Doha pour le développement), de l'assistance technique et des projets de recherche dans les secteurs productifs.

Dans le domaine de l'aide au commerce et de l'appui au secteur privé, la France participe au FIAS, (*Foreign investment advisory services*, devenu en 2011 *Facility for investment climate advisory services*) service de conseil sur le climat des affaires et l'investissement du groupe Banque mondiale et notamment à son programme d'appui à l'amélioration du secteur privé en Afrique. S'inscrivant dans le cadre de l'initiative pour le secteur privé en Afrique approuvée par le CICID de juin 2006, la contribution française au FIAS a pour objectif d'améliorer l'environnement des affaires en Afrique, notamment en Afrique francophone. On rencontre dans cette région de nombreux obstacles et contraintes au développement du secteur privé. Le programme finance de l'assistance technique pour la levée des contraintes transversales (réglementation des marchés, fiscalité, douanes) mais aussi spécifiques aux filières industrielles à fort potentiel (certification des produits, formation des acteurs, mise en place d'infrastructures spécialisées et d'un cadre concurrentiel). Il est logé au sein de la Société financière internationale (SFI) du groupe Banque mondiale. La France cible son engagement depuis 2010, à hauteur de 2 millions d'euros, sur le soutien à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (partenariat avec l'OHADA – Organisation pour l'harmonisation et la modernisation du droit des affaires).

La France participe également au financement des centres régionaux d'assistance technique du FMI, du METAC et d'AFRITAC. Le FMI a établi huit centres régionaux d'assistance technique, dont trois centres d'assistance technique du Moyen-Orient (METAC) et cinq centres en Afrique (AFRITAC). Ces centres aident les pays à renforcer les moyens humains et institutionnels dont ils disposent pour concevoir et mettre en œuvre des politiques favorisant la croissance et le recul de la pauvreté. Ils organisent par ailleurs des formations à l'intention des fonctionnaires des pays membres.

Créé à Beyrouth (Liban) en 2004, le METAC dessert dix pays du Moyen-Orient (Afghanistan, Cisjordanie et bande de Gaza, Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Soudan, Syrie, Yémen). Après avoir contribué au financement de ce centre à hauteur d'1 million d'euros sur la période 2008-2010, la France s'est engagée à apporter une contribution au titre de la nouvelle phase (2011-2015) du METAC, d'un montant global d'1,8 million d'euros.

La France cible son action sur deux centres AFRITAC qu'elle finance depuis leur création : l'un en Afrique de l'Ouest (couvrant le champ des huit États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ainsi que la Guinée, la Mauritanie et le Ghana), l'autre en Afrique centrale. Pour la période 2010-2014, la contribution de la France s'élève à 5,2 millions d'euros.

### **République démocratique du Congo : programme de renforcement de capacités commerciales (PRCC) de la Fédération des entreprises du Congo (FEC)**

L'AFD a octroyé une subvention d'1 million d'euros à la FEC, principale organisation patronale du pays, dans le cadre du PRCC. Le projet vise à soutenir la croissance économique du pays à travers le renforcement des entreprises du secteur privé, l'émergence d'un marché de services d'appui aux entreprises et la consolidation du dialogue public-privé. Il a pour objectifs spécifiques

de renforcer la FEC dans son rôle de chambre consulaire en tant que structure intermédiaire d'appui et centre de services aux entreprises, de développer des outils modernes d'information économique de nature à favoriser les investissements et les échanges extérieurs, et de structurer l'offre de formation professionnelle de la FEC.

## 2. Lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités

Le bilan réalisé lors du sommet des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), en septembre 2010, atteste à la fois que la pauvreté a reculé, mais aussi qu'elle reste encore d'une ampleur inacceptable dans de nombreux endroits du monde, tandis que les inégalités perdurent. La lutte contre la pauvreté est au confluent d'enjeux globaux nécessitant une approche internationale coordonnée entre tous les acteurs, traditionnels ou émergents.

Dans ce contexte, les OMD restent un outil essentiel de mobilisation de la communauté internationale. La redéfinition d'objectifs globaux pour le développement après 2015 devra tenir compte des défis d'accès aux services essentiels et à l'activité économique pour les populations les plus pauvres, tout en intégrant cet aspect au sein d'une discussion plus large sur la stratégie globale de développement et son financement.

La France s'est engagée dans la réflexion sur le devenir de l'agenda international après 2015 (sommets des OMD, des PMA, de Busan). Une implication à haut niveau reste d'actualité sur ce chantier.

Par ailleurs, sur le plan stratégique, la France promeut une approche spécifique du développement économique et social des pays les moins avancés (PMA) en en faisant une des priorités pour l'octroi de ses ressources les plus concessionnelles.

---

### 2.1 Les Objectifs du millénaire pour le développement : un bilan contrasté, une réflexion à engager sur le post 2015

➔ Faisant suite à la déclaration du Millénaire adoptée le 8 septembre 2000 à l'Assemblée générale des Nations unies et au deuxième sommet mondial de 2005, la communauté internationale s'est retrouvée à New York, en septembre 2010, à cinq ans de l'échéance qu'elle s'était fixée pour l'atteinte des OMD. Les chefs d'États se sont réunis lors d'un troisième sommet mondial et ont dressé un bilan contrasté des progrès vers l'atteinte des OMD, particulièrement en Afrique subsaharienne (voir Bilan et avancement des OMD, annexe VI, page 92).

Le sommet a été le lieu de plusieurs engagements significatifs. Le Secrétaire général des Nations unies a présenté une Stratégie globale pour la santé maternelle et infantile, relative aux OMD 4 et 5. En plus de l'engagement pris au sommet du G8 de Muskoka (juin 2010), la France y a répondu en annonçant, lors du sommet des OMD, qu'elle allait accroître sa contribution au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP) de 20 % sur la période 2011-2013. L'engagement a été tenu en 2011, la France y contribuant à hauteur de 360 millions d'euros.

La France s'engage désormais dans les réflexions qui s'ouvrent sur la période postérieure à l'échéance des OMD en 2015. Les OMD auront constitué pendant 15 années une feuille de route simple et claire, fortement mobilisatrice pour le développement,

centrée sur des objectifs tangibles, dont le principe est à conserver. Plusieurs processus en cours devraient participer à la définition des futurs objectifs. Le Partenariat global, issu du forum de Haut niveau de Busan sur l'efficacité de l'aide, met l'accent sur la nécessité de fédérer l'ensemble des acteurs du développement pour améliorer l'efficacité de l'action internationale. Le Secrétaire général des Nations unies a nommé un panel de haut niveau pour produire des recommandations sur l'agenda du développement post-2015. Jean-Michel Severino, ancien directeur général de l'AFD, siège dans ce panel. Enfin, la conférence « Rio+20 » a acté le principe d'objectifs universels, les Objectifs de développement durable (ODD), dont la définition va se faire durant la même période. Un groupe intergouvernemental de réflexion aura pour objectif d'intégrer les trois dimensions du développement durable dans les prochains objectifs. La France plaide, au niveau européen, pour un processus unifié de négociation débouchant sur un ensemble unique et cohérent d'objectifs (*One process, One set*).

## 2.2 Une priorité : les pays les moins avancés

➔ La France plaide pour qu'une priorité accrue soit accordée à cette catégorie de pays définie par les Nations unies, notamment, à travers la prise en compte du statut de PMA comme critère d'allocation des aides concessionnelles des bailleurs. Ainsi, 16 des 17 pays pauvres prioritaires définis par la France pour l'allocation de son aide la plus concessionnelle sont des PMA et la stratégie française pour la Banque mondiale intègre le soutien aux PMA en tant que préoccupation majeure.

La quatrième conférence des Nations unies sur les PMA, qui s'est tenue à Istanbul en mai 2011, a fixé dans un plan d'action les lignes stratégiques du développement des PMA pour les dix prochaines années. L'objectif majeur vise à faire sortir la moitié des pays de cette catégorie d'ici 2020.

La France a organisé en marge de ce sommet d'Istanbul une rencontre pour ouvrir le dialogue entre les pays du G20 et les pays les plus marginalisés du développement économique et social

### Rapprochement de l'engagement financier vis-à-vis des PMA

Lors des conférences des Nations unies pour les PMA, la France a souscrit à l'objectif d'accorder 0,15% du revenu national brut (RNB) aux PMA sous forme d'APD.

Le ratio, qui s'établissait à 0,11% en 2008, est en constante augmentation depuis. En 2010, la France a consacré 0,14 % de son RNB aux PMA. En 2011, l'aide bilatérale aux PMA a crû de plus de 20%.

mondial<sup>5</sup>. Les priorités de la présidence française convergeaient largement avec un certain nombre d'objectifs stratégiques pour les PMA : sur le volet « commerce », avec un appel à un octroi généralisé du *duty free quota free* pour les PMA et à un engagement de la part de leurs principaux partenaires commerciaux, sur la sécurité alimentaire ou sur l'octroi prioritaire de l'aide la plus concessionnelle aux PMA.

Au sommet du G20 de Cannes, le président chinois a annoncé que son pays allait accorder à tous les PMA ayant des relations diplomatiques avec la Chine un régime d'accès aux marchés *duty free quota free* sur 97 % des produits exportés vers la Chine. Une telle mesure est importante car elle placerait la Chine au niveau des États-Unis et du Japon, l'Union européenne (UE) accordant, elle, depuis le début de la dernière décennie un accès préférentiel aux marchés *duty free quota free* de 100 %, à travers l'initiative « Tout sauf les armes ».

5- Le plan d'action d'Istanbul est d'ailleurs le premier document des Nations unies à mentionner le G20.

### 3. Agir pour les populations, préserver les biens publics mondiaux

Les enjeux sectoriels couverts par l'aide au développement sont multiples. Ils tentent à la fois de répondre aux besoins essentiels (sécurité alimentaire, santé, eau) des populations les plus pauvres et d'embrasser des préoccupations de long terme, telles que la préservation des biens publics mondiaux.

La France s'est très fortement engagée sur plusieurs grandes priorités au service des populations les plus vulnérables : la sécurité alimentaire et la santé sont deux des piliers de notre action.

Les biens publics mondiaux (BPM) sont des biens publics dont les bénéfices (ou les risques s'ils ne sont pas bien gérés) ne sont pas appropriables (à ce premier titre, ils ne sont pas pris en charge par les marchés) et ne peuvent être circonscrits dans les frontières (à ce deuxième titre, ils ne sont pas non plus pris en charge par les politiques nationales).

La France défend l'idée que la préservation des BPM est conditionnée par les modes de développement. Dans cette optique, l'AFD porte un message d'innovation fort pour une action de grande ampleur, y compris dans les pays émergents. Le secteur de l'environnement et des ressources naturelles est devenu ainsi, dès 2009, le premier secteur d'intervention en volume de l'AFD. Ce secteur, qui représentait 2 % des engagements de l'AFD en 2005, a atteint 24 % de l'activité de l'AFD en 2009. Les financements de l'AFD pour les biens publics mondiaux (y compris la lutte contre les grandes pandémies) étaient évalués à 55 % en 2010.

---

#### 3.1 Garantir la sécurité alimentaire et lutter contre la faim

➔ Avec 925 millions d'individus sous-alimentés en 2010, la cible de l'OMD 1 visant à réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim paraît désormais hors d'atteinte. La sécurité alimentaire revêt quatre dimensions : disponibilité des produits alimentaires, accessibilité aux denrées, qualité de l'alimentation et stabilité des approvisionnements. Mais de nouvelles problématiques comme l'instabilité très forte des prix des produits agricoles et la compétition pour l'accès aux ressources foncières agricoles doivent aujourd'hui être traitées, impliquant d'agir également en aval et autour de la filière agricole.

Le Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, mis en place sous

l'impulsion de la France en 2008 à la suite des crises alimentaires mondiales, encadre l'action internationale autour de trois axes :

- politique (réformer la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire pour définir des stratégies cohérentes) ;
- scientifique (mobiliser l'expertise et la recherche pour la sécurité alimentaire) ;
- et financier (pour inverser la tendance à la baisse des investissements dans l'agriculture).

Conformément aux engagements pris en 2009 à l'Aquila, la France a consacré 1,5 milliard d'euros à la sécurité alimentaire entre 2009 et 2011, via les actions bilatérales de l'AFD (1 million d'euros), des actions de recherche (290 millions d'euros), des programmes d'aide alimentaire (105 millions d'euros), le soutien aux organisations internationales concernées par l'agriculture, l'élevage et

la santé animale, la sécurité alimentaire et la nutrition (100 millions d'euros), l'assistance technique (30 millions d'euros), le soutien aux projets d'ONG (10 millions d'euros). La France contribue au Fonds d'investissement pour l'agriculture en Afrique (FAA), qui a déjà mobilisé 150 millions de dollars et vise à terme un total de 300 millions de dollars. Elle participe aux reconstitutions du Fonds international de développement agricole (FIDA, 35 millions d'euros de contribution française pour 2010-2012) qui lutte contre la pauvreté en milieu rural en finançant des projets de développement agricole ou en élaborant des recommandations permettant d'atténuer la volatilité des prix des denrées alimentaires.

L'aide alimentaire programmée de la France permet de répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels les plus urgents, tout en contribuant à la réhabilitation des conditions de subsistance des populations concernées. Dotée d'une enveloppe annuelle de 35 millions d'euros, l'aide alimentaire programmée est destinée en priorité aux pays les moins avancés de l'Afrique subsaharienne. En 2011, une enveloppe additionnelle de 20 millions d'euros a été débloquée pour faire face à la crise alimentaire et humanitaire dans la Corne de l'Afrique.

Une stratégie française pour la nutrition dans les pays en développement a été adoptée en 2010. Articulée autour de la lutte contre la malnutrition maternelle et infantile et la mobilisation internationale contre la malnutrition, elle fait évoluer l'aide alimentaire en nature vers une véritable assistance alimentaire diversifiée (incluant bons alimentaires, transferts d'argent, fourniture d'intrants agricoles...).

La France a fait de la sécurité alimentaire une priorité de sa présidence du G20. Un plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture a été adopté. Il s'est traduit concrètement par :

- le lancement d'un système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) ;
- la création d'un forum de réponse rapide en cas de crise ;
- la création d'une plateforme pour le renforcement des capacités en matière d'agriculture tropicale ;
- la mise en place d'outils de gestion du risque pour aider les pays et les populations les plus vulnérables ;

- la limitation des restrictions à l'exportation pour l'aide humanitaire du Programme alimentaire mondial (PAM) ;
- la mise en place d'un projet pilote en Afrique de l'Ouest sur la constitution de réserves alimentaires humanitaires d'urgence ;
- et l'élaboration d'un code de bonne conduite pour la gestion de ces réserves.

## 3.2 Agir en faveur du développement humain

➔ La France a adhéré à plusieurs engagements en faveur du développement humain, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, lors de grands rendez-vous internationaux, aussi bien du G8 que des Nations unies.

### 3.2.1 Réduire la mortalité et lutter contre les grandes pandémies

➔ La France est l'un des principaux contributeurs internationaux en matière de financement de la santé qui constitue l'un des premiers secteurs de concentration de l'aide française. Suite au G8 d'Heiligendamm (2007), la France s'est engagée à affecter 1 milliard de dollars par an au secteur de la santé. Engagement respecté, dans la mesure où, en 2010, elle y a consacré 1,037 milliard de dollars. La stratégie française « Santé » adoptée en 2011 renforce cet engagement en posant comme objectif de « consacrer 1 milliard d'euros tous les ans aux actions de santé ».

#### « Population, développement et planification familiale en Afrique de l'Ouest francophone : l'urgence d'agir »

La France et les États-Unis ont organisé à Ouagadougou en février 2011 avec huit pays d'Afrique francophone, une conférence associant décideurs politiques, experts, responsables religieux et coutumiers sur la croissance démographique et ses conséquences pour le développement. Elle a notamment pointé le besoin de répondre à une forte demande non satisfaite de planification familiale.

## L'initiative de Muskoka

L'initiative de Muskoka prévoit un financement additionnel de 7,3 milliards de dollars dans le domaine de la santé maternelle et infantile, répartis entre les membres du G8 (5 milliards de dollars) et les autres bailleurs (2,3 milliards de dollars financés par la Norvège, les Pays-Bas, la Corée du Sud, l'Espagne, la Suisse, la Fondation Gates, la Fondation des Nations unies, etc.).

La France a réaffirmé lors du Sommet du G8 de Muskoka, en juin 2010, son effort en faveur de la lutte contre la mortalité maternelle et infantile en mobilisant 500 millions d'euros sur la période 2011-2015. La mise en œuvre est réalisée par :

- l'AFD, à hauteur de 48 millions d'euros par an ;
- l'augmentation de la contribution française au Fonds mondial pour la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose (+ 60 millions d'euros par an, dont 27 millions d'euros bénéficient directement aux femmes et aux enfants) ;

- l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI) : + 100 millions d'euros de 2011 à 2015 ;

- un appui annuel de 19 millions d'euros à un programme concerté en Afrique de l'Ouest et centrale impliquant quatre agences des Nations unies (l'OMS, le Fonds des Nations unies pour la population – FNUAP, ONU Femmes et l'UNICEF).

Des actions en faveur de la santé des femmes et des enfants en Afghanistan sont menées avec l'*Aga Khan Development Network*, (0,5 million d'euros par an pour une période de quatre ans). L'initiative concerne l'ensemble des leviers permettant d'améliorer la santé maternelle et infantile, l'accès aux soins, à la qualité de l'eau et à l'alimentation.

En 2011, 136 millions d'euros ont été consacrés à l'initiative de Muskoka.

La France est très active via des enceintes multilatérales :

- Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP) permet de faire bénéficier 3,3 millions de personnes d'un traitement efficace contre le sida, 8,6 millions d'un traitement contre la tuberculose et de fournir des moustiquaires pour lutter contre le paludisme. L'engagement français de 300 millions d'euros annuels a été augmenté de 20 %, ce qui confirme la place de la France au rang de deuxième contributeur mondial de ce fonds.
- La France est également le premier contributeur à UNITAID, avec 110 millions d'euros par an, mobilisés grâce aux revenus de la taxe sur les billets d'avion. UNITAID est une facilité internationale d'achat de médicaments, dont l'action a notamment permis une réduction de 80 % du prix des antirétroviraux destinés aux enfants des pays en développement depuis 2006.
- En juin 2011, la France a annoncé un effort supplémentaire de 100 millions d'euros en vue du refinancement de l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI) pour la conduite d'opérations de vaccination. Ce montant s'ajoute aux 1,3 milliard d'euros

d'engagements pour la période 2007-2026 à travers l'IFFIm, une facilité internationale pour la vaccination participant au financement de l'organisme opérationnel que constitue le GAVI. Ce dernier a ainsi déjà permis de vacciner plus de 280 millions d'enfants dans les pays à faible revenus. La France est le quatrième donateur du GAVI.

## Haïti : reconstruction de l'hôpital-université d'État

Suite au séisme en Haïti, la France et les États-Unis ont signé un protocole d'accord en septembre 2010 pour le financement de la reconstruction de l'hôpital-université d'État d'Haïti de Port-au-Prince. D'une durée de quatre ans, ce projet est estimé à 55 millions de dollars. La France contribue à hauteur de 25 millions de dollars pour les infrastructures, auxquels il faut ajouter 1 million d'euros pour le renforcement des capacités techniques et administratives de l'hôpital, via des partenariats avec des hôpitaux français. La démolition des bâtiments désormais inutilisables s'est achevée fin 2011.

## Sénégal : appui à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la formation professionnelle

Ce financement, composé d'un prêt bonifié de 4 millions d'euros et d'une subvention du même montant à la République du Sénégal, a pour objet l'amélioration du niveau de qualification du capital humain, à travers le renforcement de la qualité et de l'efficacité de l'éducation de base et

la formation professionnelle. Il vise en particulier à renforcer les capacités d'innovation du ministère de l'Éducation et à mettre en place deux centres de formation spécialisés dans les domaines de la maîtrise énergétique et de la mécanique.

La France intervient également dans le domaine de la santé à travers son aide bilatérale. En 2010 et 2011 les concours de l'AFD se montaient à 158 millions d'euros, dont 127 millions d'euros en subventions et contrats de désendettement et de développement (C2D). Ils portaient principalement sur le renforcement des systèmes de santé et la santé maternelle et infantile.

### 3.2.2 Assurer l'éducation pour tous

→ La France s'est dotée d'une stratégie en matière d'éducation, de formation et d'insertion pour la période 2010-2015 qui repose sur une approche globale et intégrée du secteur éducatif. La France a ainsi réaffirmé son soutien aux six objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et aux OMD 2 et 3, tout en élargissant son action au défi des ressources humaines pour le développement, de l'école primaire au marché du travail. La France contribue à relever le défi de l'EPT par des appuis bilatéraux, mis en œuvre par l'AFD et par des relais multilatéraux ou régionaux.

En 2010 et 2011, l'AFD a apporté un appui technique et financier direct à hauteur de 54,5 millions d'euros dans le domaine de l'éducation, sous forme de subventions et de C2D. L'action de la France s'inscrit principalement dans une perspective de cofinancement sous forme d'aide budgétaire sectorielle ou de fonds commun de bailleurs soutenant les programmes sectoriels nationaux. Elle soutient en particulier le renforcement des capacités qui déterminent l'amélioration de la qualité des enseignements et de la gestion des systèmes éducatifs. L'action de l'AFD se développe en cohérence avec les initiatives du Partenariat mondial pour l'éducation (Mali, Burkina, Mauritanie, Burundi, Tanzanie et

République centrafricaine), ou des programmes régionaux (soutenus par l'Agence universitaire de la francophonie – AUF – et l'Organisation internationale de la francophonie – OIF). Ces concours ont permis à la France de s'affirmer comme un acteur majeur dans les pays francophones, où elle est souvent chef de file des partenaires techniques et financiers.

La France participe au fonds fiduciaire mis en œuvre par le Partenariat mondial pour l'éducation (PME, ex « *Fast track initiative* ») à hauteur de 90 millions de dollars sur 2004-2013<sup>6</sup>, par la mise à disposition de deux experts techniques auprès de son secrétariat et la participation à son conseil de surveillance.

L'action multilatérale française se déploie également à travers les financements européens (estimés à 127 millions d'euros en 2010), le soutien au Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), à l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ainsi qu'aux initiatives régionales : le pôle d'analyse sectorielle en éducation de Dakar, hébergé par l'UNESCO Breda, et le Programme d'analyse des systèmes éducatifs, rattaché à la Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), soutenus à hauteur de 5 millions d'euros sur la période 2010-2012.

### 3.2.3 Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

→ Les actions de l'AFD pour relever le défi de la jeunesse s'inscrivent dans le cadre de la stratégie 2010-2015, en cohérence avec l'annonce du président de la République, Nicolas

6- Depuis 2004, les principaux contributeurs du Partenariat sont le Royaume-Uni (844 millions de dollars), les Pays-Bas (638 millions de dollars) ou encore l'Espagne (326 millions de dollars).

## Partenariat mondial pour l'éducation (PME)

**Le PME n'est pas seulement un fonds mondial pour l'éducation, c'est aussi une initiative internationale innovante qui permet une articulation forte de l'aide bilatérale, multilatérale et des financements nationaux, en appui à des stratégies nationales solides. Chacun des 46 pays membres a développé une stratégie éducative avec ses propres objectifs en collaboration avec les partenaires locaux qui apportent un soutien financier et technique. Ceci assure une appropriation forte du programme par les partenaires et évite les redondances entre les interventions.**

**Les pays ayant bénéficié des fonds du PME contribuent activement au financement de leurs plans d'éducation: en 2011, ils ont alloué 32,5 milliards de dollars (soit 19% de leurs dépenses) à l'éducation. En terme de résultats, le taux d'achèvement des études primaires est passé de 56% en 2000 à 68% en 2009 dans les pays ayant bénéficié du soutien du PME, correspondant à une croissance supérieure à celle des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire dans leur ensemble. Quatorze pays pauvres prioritaires et trois pays en crise (Soudan, Haïti, Yémen) de la stratégie française bénéficient de 43% des financements du PME (949 millions de dollars à ce jour).**

Sarkozy, le 13 juillet 2010 pour la formation des jeunes en Afrique (340 millions d'euros sur trois ans) et en ligne avec les récentes orientations du G20 en faveur de l'emploi des jeunes.

En 2010-2011, l'AFD a significativement renforcé ses interventions dans le domaine de la formation professionnelle, avec des concours plus nombreux concernant la mise en place de centres de formation professionnelle spécialisés répondant aux besoins des secteurs économiques porteurs et de leurs organisations professionnelles, au Maghreb, en Afrique subsaharienne et en Asie. Ces deux dernières années, l'AFD a mis en place des concours dans le domaine de la formation professionnelle pour un montant de 327 millions d'euros,

dont 53 millions d'euros en subventions et C2D<sup>7</sup>. L'AFD agit en partenariat avec des acteurs économiques, à travers des projets publics, des partenariats public-privé ou encore les projets privés, quand ils s'inscrivent en cohérence avec les politiques publiques. Elle attache une grande importance à la rénovation des dispositifs nationaux de formation professionnelle (Mali, République démocratique du Congo, Cameroun). L'action de l'AFD passe également par le soutien à l'enseignement supérieur professionnalisant (avec, par exemple, l'école publique d'ingénieur de Bizerte en complément des appuis du ministère des Affaires étrangères). La France développe par ailleurs des filières de formation d'excellence pour les futurs cadres africains (par exemple l'Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement – 2IE – à Ouagadougou). Enfin, dans le contexte des printemps arabes, l'AFD a pour la première fois apporté un soutien massif au renforcement des dispositifs d'aide à l'emploi en Tunisie.

En Afrique, l'AFD accompagne des initiatives innovantes pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, y compris dans l'économie informelle, en direct (Cameroun, Bénin) ou via des organisations non gouvernementales (par exemple Swiss contact au Bénin ou le Groupe de recherche et d'échanges technologiques – GRET – en Mauritanie).

### 3.3 Développer l'accès à l'eau et l'assainissement

➔ Avec 800 millions de personnes qui n'ont pas d'accès à l'eau potable et 2,6 milliards de personnes qui ne bénéficient pas de toilettes décentes, la gestion de l'eau et de l'assainissement est un enjeu international majeur.

Depuis le sommet du G8 à Évian en 2003, la France a réaffirmé son engagement pour un meilleur accès à l'eau lors des sommets du G8 de Toyako (Japon) en 2008 et de l'Aquila (Italie) en 2009. L'intérêt que le pays porte à ce secteur est marqué par le doublement de l'aide française au secteur de l'eau dès 2007, tel que promis au sommet d'Évian. La France est le troisième bailleur bilatéral pour l'eau. Elle intervient par différents canaux :

7- Pour la seule année 2011, l'AFD a soutenu 11 projets et 27 centres de formation professionnelle. Les prévisions d'engagements pour 2012 s'élèvent à près de 130 millions d'euros dont 75 millions d'euros en Afrique et 50 millions d'euros en Méditerranée. Ces concours sont financés majoritairement sous forme de prêts.

### **Territoires autonomes palestiniens : amélioration de la disponibilité en eau potable dans le Nord de la Cisjordanie**

**L'AFD finance l'amélioration de la disponibilité en eau potable dans le Nord de la Cisjordanie à hauteur de 10,5 millions d'euros de subvention. Ce projet mis en œuvre par l'Autorité palestinienne de l'eau (PWA) vise à améliorer la qualité du service d'alimentation en eau dans le Nord de la Cisjordanie en augmentant la disponibilité de la ressource, en renforçant les capacités des opérateurs et en accompagnant le processus de réforme sectorielle. L'équipement de deux forages et l'extension des conduites de transmission et de distribution financés dans le cadre de ce projet contribueront à améliorer la qualité de vie des populations de l'ensemble de la zone d'Al Yamun et du Sud-Ouest du gouvernorat de Jenine.**

- Les financements bilatéraux de l'AFD qui répondent à quatre priorités : la fourniture d'un accès pérenne à l'eau pour tous et le raccordement des équipements publics ; l'accélération du processus d'assainissement des agglomérations ; l'appui à la définition de cadres sectoriels clairs et efficaces ; la gestion de la ressource de manière durable. En 2011, l'AFD a octroyé 69 millions d'euros en subventions et 643 millions d'euros en prêts pour l'eau et l'assainissement dans les pays en développement.
- L'engagement au niveau multilatéral : la France soutient en particulier l'accès à l'eau au niveau de la Banque africaine de développement (BAfD) à travers le financement de deux fonds fiduciaires dédiés : la Facilité africaine de l'eau (FAE, pour un montant de 12 millions d'euros entre 2005 et 2010) et l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural en Afrique (IAEAR-RWSSI). La France est le premier contributeur de cette initiative de la BAfD, pour un montant de 40 millions d'euros en 2006-2010 (sur un total de 90 millions de dollars) et un nouvel engagement de 40 millions d'euros en 2012-2016, annoncé en mars 2012 par le Premier ministre au Forum mondial de l'eau de Marseille. Depuis sa création, cette initiative a permis d'étendre l'accès à l'eau à 33 millions de personnes et à un assainissement de base à 21 millions de personnes.

- La coopération décentralisée : par la loi Oudin-Santini, les collectivités peuvent contribuer à hauteur de 1 % de leur budget consacré à l'eau et l'assainissement à des actions de développement dans ce domaine.

Afin de poursuivre cet effort, la France s'est engagée à Marseille, lors du sixième Forum mondial de l'eau (mars 2012) à soutenir trois initiatives emblématiques : l'initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural de la BAfD (40 millions d'euros), le projet d'usine de dessalement pour l'approvisionnement en eau de Gaza, porté par l'Union pour la Méditerranée (UpM, 10 millions d'euros) et la restauration du lac Tchad via le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM).

### **3.4 Lutter contre l'effet de serre et faciliter l'adaptation aux changements climatiques**

- ➔ Suite aux difficultés rencontrées lors du sommet des Nations unies sur le changement climatique de Copenhague fin 2009, les années 2010 et 2011 ont eu pour but de relancer le processus multilatéral des négociations sur le climat, même si la France et l'UE, souvent alliées aux pays les plus vulnérables, peinent toujours à obtenir des engagements ambitieux de la part d'autres pays industrialisés et des pays émergents.

La conférence de Cancun fin 2010 a consacré l'objectif de limiter le réchauffement à 2°C, la transparence sur les émissions de gaz à effet de serre des pays émergents et le financement de l'action climat dans les pays en développement à hauteur de 100 milliards de dollars par an

#### **L'initiative REDD+**

**À Durban fin 2011, la France a pris part à une déclaration conjointe pour accélérer la préparation des pays du bassin du Congo au mécanisme REDD+. Les gouvernements du Congo, de la République démocratique du Congo et de la République centrafricaine ont par ailleurs signé les licences leur donnant accès, sur financement français, à l'imagerie satellitaire à haute résolution pour la protection des forêts.**

### **Une action remarquable de l'AFD et des ambitions fortes (nouveau Cadre d'intervention transversal climat pour l'AFD – novembre 2011)**

L'AFD est un acteur majeur et innovant du financement climat au niveau international : en termes quantitatifs, avec près de 4,7 milliards d'euros octroyés sur le *biennium* 2010-2011 sur des projets « climat » représentant 35% des octrois annuels du groupe AFD sur la période et environ 10% des financements publics internationaux climat en faveur des pays en développement (en 2010), ainsi qu'en termes qualitatifs en ce qui concerne les méthodes et les instruments de financement utilisés.

L'AFD envisage, dans le cadre d'intervention adopté fin 2011, de poursuivre un positionnement ambitieux de financeur majeur de la lutte contre le changement climatique au niveau international.

à l'horizon 2020. La conférence de Durban fin 2011, qui a prolongé le protocole de Kyoto au-delà de l'échéance de 2012, a ouvert un nouveau cycle de négociations concernant la période post-2020 et a mis en place un Fonds vert pour le climat par lequel transitera une partie importante des financements internationaux dans les prochaines années. La France a été particulièrement présente sur les thèmes de la lutte contre la déforestation (mécanisme REDD+, réduction des émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts).

Concernant la conservation et la gestion durable des forêts tropicales, la France a ainsi organisé une conférence ministérielle des grands bassins forestiers tropicaux en mars 2010 pour accélérer le déploiement du mécanisme REDD+ qui prévoit dans un premier temps l'élaboration de stratégies nationales et la mise en œuvre de projets pilotes, puis, à terme, un financement des politiques forestières nationales sous forme d'incitations aux résultats.

La France s'était engagée à Copenhague fin 2009 à apporter 420 millions d'euros par an sur la période 2010-2012, dans le cadre des financements précoces pour le climat (« *fast start* »), dont 20% consacrés à la protection des forêts. En 2010,

cet objectif a été rempli, la France ayant mobilisé 425,9 millions d'euros de financement climat, via les canaux bilatéraux (AFD et FFEM) et multilatéraux (Fonds pour l'environnement mondial – FEM et Fonds pour les technologies propres – FTP-CTF, évoqués dans la partie 16 en page 64 de ce rapport).

La France s'est engagée à hauteur de 500 millions de dollars au Fonds pour les technologies propres lancé en 2008 et géré par la Banque mondiale sous forme d'un prêt très concessionnel de 203 millions d'euros et de cofinancements de projets par l'AFD. Elle s'est également engagée pour un montant de 215 millions d'euros sur 2011-2014 lors de la cinquième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial, dont le premier décaissement a eu lieu en juin 2011 et dont une part importante concerne l'action climat, notamment le programme forêts.

### **3.5 Protéger la biodiversité**

➔ La France s'est particulièrement investie dans deux négociations ayant abouti à des résultats majeurs.

- En 2010, la conférence de Nagoya sur la diversité biologique a adopté un plan stratégique pour la biodiversité à l'horizon 2020, assorti de 20 « objectifs d'Aichi », ainsi que le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des bénéfices issus de leur utilisation. Ce dernier texte était très attendu par les pays du Sud, principaux détenteurs des richesses biologiques de la planète, en raison de la source potentielle de revenus que pourrait constituer la préservation de la biodiversité.

À l'occasion de cette conférence, la France a mis en avant sa coopération active au niveau multilatéral comme à l'échelle bilatérale, engagement qu'elle a rappelé dans sa nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), adoptée en mai 2011. La SNB souligne en particulier la nécessité « d'une intégration plus forte de la biodiversité dans la politique d'aide au développement de la France, en rendant possible et en soutenant l'action des collectivités territoriales, des structures de recherche, des associations ou des entreprises en faveur de la biodiversité mondiale, en complétant la panoplie d'outils, de méthodes, d'approches

et de moyens – notamment innovants – pour l'intervention française ».

Dans cette perspective, des actions sont développées en vue de mieux identifier les nombreux projets, financés par l'AFD, le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et les autres grands opérateurs publics et privés, qui ont une incidence positive sur la biodiversité. Les méthodes et les outils actuels, tant en France qu'à l'international, peuvent en effet être améliorés. La France y travaille en étroite liaison avec ses partenaires européens.

- À l'occasion de l'ouverture de la session de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2011 à New York, la France a signé le protocole de Nagoya, adopté en 2010. Conformément aux engagements pris lors de la conférence de Nagoya, la France apporte un appui aux pays en développement pour favoriser une ratification accélérée du protocole à travers une contribution d'un million d'euros à un fonds spécifique géré par le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial.

Fin 2010, l'Assemblée générale des Nations unies a donné son feu vert à la création de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services éco-systémiques (IPBES), une idée initiée et promue par la France depuis 2005. Ce succès majeur pour la communauté internationale et la diplomatie environnementale française a été confirmé en 2011, en confiant au Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) le soin d'organiser l'ensemble du processus menant à la création de la plateforme. La plateforme a vu le jour lors de la deuxième session de la réunion plénière organisée par le PNUE, le 21 avril 2012, à Panama City.

### **Kenya : conservation de la biodiversité du Nord Kenya et développement des communautés pastorales**

**L'AFD et le FFEM soutiennent l'amélioration de la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles dans le Nord Kenya, à travers un projet visant à protéger la forêt de Marsabit ainsi qu'à mettre en place des réserves communautaires autour de la forêt pour favoriser une meilleure gestion des ressources naturelles locales (faune, eau, bois, énergie et pâturages) dans le cadre d'une gouvernance partagée. Le coût total du projet est de 12,5 millions d'euros, l'AFD et le FFEM finançant respectivement 8 millions d'euros sous la forme d'un prêt bonifié, et 1,5 million d'euros en subvention, le différentiel de 3 millions d'euros étant pris en charge par des contributions kényanes.**

## 4. Promouvoir la stabilité et l'état de droit comme facteurs de développement

Des États légitimes et efficaces sont essentiels pour assurer un développement durable. Les tournants démocratiques opérés ces deux dernières années par un certain nombre de pays, en Afrique notamment, suscitent une vague d'espoir digne d'être soutenue.

Ainsi, au sein du Partenariat de Deauville, la France a contribué à faire de la gouvernance un pilier majeur, condition d'une réussite économique et sociale. Plus généralement, la France œuvre aux niveaux international, national et local pour la promotion de la bonne gouvernance par un soutien aux secteurs de la justice, par l'appui aux politiques foncières, aux processus de décentralisation, au développement urbain ou encore à la gouvernance financière des pays partenaires.

Ces interventions montrent que le développement entretient des liens étroits avec les problématiques connexes, telles que la sécurité, notamment dans les pays du Sahel.

### 4.1 Prévenir les crises et assurer les transitions démocratiques en faisant de la justice et de l'État de droit une priorité des actions de développement

➔ Les printemps arabes et les évolutions africaines (Guinée, Côte d'Ivoire, Sénégal) ont fortement ramené la justice au cœur de l'actualité internationale. La France l'a rappelé lors de sa présidence du G8 en promouvant un pilier gouvernance dans le Partenariat de Deauville et en mentionnant les droits de l'homme et la gouvernance démocratique dans la déclaration conjointe G8 / Afrique. La France a également porté ce message dans les enceintes de réflexions sur l'agenda des politiques de développement (rapport Banque mondiale 2011, Nations unies). La France a endossé, au quatrième forum pour l'efficacité de l'aide de Busan, le *New Deal* pour le dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État et entend valoriser ce nouveau mode d'action avec les partenaires africains qui ont endossé le *New Deal* (RCA, Tchad, Guinée).

Des actions justice/droits de l'homme sont entreprises à trois niveaux.

#### 4.1.1 À l'échelle internationale

➔ La mondialisation du crime oblige à penser la mondialisation du droit et de la réponse pénale. La France agit concrètement pour que la chaîne pénale soit efficace en appuyant la spécialisation des juges et des juridictions pour mettre fin à l'impunité des trafiquants. La France, État-partie aux grandes conventions internationales dont l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) est la gardienne (lutte contre la criminalité transnationale organisée, contre la corruption, contre la drogue et contre le terrorisme), entend jouer tout son rôle dans la fourniture d'assistance technique afin que ces instruments deviennent réellement universels et mis en œuvre.

La France est également partie à la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions financières internationales et soutient l'action du groupe

de travail anti-corruption de l'OCDE dont une des activités consiste à promouvoir la lutte contre la corruption à travers des actions de sensibilisation et de soutien dans le monde, notamment en Afrique avec la Banque africaine de développement<sup>8</sup>. La France a joué un rôle déterminant dans la création du groupe de travail anti-corruption du G20 dont le premier plan d'action a été approuvé à Séoul en novembre 2010.

La France soutient les initiatives internationales concernant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme à travers l'action du GAFI (Groupe d'action financière internationale) et le recouvrement des avoirs volés en appui à l'initiative StAR (*Stolen Assets Recovery*). Par ailleurs, la France veille à ce que ces sujets soient inclus dans le champ d'action du groupe de travail anti-corruption du G20.

La France apporte également un soutien important aux organisations qui œuvrent pour une meilleure protection de l'intégrité du système financier contre les activités illicites et luttent contre les juridictions non coopératives (lutte contre les paradis fiscaux, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme). Elle a, pour cela, mis en place en 2012 un fonds dédié (0,3 million d'euros par an) afin d'être présente au sein de ces instances internationales. Ainsi, au travers du GAFI, elle prend part à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massives et contribue à promouvoir la conformité aux normes internationales élaborées par cette instance (présence active au sein de plusieurs groupes régionaux du GAFI); l'assistance technique auprès des pays membres de ces groupes, notamment pour la formation de magistrats; la participation au fonds du FMI dédié à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme à hauteur de 0,1 million de dollars par an sur cinq ans).

La France accompagne la modernisation du droit des affaires en Afrique. Elle soutient, depuis sa fondation en 1993, l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) qui unifie le droit dans 17 pays africains.

Enfin la France soutient la promotion de la Cour pénale internationale (CPI) et celle des systèmes

régionaux de défense des droits de l'homme (appui au système interaméricain des droits de l'homme ; soutien à la Fédération internationale des ligues de droits de l'homme – FIDH) pour réfléchir à la mise en place d'un système arabe des droits de l'homme.

#### 4.1.2 À l'échelle nationale

→ La France promeut le renforcement des capacités de ses partenaires et intervient à leur demande pour accompagner les réformes. Grâce à la renommée de l'École nationale de la magistrature, la France met l'accent sur la formation judiciaire. La France entend renforcer la légitimité de l'État de droit, à travers le rétablissement de la confiance des citoyens dans leur système judiciaire en favorisant l'implication de la société civile (accès au droit, effectivité du droit de la défense). Elle soutient également les institutions nationales de défense des droits de l'homme (*ombudsman*, Commission nationale des droits de l'homme) ainsi que les organes civils de contrôle (média, société civile).

#### 4.1.3 À l'échelle locale

→ Pour renforcer la légitimité de la justice aux yeux des citoyens, il convient de la rapprocher des justiciables afin de démontrer concrètement son action. En soutenant la justice de proximité (programmes pilotes au Sénégal et au Laos), la France se fait l'écho des nouvelles stratégies d'intégration par le droit développées par les Nations unies et la Banque mondiale, faisant des populations des acteurs clés des politiques de gouvernance. Ce soutien à la justice de proximité est également un dispositif novateur tirant son inspiration de longues traditions de modes de règlements alternatifs des conflits propres à l'Afrique de l'Ouest ou de l'Asie du Sud-Est.

### 4.2 Appuyer la gestion des territoires

→ La politique de gestion des territoires recouvre plusieurs aspects essentiels du développement. La France apporte un appui aux politiques foncières, aux processus de décentralisation et aux collectivités locales à travers la gestion d'un urbanisme durable.

8- Initiative de l'OCDE et de la Banque africaine de développement en faveur de l'intégrité dans la conduite des affaires et de la lutte contre la corruption en Afrique.

## Sénégal : appui aux maisons de justice de proximité

Au Sénégal, la France appuie les projets de maisons de justice de proximité qui s'inscrivent dans le cadre du plan décennal (2004-2014) de modernisation de la justice sénégalaise. Ce soutien vise à accompagner l'émergence d'une justice de proximité, avec un appui à la mise en place de 11 maisons de justice et de 11 structures d'information du justiciable plus légères.

Ces projets ont pour but de :

- favoriser le développement de la médiation et de la conciliation ;
- mieux informer les populations sur leurs droits ;
- et désengorger les tribunaux.

Le Sénégal est à ce titre à la pointe de cette expérience, à laquelle plusieurs pays de la sous-région portent un intérêt croissant et dont ils souhaitent s'inspirer.

régimes fonciers assurant un accès plus sûr et plus équitable à la terre, soulignant l'importance de la reconnaissance des droits locaux. Le texte invite en outre à mettre en place des mesures de protection supplémentaires (contrôles parlementaires, plafonds de surface) dans le cas d'appropriation de terres à grande échelle.

La France a participé activement aux travaux pour la définition de principes et de normes partagés. Un document de positionnement français a été produit en 2010 portant sur « l'appropriation de terres à grande échelle et l'investissement agricole responsable » par le Comité technique foncier et développement de la coopération française (CTFD) et le Groupe interministériel français sur la sécurité alimentaire (GISA)<sup>9</sup>. Ce document préconise, et c'est bien là son originalité, d'aller au-delà des démarches volontaires en renforçant la gouvernance mondiale sur les questions foncières, notamment par la mise en place d'un cadre de régulation. Dans cette perspective, une réflexion

### 4.2.1 Appui aux politiques foncières

➔ La problématique de l'acquisition, la location ou l'utilisation contractuelle par des investisseurs publics et privés, nationaux ou étrangers, de terres agricoles dans des pays présumés disposer de ressources foncières, s'est accélérée à la suite des crises alimentaire et financière de 2008 et 2009. Les litiges et l'insécurité foncière qui en découlent sont préoccupants. Ils affectent les investissements étrangers comme nationaux, notamment ceux réalisés par les producteurs à une échelle économique familiale. La recherche d'un équilibre entre sécurité alimentaire, respect des droits existants et promotion des investissements est dans ce cadre plus que nécessaire.

Les États membres du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) ont adopté le 11 mai 2012, les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. Les directives offrent un cadre de référence pour des

## Haïti : élaboration du cadastre et sécurisation foncière

Parmi les actions dans le domaine des politiques foncières, en Haïti, au lendemain du séisme du 12 janvier 2010, le projet « Cadastre et sécurisation foncière » a bénéficié de l'appui financier et technique de la France à hauteur de 3,4 millions d'euros sur trois ans. Pour répondre aux besoins et à la demande de notre interlocuteur haïtien, le Comité interministériel pour l'aménagement du territoire (CIAT), la proposition française revêt à la fois des aspects techniques liés à la cartographie et des aspects juridiques et politiques liés à l'analyse concrète de la situation juridique du foncier et du contexte institutionnel dont dépendent les acteurs du foncier en Haïti pour élaborer progressivement un pré-cadastre et mettre en place un dispositif de sécurisation foncière. Un projet conduit par la Banque interaméricaine de développement (BID) s'inscrit dans l'esprit du projet proposé par la France, assurant ainsi cohérence de nos actions et pérennité de la réforme en cours.

9- Ministère de l'Agriculture, ministère des Affaires étrangères et européennes, ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM), ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi (MEIE).

est engagée au niveau français<sup>10</sup> sur le principe et les modalités d'élaboration d'une initiative pour la transparence des investissements agricoles et l'accès à la terre. Un dispositif dans l'esprit de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) adapté aux transactions concernant les terres agricoles permettrait de promouvoir la transparence de ces transactions, de faire émerger des modalités de régulation, de contractualisation et de mise en œuvre des investissements.

#### 4.2.2 Appui à la décentralisation et aux collectivités territoriales

➔ La France appuie les collectivités locales et les processus de décentralisation car ce sont elles qui délivrent les services essentiels et qui constituent le canal par lequel les revendications collectives des citoyens sont entendues, garantissant ainsi un développement plus efficace et inclusif.

L'action de la France se développe au niveau international en soutenant la reconnaissance du rôle des collectivités locales, tel que cela a été le cas à Busan au quatrième forum sur l'efficacité de l'aide. Au niveau régional, la France appuie depuis plusieurs années le mouvement municipal africain, en particulier à travers son appui à la section africaine de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

La France met en œuvre d'importantes actions de coopération sur le terrain à travers des projets du Fonds de solidarité prioritaire (FSP). Actuellement, une dizaine de projets d'appui à la décentralisation sont en cours, en particulier en Afrique et en Haïti. Ces projets sont mis en œuvre avec l'appui d'un réseau d'experts techniques internationaux (plus d'une trentaine dans ce domaine), placés auprès des ministères de la Décentralisation, auprès d'associations nationales d'élus locaux, ou encore auprès de CGLU ou de la Banque mondiale. Ces projets visent d'une part à appuyer les processus nationaux de décentralisation et d'autre part, à renforcer les capacités des collectivités et des associations d'élus. Ce second volet concerne le renforcement des

capacités humaines, mais aussi, et de plus en plus, le renforcement des capacités financières, en particulier à travers la fiscalité locale. La France veille également à la complémentarité de ses actions avec la coopération décentralisée, notamment dans les pays où celle-ci est la plus active (Burkina Faso, Mali, Sénégal).

#### Gouvernance urbaine et fiscalité locale en Afrique subsaharienne

En matière d'appui à la décentralisation, le MAE met en œuvre le Fonds de solidarité prioritaire (FSP) mobilisateur « Gouvernance urbaine et fiscalité locale en Afrique subsaharienne » au Burkina Faso, au Cameroun, au Mali, en Mauritanie, au Sénégal et au Togo. Doté de 2 millions d'euros, ce projet vise, d'une part, à appuyer les processus nationaux de décentralisation et d'autre part, à renforcer les capacités des collectivités et des associations d'élus.

#### 4.2.3 Appui au développement urbain

➔ La forte croissance urbaine en cours dans les pays en développement (95% de la croissance urbaine mondiale d'ici 2030) entraîne des conséquences considérables pour l'équilibre social, économique et environnemental de la planète (processus de fracture urbaine, développement des bidonvilles, empreinte écologique). La France s'est dotée d'une stratégie d'appui à la gouvernance urbaine démocratique qui consiste à adopter des modalités d'action partenariales autour des autorités locales.

La France a activement soutenu l'adoption par le conseil d'administration d'ONU-HABITAT en 2007 et en 2009 des lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous, pour la mise en œuvre opérationnelle desquelles elle s'est vue confier par ONU-HABITAT en 2010 un rôle de chef de file international.

10- Cette réflexion, portée par le MAE, associe le ministère de l'Agriculture, la Caisse des dépôts et consignations, le CIRAD, la Fondation Chirac et le Conseil supérieur du notariat. L'Allemagne, qui était déjà très engagée sur l'élaboration des directives volontaires, a lancé une réflexion de même nature. Au niveau multilatéral, la Banque mondiale, qui gère le fonds fiduciaire de l'ITIE, s'interroge sur l'opportunité d'adapter cette initiative à la question foncière.

### **Mise en œuvre des lignes directrices sur la décentralisation et l'accès aux services de base**

**Le ministère des Affaires étrangères appuie cinq programmes pilotes de mise en œuvre des lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous en partenariat avec ONU-HABITAT (Sénégal, Burkina Faso, Laos), et l'Institut de la gestion déléguée (Togo, Comores).**

**La France appuie également l'élaboration du rapport mondial GOLD 3 de Cités et gouvernements locaux unis sur la décentralisation et l'accès aux services de base.**

La France a structuré son dispositif de coopération urbaine par la création en 2011 du Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT), plateforme multi-acteurs d'échanges et de valorisation de l'expertise urbaine française à l'internationale, co-présidée par le ministère des Affaires étrangères (MAE), le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement et l'ancien sénateur Yves Dauge.

La France s'implique activement dans les enceintes multilatérales. En 2011, elle a été élue membre du comité exécutif de *Cities Alliance*, principale plateforme multi-bailleurs dédiée au développement urbain, s'appuyant sur un fonds fiduciaire de la Banque mondiale.

### 5. Un contexte en perpétuelle évolution

➔ La stratégie française pour le développement repose sur le constat d'une différenciation des trajectoires de développement. L'émergence de certains pays contraste avec les difficultés économiques, sociales et environnementales rencontrées par les pays les moins avancés.

La répartition des richesses mondiales validait, dans les années 1970, l'idée d'une séparation nette entre pays développés et «pays en voie de développement» (selon la terminologie de l'époque). Cette séparation binaire n'a plus de sens aujourd'hui. Si l'on regarde les moyennes des revenus par tête pour les catégories de pays à haut, moyen et faible revenu de la Banque mondiale, il apparaît que :

- Il n'y a jamais eu autant d'inégalités entre les plus riches et les moins riches au niveau de la planète. Faute d'une croissance plus élevée dans les pays les plus pauvres, le rapport entre la richesse moyenne par tête des pays les plus riches et celle des pays les plus pauvres est passé de 28 en 1960, à 65 en 1990 et à 84 en 2009. Ce constat a été reconnu au G20, en 2010, dans le consensus de Séoul sur la croissance partagée ;
- Les inégalités entre les pays à revenu intermédiaire et les pays à faible revenu s'accroissent également, mais avec un écart et des proportions moindres. Le rapport entre la richesse moyenne des deux catégories s'élève à 9,4 actuellement, contre 4,2 en 1960 et 7,1 en 1990 ;

- Le seul effet de rattrapage que l'on constate se situe entre les pays à revenu intermédiaire et les pays riches : le rapport entre la richesse moyenne par tête entre les deux catégories est actuellement de 8,9 mais, depuis une vingtaine d'années, ce rapport diminue grâce à la croissance dans les pays émergents, alors qu'il avait crû de 6,6 en 1960 à 9,2 en 1990.

À cette situation de rattrapage vient s'ajouter une évolution inédite : les pays émergents ont un rôle de plus en plus important dans l'économie mondiale alors que les capacités de financement des pays riches montrent leurs limites. On assiste, parallèlement à un retour des pratiques de multilatéralisme à la carte, au maintien d'attitudes critiques envers les pays riches, au détriement d'enjeux globaux comme la pauvreté ou les dérèglements climatiques.

De plus, les inégalités progressent également au sein des pays en développement eux-mêmes. L'indice de Gini<sup>11</sup>, qui mesure la répartition des revenus entre les individus, fait état de situations particulièrement inégalitaires dans certains pays émergents (Malaisie: 46,2; Colombie: 55,9; Brésil: 54,7; Afrique du Sud: 63,1), mais également dans les pays d'Afrique subsaharienne (Madagascar: 44,1; Nigéria: 48,8; Ouganda: 44,3; République centrafricaine: 56,3; Rwanda: 50,8; Soudan du Sud: 45,5). Ces inégalités à l'intérieur des pays sont notamment accentuées par la différence de développement entre les zones urbaines

11- Données Banque mondiale entre 2008 et 2011, en fonction des dernières données disponibles.

et rurales. Les pays émergents, malgré une forte croissance, doivent composer avec une large frange de leur population toujours en situation d'extrême pauvreté. Certaines analyses estiment à près d'un milliard le nombre d'individus en dessous du seuil de pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire.

Ces différences de trajectoires économiques ont eu un impact sensible dans les relations diplomatiques : la notion de « responsabilités communes mais différenciées » que l'on retrouve dans certains textes issus de négociations internationales (comme dernièrement à Rio) en est le produit.

Parallèlement, le paysage de l'aide au développement a profondément changé, répondant à de nouveaux objectifs, de nouvelles contraintes et

à l'arrivée de nouveaux acteurs : évolution des concepts et des modalités de l'aide, mise en place des OMD, rôle accru de l'Union européenne et des organisations multilatérales, multiplication des fonds internationaux, émergence de nouveaux acteurs et diversification des sources de financement, définition de nouveaux enjeux globaux nécessitant une régulation mondiale concertée.

Tous ces éléments rendent la recherche d'un consensus plus délicate et l'action en faveur du développement plus difficile aujourd'hui qu'il y a une dizaine d'années. En ce sens, l'approche globale du développement que la France promeut est une réponse à la complexité croissante des enjeux en vue de renforcer la transversalité, la cohésion et l'efficacité de notre action en faveur du développement.

## 6. Une politique transversale dans un monde complexe : améliorer la cohérence des politiques publiques liées au développement

➔ La cohérence des politiques pour le développement s'exerce, au niveau institutionnel, grâce au Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) qui rassemble tous les ministères contribuant à la politique transversale en faveur du développement.

Deux phénomènes nécessitent toutefois de dépasser une vision nationale de la cohérence des politiques : la mondialisation et la construction européenne déplacent la pertinence du niveau d'action. La cohérence des politiques, en matière de commerce par exemple, s'effectue aujourd'hui principalement dans les enceintes internationales et au niveau européen. La France soutient l'inclusion dans les agendas internationaux, tels que le G20, de nombreuses problématiques nécessitant une cohérence des politiques comme la sécurité alimentaire, le changement climatique, la régulation financière, les migrations, etc.

### 6.1 Commerce et développement

➔ La recherche de cohérence entre politique commerciale et politique de développement relève principalement de la compétence de l'Union européenne (UE). En phase avec l'UE, la France souhaite une relance du cycle de Doha et un retour à l'agenda de développement, en particulier en faveur des pays les moins avancés, et se mobilise en faveur de la lutte contre le protectionnisme, notamment dans le cadre du G20. L'UE œuvre à la cohérence entre politique commerciale et politique de développement à travers notamment le renforcement du Système de préférences généralisées (SPG) en faveur des pays qui en ont le plus besoin (régime « Tout sauf les armes » au bénéfice des PMA) ; elle plaide en faveur d'une prise en compte des spécificités africaines dans l'élaboration et l'application des règles commerciales internationales, en particulier celles

de traitement spécial et différencié dans le cadre de l'OMC ; elle cherche à développer ses relations commerciales avec les pays de la zone Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) à travers les Accords de partenariat économique (APE), et prône la recherche de solutions durables aux problèmes structurels des PMA.

Considérant qu'il est nécessaire d'aider les pays en développement (PED) à assumer les coûts d'ajustement liés à l'ouverture commerciale, la France est attentive, dans la négociation d'accords commerciaux avec ces pays, à l'impact de ces accords sur le développement et à l'érosion des préférences qui pourrait en résulter. Elle appuie les politiques d'aide au commerce (soutien à l'offre productive, aux infrastructures et au renforcement des capacités – voir partie 1.3) et de facilitation des échanges (efficacité des procédures à la frontière). Dans le cadre des APE, accords de libre-échange asymétriques négociés avec les pays de la zone ACP, elle appelle la partie européenne à faire preuve de davantage de flexibilité en faveur des pays ACP dans ses demandes d'accès au marché.

## 6.2 Migrations et développement

➔ Le nombre de migrants internationaux n'a cessé d'augmenter depuis les années 1980. Les Nations unies estiment que 214 millions de personnes demeurent hors de leur pays natal, soit environ 3% de la population mondiale. Pour les ressortissants de pays en développement, la migration peut déboucher sur une amélioration des conditions de vie ou encore sur l'acquisition de nouvelles compétences. Elle peut permettre à des individus comme à des communautés de sortir de la pauvreté et de devenir par la suite des acteurs du développement dans leur pays d'origine. On constate toutefois que les migrations Sud-Nord concernent de plus en plus des individus qualifiés, faisant peser le risque d'une fuite des compétences sur les PED.

En termes de politique publique, l'articulation entre migrations et développement doit notamment répondre aux questions suivantes : quel dialogue engager avec les pays partenaires et comment prendre en compte, de manière transversale, ce sujet dans les politiques de développement ? Comment réduire plus efficacement les écarts de richesse, causes majeure des

migrations, notamment en incitant les migrants à être des acteurs du développement ?

La France prend en compte le lien entre migrations et développement depuis plusieurs années. Elle entend favoriser deux outils spécifiques pour accroître les bénéfices que les PED tirent des flux migratoires :

- les projets de codéveloppement, financés sur le programme 301, doté en 2010 et 2011 de 35 et 30 millions d'euros ont été notamment menés en partenariat avec les associations de diasporas ;
- le soutien aux transferts de fonds des migrants : les transferts de fonds des migrants à leurs proches demeurés au pays représentent des sommes très importantes (372 milliards de dollars vers les PED en 2011). Représentant près de trois fois le montant de l'aide publique au développement dans le monde, ils constituent l'une des ressources financières extérieures majeures des pays en développement, au même niveau que les investissements directs étrangers. Ils présentent aussi l'avantage de se maintenir globalement en période de crises financières ou de catastrophes naturelles, du fait du soutien apporté par les migrants à leurs proches.

Convaincue de l'importance des transferts d'argent des migrants pour le développement, la France a œuvré en faveur de l'adoption au G20 à Cannes, en 2011, d'un engagement de réduction d'ici 2014 des frais moyens d'envoi de fonds de 10 à 5% du montant transféré. Pour y parvenir et pour orienter davantage ces flux d'épargne vers des dépenses d'investissement dans les pays d'origine des migrants, plusieurs mesures ont été mises en œuvre : la création d'un site internet de comparaison des coûts d'envoi ([envoidargent.fr](http://envoidargent.fr)), lancé en 2007, refondu récemment et en passe d'être certifié par la Banque mondiale. Géré par l'AFD et destiné aux migrants, ce site couvre 21 pays dont 16 pays africains. Il rassemble 22 organisations de la société civile et permet une comparaison des prix et services pratiqués par 17 établissements financiers.

Une étude menée en partenariat avec la Banque africaine de développement et l'AFD, et intitulée *Réduire les coûts des transferts d'argent des migrants et optimiser leur impact sur le développement : outils et produits financiers pour le Maghreb et la Zone franc* vise par ailleurs trois objectifs :

- identifier des produits financiers innovants susceptibles d'intéresser les migrants et de contribuer à des dépenses d'investissement favorisant le développement de leurs pays d'origine ;
- établir le bilan de la réglementation actuelle et des améliorations possibles (appui à la bibancarisation, modernisation du droit des technologies de l'information et des libertés publiques, appui au renforcement du secteur de la microfinance, etc.) ;
- déterminer les freins et les opportunités de développement des transferts d'argent des migrants grâce aux nouvelles technologies de paiement (*e-banking*, *mobile banking*, cartes de paiement rechargeables).

Un soutien financier au fonds « Migration et développement » de la Banque africaine de développement (6 millions d'euros sur trois ans) finance enfin des projets dans quatre domaines :

- l'amélioration des connaissances disponibles et la mise à niveau des opérateurs intervenant dans le champ des transferts de fonds ;
- l'appui aux réformes des cadres réglementaires ;
- le développement de nouveaux produits financiers ;
- la promotion de l'investissement et du développement local, notamment par la création ou le renforcement de fonds de garantie pour les migrants créateurs d'entreprises.

Afin d'accroître la cohérence du traitement des flux migratoires au sein de ses actions de développement, l'AFD a développé, en 2010, un cadre d'intervention transversal sur les migrations. Ce document a pour objectif d'intégrer dans les stratégies et projets de l'AFD les réponses aux externalités positives ou négatives des flux migratoires : influencer sur l'attractivité des territoires et leur équilibre (villes/campagnes notamment), pallier la fuite des compétences en renforçant les capacités locales, améliorer la situation des populations déplacées, articuler les projets avec les investissements des migrants, etc.

Enfin, la cohérence des politiques migratoires et des politiques de développement repose également en grande partie sur l'action concertée au niveau européen. La France soutient l'approche globale sur la question des migrations, dont l'UE s'est dotée en 2006. Les principaux outils de mise en œuvre de cette approche sont la conclusion de partenariats pour la mobilité visant à faciliter et à mieux encadrer la migration légale avec les pays du voisinage immédiat, et la mise en place de programmes pour la mobilité et les migrations pour les pays tiers. Un dialogue se tisse notamment entre l'Europe et l'Afrique sur le lien entre migration et développement, tant au niveau bilatéral que régional, avec le processus euro-africain sur la migration et le développement (processus de Rabat) et le dialogue ACP-UE sur les migrations.

## 7. Encourager la diversité culturelle par la production et l'échange des savoirs et des cultures

➔ La France participe également au développement à travers un ensemble de vecteurs qui, de par leur caractère universel, ne peuvent faire l'objet d'une concentration géographique des moyens, au même titre que les outils d'interventions de solidarité.

### 7.1 La recherche et l'appui à l'enseignement supérieur, vecteurs essentiels du développement

➔ La France œuvre au renforcement des capacités scientifiques des pays du Sud notamment par le biais de la formation de jeunes chercheurs, la mise en réseau de chercheurs Nord/Sud ou Sud/Sud, l'appui à la mise en place de politiques et d'institutions de recherche, la recherche de l'excellence scientifique par la mise en place de plates-formes scientifiques ou de centres de référence en Afrique, l'accès à l'information scientifique et technique, sa production au Sud et sa circulation.

Les institutions françaises de recherche sont des acteurs essentiels de la coopération. En 2010, les dépenses de la France pour la recherche en faveur du développement, comptabilisées en APD, s'élevaient à 350 millions d'euros. L'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) en particulier inscrivent leur stratégie et leur action dans les Objectifs du millénaire pour le développement.

Des programmes de coopération scientifique dans divers domaines de la recherche pour le développement (agriculture, biodiversité, santé, gestion de l'eau, etc.) sont mis en œuvre par le MAE. En 2011, le volume engagé à travers des projets FSP s'est élevé à 1,5 million d'euros.

21 Instituts français de recherche à l'étranger du MAE (IFRE), spécialisés dans les sciences sociales et humaines contribuent également à l'appui à la recherche pour le développement dans les pays du Sud. Ils bénéficient de dotations de l'ordre de 12 millions d'euros en 2010 et 2011, et d'une cinquantaine d'assistants techniques, pour un coût de moins de 6 millions d'euros.

#### Création de Campus France

Fin 2011, l'association Égide et le Groupe d'intérêt public (GIP) Campus France ont fusionné pour créer un établissement unique, Campus France, dédié à promouvoir l'excellence française en termes d'enseignement supérieur.

Au niveau européen, la France s'est vue confier en 2011 la responsabilité de coordonner l'axe recherche du partenariat thématique UE / Afrique dédié à la science, à la société de l'information et à l'espace.

L'AFD contribue également à l'animation de la recherche scientifique, notamment par une production de connaissances appliquées aux enjeux et aux techniques du développement, par l'organisation de conférences thématiques ou encore par des publications telles que la revue *Afrique contemporaine*, dont 8 numéros ont été publiés en 2010 et 2011, ou le rapport annuel *Regards sur la terre* édité conjointement avec l'IDDRI et le *think tank* indien TERI.

L'accueil d'étudiants étrangers en France représente une part importante de l'aide au développement (697 millions d'euros en 2010). En 2010-2011, près de 285 000 étudiants étrangers poursuivaient des études supérieures en France, dont 228 294 dans les universités publiques. 46 % de ces

étudiants proviennent d'Afrique (dont 25% du Maghreb), en légère baisse depuis cinq ans (-3%), et 16% proviennent d'Asie-Océanie, en progression de 25% entre 2005 et 2010.

Le MAE octroie près de 16 000 bourses d'études chaque année. En 2011, 5 800 bourses ont été accordées, à part égale, à des étudiants d'Afrique subsaharienne et du Maghreb (nombre en baisse de 27% depuis 2006). Le nombre de bourses accordées aux étudiants d'Asie et d'Océanie est quant à lui en diminution de 11%. Les principales disciplines suivies par les boursiers originaires de ces régions sont l'ingénierie et les sciences appliquées, ainsi que l'administration, l'économie et la gestion.

La France participe au renforcement des structures universitaires des pays en développement à travers des appuis à la modernisation de la gouvernance universitaire, à la professionnalisation des formations, au développement de formations doctorales, et à l'émergence de pôles d'excellence régionaux (l'Institut franco-africain d'électronique – F'SATI – en Afrique du Sud, – 2IE – au Burkina Faso dans le domaine de l'eau et de l'environnement, par exemple). En 2011, le MAE a financé 24 projets d'enseignement supérieur (dont 14 en Afrique subsaharienne) pour 47 millions d'euros et a mobilisé 114 conseillers techniques auprès d'institutions locales, en Afrique, en Asie, ou en Amérique latine.

L'évolution des moyens de notre aide, face aux défis régionaux implique de recentrer notre coopération selon une approche régionale et en impliquant les bailleurs multilatéraux investis dans le champ de l'enseignement supérieur (Banque mondiale, Union européenne et Agence universitaire de la francophonie). Ces actions devront s'appuyer sur le réseau d'expertise française en matière d'enseignement supérieur qui est l'un de nos atouts principaux. En Afrique de l'Ouest, le groupe régional formé par les assistants techniques (AT) en poste au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Togo constitue une esquisse de cette perspective.

## 7.2 L'action culturelle extérieure de la France

### 7.2.1 Promouvoir la diversité culturelle

➔ Le réseau de coopération et d'action culturelle, constitué notamment des Instituts français et des Alliances françaises, organise près de 50 000 événements chaque année et accompagne environ 8 000 artistes à l'étranger. 350 000 personnes sont inscrites auprès des médiathèques des centres et instituts culturels. 2010 et 2011 ont été marquées par la création de l'Institut français, opérateur de l'action culturelle extérieure de la France, sous le statut d'Établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC). Placé sous la tutelle du MAE, l'Institut français vise à renforcer l'influence de la France dans le monde, à accompagner le développement culturel des pays envers lesquels nous avons un devoir de solidarité, à encourager le dialogue et la diversité culturelle.

### 7.2.2 Promouvoir la langue française

➔ La coopération dans le domaine du français constitue une constante de la coopération de la France avec les pays francophones. La consolidation de nos actions s'effectue autour de l'appui à la formation initiale et continue des professeurs, de la dynamisation de l'environnement francophone et de l'articulation de l'apprentissage des langues nationales avec l'enseignement de la langue française (initiative ELAN-Afrique). Ces deux dernières années sont également marquées par un développement dans des géographies non francophones, que ce soit en Afrique subsaharienne (didactique du français langue étrangère, formation des enseignants) ou en Asie (mobilité étudiante, formation linguistique professionnelle). Au total, ce sont 14 FSP et 21 millions d'euros qui ont actuellement cours en Afrique subsaharienne.

Le réseau scolaire français à l'étranger, constitué de 486 établissements implantés dans 130 pays, accueille environ 300 000 élèves. 190 000 d'entre eux sont des jeunes étrangers, qui reçoivent une formation scolaire identique à celle des Français. 107 millions d'euros participent à l'effort d'aide au développement de la France en 2010, au titre des subventions versées à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Les cours de langues des Instituts français et des Alliances françaises sont une autre dimension

importante, pour laquelle le MAE mobilise 50 millions d'euros.

### 7.2.3 Agir à travers l'audiovisuel et les médias

➔ Les printemps arabes en 2010 et 2011 ont souligné l'importance de ce secteur pour l'établissement et le renforcement de la démocratie.

Le MAE finance, exerce la tutelle et représente l'État au conseil d'administration de Canal France international (14 millions d'euros), opérateur pour la formation des médias du Sud. Il soutient la création cinématographique du Sud et la diffusion du cinéma français à l'étranger, en veillant à la bonne coordination entre opérateurs sur le terrain tels que l'Institut français et UNIFRANCE. Il participe à la gouvernance d'autres opérateurs audiovisuels tels que TV France international ou le Bureau export de la musique, qu'il subventionne en partie. Enfin, il coordonne l'action du réseau – unique au monde – des 60 attachés audiovisuels.

## 7.3 Mobiliser l'expertise française

➔ Les prestations d'expertise et de conseil auprès des gouvernements étrangers et des organisations internationales constituent un instrument privilégié de l'influence française pour la diffusion de nos normes, tant sociales que juridiques, sanitaires ou environnementales.

Un cadre stratégique pour la promotion de l'expertise française à l'international a été élaboré par le MAE, en concertation avec ses principaux acteurs. Le dispositif français est réformé avec la loi du 27 juillet 2010, qui crée un ÉPIC, France expertise internationale (FEI), placé sous la tutelle du MAE, qui se substitue au GIP France coopération internationale (FCI).

Le marché de l'expertise s'exprime le plus souvent sous la forme d'appels d'offres lancés par les États, les bailleurs de fonds multilatéraux, les collectivités territoriales, et les fondations. En 2010, FEI a mobilisé plus de 25 000 hommes/jours d'expertise dans plus de 50 pays.

De son côté, l'Association pour le développement des échanges en technologies économiques et financières (ADETEF), conseil et opérateur

pour la coopération internationale des ministères de l'Économie et des Finances, du Budget et du Développement durable, intervient depuis 30 ans sur les politiques publiques en matière de finances publiques (budget, fiscalité, comptabilité publique et douane), de régulation économique et financière, de développement économique (industrie, PME-PMI, développement des entreprises, innovation et normalisation, qualité, tourisme, économie numérique, partenariats public-privé), d'énergie et de développement durable, de statistique, d'achat et de communication publics ainsi que de développement des ressources humaines. En 2011, le GIP qui a réalisé 25 millions d'euros d'activité et 11 533 jours d'expertise, affichait 42 contrats et 28 jumelages en gestion.

Enfin, un fonds d'expertise et de coopération technique en maîtrise d'ouvrage directe sera mis en place à l'AFD pour promouvoir les savoir-faire français en accompagnement de ses concours dans les pays à revenus intermédiaires, complétant l'action d'assistance technique déjà financée par le programme 209 et concentrée sur les pays pauvres prioritaires.

## 8. Les partenariats avec la société civile au service du développement

➔ La coopération française a la particularité de travailler avec un grand nombre d'acteurs, parmi lesquels des opérateurs, des fondations partenaires (fondation Gates, Aga Khan, fondation Chirac, fondation Alliance française...), des centres de recherche et, bien entendu, les organisations de la société civile et les collectivités locales, qui sont particulièrement actives en matière de développement.

### 8.1 Renforcer les partenariats avec la société civile

➔ L'importance d'associer davantage le citoyen à la politique de développement a été soulignée lors du CICID du 5 juin 2009. La concertation avec les organisations de la société civile s'est considérablement développée : élaboration du document cadre de coopération au développement, préparation des grandes échéances internationales (telles que la conférence de Nagoya, le sommet des OMD), représentation dans la délégation française à Busan, etc.

La mission des relations avec la société civile au MAE est chargée du suivi du volontariat associatif de solidarité internationale et du versant international du service civique volontaire. Plus de 11 000 volontaires ont été soutenus en 2010 et 2011 par le ministère pour participer à des programmes de coopération au plus près des réalités et des besoins des pays du Sud. La plateforme France volontaires, créée en 2009, joue un rôle central d'appui et de renforcement des dispositifs de volontariat.

Le MAE soutient les initiatives des ONG françaises grâce à une enveloppe dédiée (42 millions d'euros en 2011), dont la gestion est confiée à l'AFD. Ce dispositif s'inscrit dans une approche visant à renforcer la coopération des ONG françaises avec les sociétés civiles du Sud. Dans le cadre de ce dispositif, le MAE soutient des Programmes concertés pluri-acteurs (PCPA) qui rassemblent pouvoirs publics et sociétés civiles du Nord et du Sud autour de thématiques spécifiques

(la jeunesse notamment). Leur objectif est de contribuer à l'émergence de sociétés civiles organisées et permettre ainsi l'instauration ou le renforcement d'un dialogue autour de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques publiques. Il existe aujourd'hui cinq PCPA : Maroc, Europe de l'Est (Bulgarie, République de Moldavie, Roumanie), Algérie, Guinée, République du Congo.

#### Mali : action de l'ONG Équilibres & Populations

En concertation avec une association malienne et les acteurs de la santé à Kayes, région la plus touchée par la pratique de l'excision au Mali (98 % des femmes), l'ONG Équilibres & Populations mène un programme pour changer les mentalités en impliquant notamment les migrants dans le processus d'abandon de la pratique. L'ONG assure aussi une prise en charge médicale des cas de complication les plus graves. Le conseiller régional santé de l'ambassade de France effectue un suivi régulier du projet.

### 8.2 Accompagner la coopération décentralisée

➔ Le MAE, en collaboration avec les préfectures de région, conduit des partenariats avec près de 250 collectivités territoriales. Cette coopération se traduit par des partenariats géographiques (développement économique et de la gouvernance locale de l'Afrique subsaharienne) et thématiques (agriculture et alimentation, tourisme durable). La priorité est donnée aux projets portés par plusieurs collectivités territoriales, ce qui renforce la cohérence et l'efficacité des actions de coopération Nord-Sud et permet de mobiliser le savoir-faire et l'expertise des collectivités locales. L'AFD cherche, pour sa part, à renforcer les synergies entre ses projets, notamment de développement régional et urbain,

et l'action des collectivités locales travaillant dans les mêmes zones. Elle a signé plus de 20 accords de partenariats avec des collectivités locales et a prévu, dans le cadre de son nouveau plan d'orientations stratégiques, de créer une division spécifiquement dédiée à ces partenaires, à l'instar de ce qu'elle fait déjà pour les ONG.

La loi Oudin-Santini offre la possibilité aux collectivités territoriales de contribuer à hauteur de 1 % de leur budget à des actions de coopération décentralisée avec les pays du Sud dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Ces financements ont permis de mobiliser plus de 13 millions d'euros en 2009, soit 75 % des sommes investies par les collectivités locales dans ce type d'actions de coopération.

### **Atlas de la coopération décentralisée**

**L'atlas de la coopération décentralisée, régulièrement mis à jour sur le site internet France diplomatie, présente, de manière cartographique, toutes les actions internationales de coopération décentralisée menées par les collectivités territoriales françaises.**

# S'ADAPTER AUX ENJEUX LOCAUX

## Mettre en œuvre des partenariats différenciés

La diversité des outils et des instruments de l'aide au développement de la France complexifie le pilotage de la politique d'aide, mais permet de répondre de façon différenciée aux besoins de nos partenaires. La stratégie française définit quatre partenariats, différenciés selon les buts poursuivis, les moyens mobilisés et les instruments privilégiés. Elle décide de concentrer géographiquement les ressources programmables bilatérales, en fixant des objectifs de répartition par partenariat.

Cette partie du rapport est organisée en fonction des partenariats différenciés, pour lesquels elle rappelle les grandes lignes stratégiques, les principales évolutions intervenues durant le *biennium*, les données d'APD disponibles, les nouveaux projets approuvés ainsi que quelques projets illustratifs des grands types d'opérations menées.

En 2011, pour la première année de mise en œuvre, on constate une dynamique positive en faveur de l'atteinte des objectifs de concentration de nos ressources dans les partenariats différenciés.

---

## 9. L'Afrique subsaharienne

---

### 9.1 Stratégie du DCCD pour l'Afrique subsaharienne

➔ L'Afrique subsaharienne doit concentrer au moins 60 % de l'effort financier. Les priorités vont au soutien à une croissance génératrice d'emploi et à la réalisation des OMD.

- 2010 et 2011 ont été deux années de mise en œuvre intenses de l'initiative en faveur du développement du secteur privé en Afrique lancée en 2008 au Cap, et qui prévoit la mobilisation de 2,5 milliards d'euros sur cinq ans. Cette initiative devrait soutenir environ

1 900 entreprises, principalement des PME, et assurer la création ou le maintien de plus de 300 000 emplois.

- Lutter contre la pauvreté et réaliser les OMD : l'initiative de Muskoka et l'augmentation de notre contribution au FMLSTP ont été les principales actions visant à faire progresser les deux OMD pour lesquels le Secrétaire général des Nations unies a souligné, en 2010, le retard particulièrement important vis-à-vis de l'échéance de 2015. Cet appui aux secteurs sociaux est confirmé par la répartition de notre aide bilatérale (voir graphique sur

## Principaux chiffres d'APD

Part dans l'APD nette totale en 2010	45 % (4,4 milliards d'euros)
Part dans l'APD nette bilatérale en 2010	45 % (2,6 milliards d'euros)
Part dans le total de l'aide programmable pays en 2010	39 % (1,4 milliard d'euros)

## Répartition par instruments (APD bilatérale brute)

Annulations de dettes	41 %
Aide-projet	25 %
Assistance technique	20 %
Écolages	7 %
Frais réfugiés	4 %
Aide budgétaire	2 %
Coûts administratifs	1 %

## Principaux bailleurs de fonds (APD bilatérale brute)

1 <sup>er</sup> : États-Unis	5,8 milliards d'euros
2 <sup>e</sup> : Banque mondiale	5,6 milliards d'euros
3 <sup>e</sup> : Union européenne	3,6 milliards d'euros
4 <sup>e</sup> : France	2,9 milliards d'euros

### Aides budgétaires globales à l'UEMOA et à la CEMAC

Dans le cadre de l'appui à l'intégration régionale en Afrique occidentale et centrale, l'AFD verse 20 millions d'euros par an à l'Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et à la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC).

la répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française en Afrique subsaharienne, page 43).

- La priorité à l'Afrique se traduit également par un travail de mobilisation de la France au niveau international et notamment des organisations multilatérales.

La session du partenariat avec l'Afrique a été un moment fort du sommet du G8 de Deauville. La France y a adressé deux messages : son soutien aux avancées de la démocratie, marqué par l'invitation des trois présidents nouvellement élus démocratiquement, MM. Ouattara (Côte d'Ivoire), Condé (Guinée) et Issoufou (Niger) ; et la reconnaissance des résultats économiques remarquables de l'Afrique depuis une décennie. Pour la première fois, une déclaration conjointe du G8 et de ses partenaires africains a été adoptée. Enfin, le G8 a rendu compte, au travers d'un rapport dédié, du suivi de ses engagements en matière d'aide publique au développement, particulièrement en matière de santé et de sécurité alimentaire.

## 9.2 Panorama de notre aide en Afrique subsaharienne en 2010 et 2011

➔ En 2010, 45% de l'APD bilatérale nette française a été allouée à l'Afrique subsaharienne (soit 2,6 milliards d'euros), essentiellement sous forme de dons et d'annulations de dette.

La France est le deuxième donateur bilatéral de l'Afrique subsaharienne en volume au sein du G8 après les États-Unis (5,8 milliards d'euros) et le premier au sein de l'UE, avec un montant de 2,9 milliards d'euros. Elle devance notamment le Royaume-Uni (2,2 milliards d'euros), le Japon (1,3 milliard d'euros) et l'Allemagne (1,2 milliard d'euros). Elle est le quatrième pays qui concentre le plus son aide totale (aide bilatérale et aide multilatérale imputée) à l'Afrique subsaharienne (45%), ce qui la place devant le Royaume-Uni (40%) et l'Allemagne (28%).

Les annulations de dettes sont le premier poste d'APD avec 41% du total. Les autres secteurs prédominants de notre aide bilatérale sont présentés par le graphique de la page 43.

### Cameroun : traitement de la dette

Le Cameroun a signé avec la France un C2D en mai 2007, dont une partie est affectée au secteur de l'éducation de base. Dans ce cadre, le pays entend mettre en œuvre une réforme du recrutement et de gestion des enseignants.

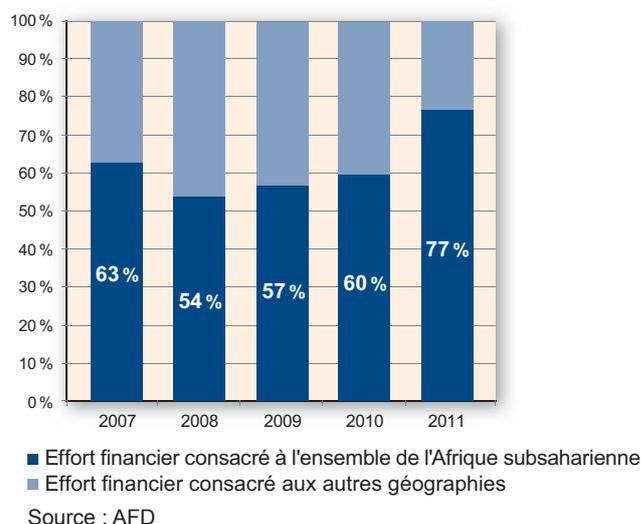
Le classement des vingt premiers bénéficiaires de l'APD bilatérale nette fait apparaître sept pays d'Afrique subsaharienne : la République démocratique du Congo (1<sup>er</sup>, 687 millions d'euros), le Libéria (7<sup>e</sup>, 175 millions d'euros), le Togo (10<sup>e</sup>, 127 millions d'euros), le Sénégal (12<sup>e</sup>, 119 millions d'euros), la Côte d'Ivoire (15<sup>e</sup>, 105 millions d'euros), le Kenya (17<sup>e</sup>, 93 millions d'euros) et Madagascar (20<sup>e</sup>, 63 millions d'euros).

### Le programme Afrique et Caraïbes en création

Le programme Afrique et Caraïbes en création (2,2 millions d'euros par an) mobilise un ensemble de partenaires pour accompagner depuis 20 ans le développement des filières culturelles en Afrique et dans les Caraïbes. Cette action devient en 2011 un programme de l'Institut français. Elle sera évaluée courant 2012.

Le programme appuie la création (organisation de la biennale de la photographie de Bamako, la biennale Danse l'Afrique danse, le festival de mode L'Afrique est à la mode...), soutient l'accès aux marchés nationaux et internationaux et l'économie culturelle de l'Afrique. Environ 1500 artistes, 40 festivals et 30 tournées sont aidés chaque année.

### Part de l'effort financier de l'État (subventions, coût-État des prêts, C2D, ABG) consacré par l'AFD à l'ensemble de l'Afrique subsaharienne



### 9.3 Évolution des autorisations de financements de l'AFD

➔ Les autorisations de financements de l'AFD en Afrique subsaharienne (hors PROPARCO) ont représenté 4,3 milliards d'euros pour le *biennium* 2010-2011 (respectivement 1,82 et 2,45 milliards d'euros en 2010 et 2011), une augmentation de 54% par rapport aux deux années précédentes. L'Afrique subsaharienne reste ainsi le premier bénéficiaire des concours de l'AFD. La plupart des instruments a vu le montant de ses engagements augmenter par rapport au *biennium* précédent (prêts souverains, subventions, C2D et ABG) à l'exception des prêts non souverains et des participations.

La part de l'effort financier de l'État<sup>12</sup> consacrée à la région s'est élevée respectivement à 60% et 77% en 2010 et 2011, en nette hausse par rapport aux années précédentes (54% en 2008, 57% en 2009).

12- Subventions, coût-État des prêts, C2D, ABG.

## Aide au redémarrage de l'économie ivoirienne en 2011

À la fin des combats, la France a rapidement accompagné la sortie de crise postélectorale ivoirienne par un prêt budgétaire de 350 millions d'euros et une garantie de 50 millions d'euros. La première tranche du prêt (200 millions d'euros) a été versée immédiatement et a essentiellement permis le paiement des salaires des fonctionnaires et l'assainissement d'Abidjan. La seconde tranche (150 millions d'euros) a été affectée à la relance économique du pays ainsi qu'au financement partiel des dépenses socialement urgentes des

secteurs de l'eau, de l'éducation et de la santé. Enfin, en décembre 2011, l'AFD a accordé sa garantie à deux banques ivoiriennes pour un prêt de 32,8 milliards de francs CFA (50 millions d'euros) à l'État ivoirien, destiné à apurer ses arriérés envers le secteur privé. Ces appuis d'urgence ont aidé à stabiliser le pays en participant au retour de la confiance des investisseurs, à la relance économique et au rétablissement des relations avec les bailleurs internationaux.

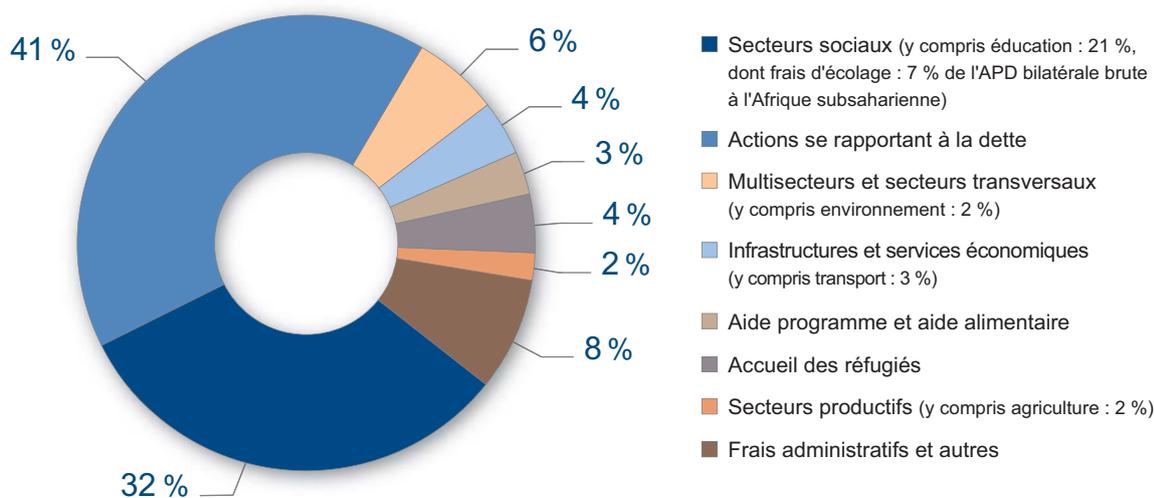
## 9.4 Appui à la francophonie

➔ Dans le domaine du soutien à la langue française, la consolidation de nos actions en Afrique subsaharienne francophone s'effectue autour de trois objectifs principaux :

- l'amélioration de la formation des professeurs de et en français ;
- la dynamisation de l'environnement francophone afin de susciter l'intérêt des populations jeunes et actives ;
- l'appui à l'enseignement en langues nationales et son articulation avec l'enseignement du français (initiative ELAN-Afrique en partenariat avec l'AFD, l'OIF et l'AUF).

Par ailleurs, en réponse à une demande croissante dans les zones non francophones d'Afrique subsaharienne, notre coopération a développé l'appui aux filières de spécialisation en didactique du français langue étrangère, à la révision des curricula de français, à la formation des enseignants et à une offre de français de spécialité touchant les secteurs économiques les plus dynamiques.

## Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française en Afrique subsaharienne (2010)



## 10. Pays pauvres prioritaires (PPP)

### Objectif du DCCD

> 50 % des subventions <sup>13</sup>
2010 : 31 %
2011 : 47 %

### Principaux chiffres d'APD

Part dans l'APD nette totale en 2010	13 %
Part dans l'APD nette bilatérale en 2010	11 %
Part dans le total de l'aide programme pays en 2010	12 %

### Répartition par instruments (APD bilatérale brute)

Aide-projet	37 %
Annulations de dettes	24 %
Assistance technique	18 %
Écolages	15 %
Aide budgétaire	3 %
Coûts administratifs	2 %
Autres	1 %

### Principaux bailleurs de fonds (APD bilatérale brute)

1 <sup>er</sup> : Banque mondiale	2,3 milliards d'euros
2 <sup>e</sup> : Union européenne	1,1 milliards d'euros
3 <sup>e</sup> : États-Unis	995 millions d'euros
4 <sup>e</sup> : France	759 millions d'euros

➔ La liste des pays pauvres prioritaires arrêtée par le CICID du 5 juin 2009 comprenait les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, République centrafricaine, Comores, République démocratique du Congo, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo. Trois autres pays y ont été ajoutés en 2012 : le Burundi, Djibouti et le Rwanda.

### 10.1 Stratégie du DCCD pour les pays pauvres prioritaires (PPP)

➔ La France intervient en priorité dans les PPP par des subventions, dans des secteurs liés à l'atteinte des OMD, répondant généralement à des enjeux de lutte contre la pauvreté.

En 2011, 47% des subventions<sup>14</sup> ont été aux PPP, contre 31 % en 2010, légèrement en deçà de l'objectif cible de 50 %.

#### Projet d'hydraulique pastorale au Tchad

Depuis près de 15 ans, l'AFD accompagne des projets d'hydraulique pastorale. Parmi eux, le projet *Almy al Afia* (de l'eau pour la paix) mené au Tchad central avec l'appui d'opérateurs spécialisés comme Iram-Antea. En créant de nouveaux points d'eau et des couloirs négociés de transhumance, il permet d'ouvrir de nouveaux pâturages et de retarder l'arrivée des troupeaux sur les zones cultivées. Le projet a entraîné une diminution sensible des conflits dans des zones traditionnelles d'affrontement.

13- Il s'agit ici de l'indicateur du DCCD. Le cosecrétariat du CICID en a donné une définition le 10 novembre 2011 (cf. note suivante).

14- Les subventions comprennent des instruments relevant des trois programmes de la mission « Aide publique au développement » : les aide-projets de l'AFD, les projets FSP-FSD, l'assistance technique, les crédits de bourses, invitations et missions, l'aide alimentaire, l'aide humanitaire et les aides budgétaires de sortie de crise pour le programme 209 ; les projets de codéveloppement pour le programme 301 ; les aides budgétaires globales (ABG), le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP), le Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC), le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) pour le programme 110.

L'effort français pour les PPP a porté principalement sur les secteurs sociaux, et notamment sur l'accès à l'eau et l'assainissement, qu'il s'agisse du traitement ou de la distribution d'eau potable en zone urbaine, ou du forage de puits en zone rurale.

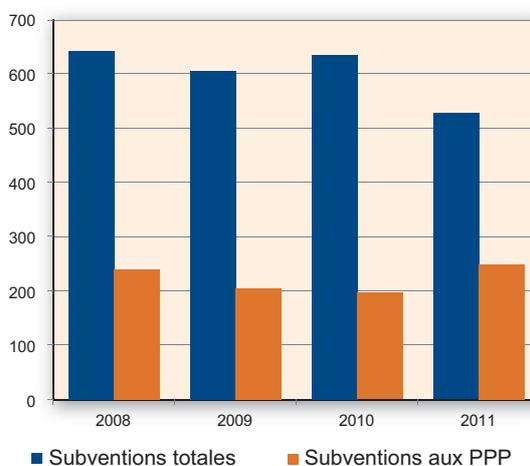
Dans le cadre de l'initiative de Muskoka, l'AFD a octroyé 45 millions d'euros aux projets de santé maternelle et infantile, notamment au Bénin, en Mauritanie et au Niger.

## 10.2 Panorama de notre aide dans les PPP en 2010 et 2011

➔ En 2010, les 14 PPP ont bénéficié de 11% de l'APD bilatérale nette (11,5% en 2009 et 15% en 2008). Pour la même période, 12% de l'aide programmable-pays de la France leur a été allouée (427 millions d'euros). Six pays pauvres prioritaires font partie des 20 premiers bénéficiaires des dons (hors dette) français (Sénégal 7<sup>e</sup>, Madagascar 10<sup>e</sup>, Mali 11<sup>e</sup>, Burkina Faso 13<sup>e</sup>, Bénin 17<sup>e</sup> et Niger 18<sup>e</sup>).

La plupart des PPP ne sont pas éligibles aux prêts souverains compte tenu des critères liés à la soutenabilité de la dette au niveau international. En 2010, à l'exception du Ghana pour lequel les prêts (22,5 millions d'euros) dépassent les dons, l'APD destinée aux PPP consistait très majoritairement en dons (68% de l'aide brute) et en annulations de dettes (23%).

## Montant des subventions aux pays pauvres prioritaires entre 2008 et 2011 (en millions euros)

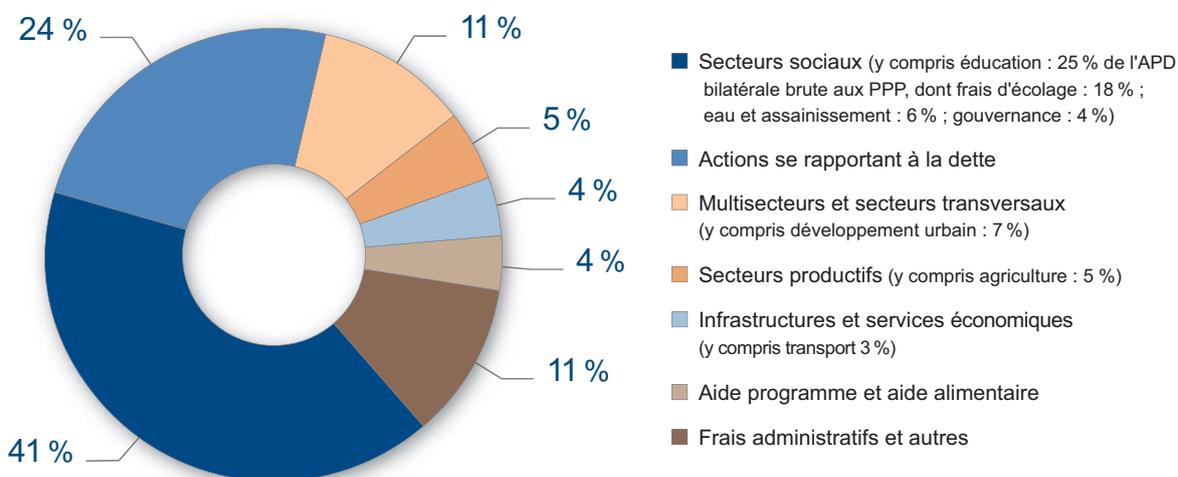


Source : MAE et MINEFE

La France est le deuxième donateur bilatéral et le quatrième bailleur des 14 PPP en volume (759 millions d'euros), derrière la Banque mondiale (2,3 milliards d'euros), l'Union européenne (1,1 milliard d'euros) et les États-Unis. À titre de comparaison, les volumes d'aide du Royaume-Uni sont deux fois moins importants dans ces pays (326 millions d'euros), de même que ceux de l'Allemagne (300 millions d'euros).

En termes de secteurs prioritaires, les secteurs sociaux (éducation, santé, eau et assainissement, gouvernance) représentent 41% de l'APD aux PPP.

## Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays pauvres prioritaires en 2010



Source : OCDE

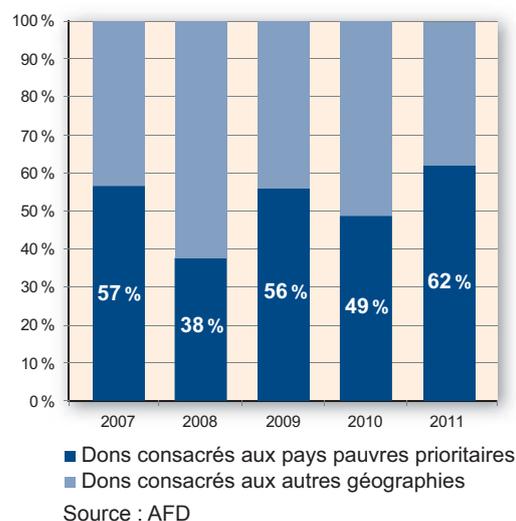
Entre 2010 et 2011, la part des subventions<sup>15</sup> pour les PPP est passée de 31 % à 47 %, dénotant une plus grande concentration de nos subventions sur les 14 PPP.

### 10.3 Évolution des autorisations de financements de l'AFD

➔ La part des dons (subventions et ABG) consacrée par l'AFD aux pays pauvres prioritaires s'est élevée respectivement à 49 % et 62 % en 2010 et 2011, à comparer avec des proportions de 38 % et 56 % respectivement en 2008 et 2009.

Au sein du groupe des pays pauvres prioritaires, la part spécifiquement destinée aux pays sahéliens s'est élevée respectivement à 63 % et 49 % en 2010 et 2011 (à comparer avec des proportions de 63 % et 60 % en 2008 et 2009)<sup>16</sup>.

#### Part des dons (subventions et ABG) consacrée par l'AFD aux pays pauvres prioritaires



## 11. Méditerranée

### 11.1 Stratégie du DCCD pour la Méditerranée

➔ Le bassin méditerranéen constitue la seconde zone prioritaire de la coopération au développement française après l'Afrique. Elle doit bénéficier d'un montant cible de 20 % de l'effort financier de l'État. Les priorités sont principalement le renforcement de la formation et de l'emploi des jeunes, la réduction des inégalités notamment par une attention accrue aux zones rurales et aux quartiers défavorisés, et le développement durable dans une perspective de convergence avec l'UE.

Suite aux événements des printemps arabes, qui se sont traduits, au sommet du G8, par l'adoption du Partenariat de Deauville en mai 2011, la France a annoncé son soutien au processus à travers la mobilisation d'une enveloppe de

2,7 milliards d'euros sur trois ans, à quatre pays : l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie. Plus de 1,5 milliard d'euros ont déjà été engagés à la mi-2012.

La mise en œuvre du Partenariat de Deauville renforcera davantage l'engagement français dans ces pays.

#### 11.1.1 Deux années marquées par les « printemps arabes »

➔ Le G8 a exprimé son soutien aux transitions démocratiques en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Une déclaration a été adoptée pour fonder avec les pays qui s'engagent dans cette voie un partenariat de long terme, à la fois politique et économique : le Partenariat de Deauville. Ce partenariat met la priorité sur la stabilité

15- Il s'agit des subventions au sens du DCCD (cf. note n°14).

16- La variabilité interannuelle s'explique par des opérations d'urgence qui modifient le montant total des dons à ventiler et leur affectation ainsi que par des opérations spécifiques d'aides budgétaires.

macroéconomique, l'intégration régionale, le développement des investissements dans les pays partenaires, notamment à destination des PME, et le développement du capital humain et physique. Un soutien financier multilatéral de 38 milliards de dollars à l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie a en outre été annoncé lors du sommet du G8 de Marseille en septembre 2011.

## 11.2 Panorama de notre aide dans les pays méditerranéens en 2010 et 2011

➔ En 2010, les pays de la Méditerranée ont représenté 10% de notre APD bilatérale nette. Ces pays ont bénéficié d'une forte proportion de dons nets hors remise de dette (74%), dont près de la moitié est constituée des frais d'écologie des étudiants en France, notamment pour le Maroc, la Tunisie et l'Algérie. Les prêts représentaient 18% de l'APD et les annulations de dettes 8%.

Le rang de la France en matière d'APD dans cette région démontre l'importance que la France accorde au partenariat méditerranéen : la France est le troisième bailleur de la région (916 millions d'euros en 2010), derrière l'UE et le Japon, mais devant l'Allemagne (672 millions d'euros).

Parmi les 20 premiers bénéficiaires de l'APD française figurent quatre pays méditerranéens : le Maroc (5<sup>e</sup>), l'Égypte (14<sup>e</sup>), la Tunisie (16<sup>e</sup>) et la Turquie (19<sup>e</sup>).

### Principaux chiffres d'APD

Part dans l'APD nette totale en 2010	9%
Part dans l'APD nette bilatérale en 2010	10%
Part dans le total de l'aide programme pays en 2010	16%

### Répartition par instruments (APD bilatérale brute)

Aide-projet	50%
Annulations de dettes	5%
Assistance technique	12%
Écolages	29%
Aide budgétaire	0%
Coûts administratifs	1%
Autres	3%

### Principaux bailleurs de fonds (APD bilatérale brute)

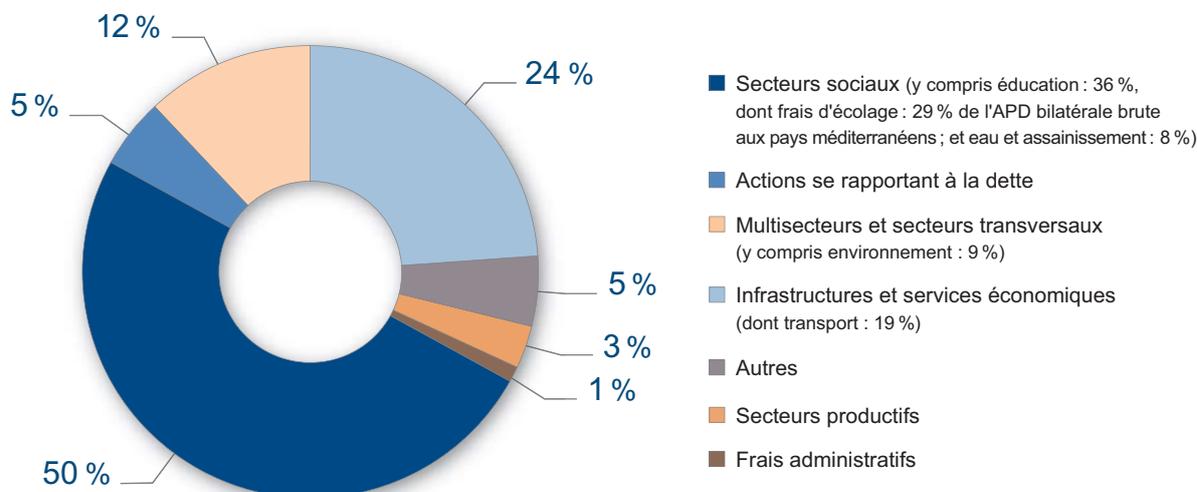
1 <sup>er</sup> : Union européenne	1,27 milliard d'euros
2 <sup>e</sup> : Japon	1,03 milliard d'euros
3 <sup>e</sup> : France	916 millions d'euros
4 <sup>e</sup> : États-Unis	758 millions d'euros

### Égypte : programme de renforcement du réseau de transmission électrique

L'AFD a approuvé le 27 mai 2010 l'octroi d'un prêt de 50 millions d'euros au gouvernement égyptien dédié au financement d'un vaste projet de renforcement du réseau de transmission électrique, en cofinancement avec les bailleurs de fonds européens – BEI, KfW et Commission européenne à travers la Facilité d'investissement du voisinage (FIV). Ce projet, dont le montant total s'élève à 762 millions d'euros, permettra de

répondre de manière fiable à la demande croissante d'électricité, mais également de connecter au réseau les nouvelles centrales de production d'énergie renouvelable et de rendre possibles de futures interconnexions avec les pays voisins de l'Égypte. Ce projet est un des 14 projets pilotes cofinancés par la BEI et la KfW dans le cadre de l'Initiative pour la reconnaissance mutuelle des procédures.

## Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays de la Méditerranée en 2010



Source : OCDE

La répartition sectorielle de l'APD française en Méditerranée fait ressortir statistiquement une prédominance des secteurs sociaux (50 %), due en grande partie aux frais d'écolage (29 %). Par ailleurs, la France est particulièrement présente dans le soutien aux infrastructures et services économiques, notamment dans le secteur du transport (19 %). Le secteur de l'environnement, lui, a concentré 9 % de l'APD française aux pays de la Méditerranée.

Toutefois, la France met en œuvre des moyens et instruments tenant compte des spécificités des pays de la zone que l'on peut scinder en trois groupes :

- une action généraliste au Maghreb, avec des outils tels que l'expertise, les dons, les prêts peu concessionnels ;
- des prêts peu concessionnels et une assistance technique au Moyen-Orient, excepté dans les Territoires palestiniens qui bénéficient des traitements accordés aux pays en crise ;
- des interventions dans l'optique d'une convergence avec les normes sociales et environnementales de l'UE en Turquie et dans les Balkans en général.

Dans le contexte des « printemps arabes », les associations locales de défense des droits de l'homme sont particulièrement soutenues par la France afin d'accompagner la transition.

Un nouveau Fonds de solidarité prioritaire de soutien aux ligues locales de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme dans le monde arabe, d'un montant de 2 millions d'euros pour trois ans, a été signé début juillet 2011. Pour accompagner les réformes impulsées par les « printemps arabes », l'appui à la gouvernance locale et le renforcement des capacités des élus sont essentiels. Un séminaire s'est tenu en mai 2012 au Caire sur le thème de la démocratie locale, désormais affichée comme priorité des autorités égyptiennes vis-à-vis de la société civile.

### Liban : programme d'urgence d'adduction d'eau au Sud Liban

Le Conseil de développement et de reconstruction (CDR) a bénéficié d'un prêt de 12 millions d'euros de la part de l'AFD pour la remise en État du système d'adduction des villages de la zone de Nabatieh et d'Hasbaya. Le programme porte sur trois objectifs : la réalisation de 78 kilomètres de réseau pour relier les villages de la zone, la construction de deux conduites principales, l'augmentation des capacités des stations de pompage dans la zone. Le coût d'approvisionnement en eau des familles a été réduit.

## Turquie : lignes de crédit « Efficacité énergétique » et « Énergies renouvelables » en faveur de la banque de développement industriel de Turquie (TSKB)

En coordination avec les autorités et les acteurs publics, l'AFD mène depuis plusieurs années une démarche de promotion de la finance environnementale auprès des banques commerciales de la région (Turquie, Égypte, Tunisie, Jordanie) afin d'exploiter les gisements importants d'efficacité énergétique et les potentiels d'investissements en énergies renouvelables

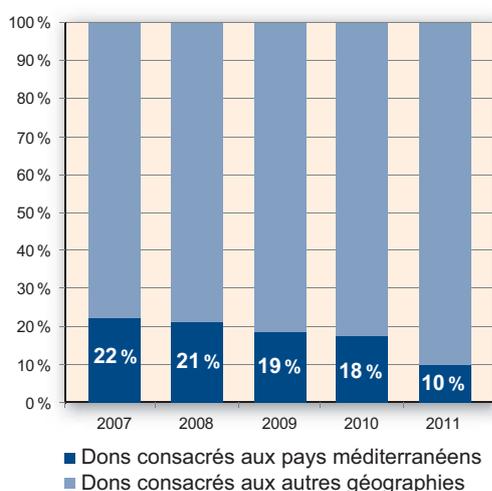
de leurs clients. En Turquie, l'AFD a mis en place en faveur de TSKB deux lignes de crédit de 50 millions d'euros dédiées au financement des investissements d'efficacité énergétique ou de production d'énergie renouvelable des PME turques, tout en s'attachant à renforcer l'expertise de la banque dans l'identification et l'instruction de ce type d'investissements.

### 11.3 Évolution des autorisations de financements de l'AFD

➔ Les nouveaux engagements de l'AFD dans la zone Méditerranée ont représenté 2,2 milliards d'euros sur le *biennium* (respectivement 1137 et 1020 millions d'euros en 2010 et 2011), en hausse de 30% par rapport à la période précédente.

Dans le COM, la cible fixée à l'AFD en matière d'effort financier à destination des pays de la Méditerranée est de 20%. En 2010 et 2011, l'AFD a consacré respectivement 18% et 10% aux pays méditerranéens (contre 21% et 19% en 2008 et 2009). Cela s'explique en partie par la diminution des prêts souverains – dans un contexte de crise de nombreux États de la région – au profit de prêts non souverains moins concessionnels.

#### Part de l'effort financier de l'État consacré par l'AFD aux pays méditerranéens (hors Territoires Autonomes Palestiniens)



Source : AFD

#### Fonds de solidarité prioritaire : consolidation de la francophonie au Liban (Beyrouth)

Si le français occupe une place historique privilégiée au Liban, ces dix dernières années ont mis en évidence la dilution de la langue française dans l'environnement économique, professionnel, culturel et médiatique libanais. La signature, en octobre 2010, par le Chef de l'État libanais d'un Pacte linguistique avec le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), lors du sommet de la francophonie à Montreux traduit une volonté politique forte de conforter le statut de la langue française sur l'ensemble du territoire libanais.

À la demande des autorités libanaises, la France a souhaité accompagner cette démarche par la mise en œuvre d'un projet du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) d'1 million d'euros. À la fois ambitieux et pragmatique, il porte sur des secteurs clés d'influence et de diffusion. La convention de financement a été signée le 17 novembre 2011 par le ministre libanais de la Culture et l'ambassadeur de France à Beyrouth. Ce FSP vise à renforcer l'enseignement du français dans le système éducatif et sa qualité, à intensifier l'apprentissage du français dans les administrations, et à renforcer l'environnement culturel francophone.

## 12. Pays émergents

### Principaux chiffres d'APD

Part dans l'APD nette totale en 2010	13 %
Part dans l'APD nette bilatérale en 2010	16 %
Part dans le total de l'aide programme pays en 2010	27 %

### Répartition par instruments (APD bilatérale brute)

Aide-projet	76 %
Annulations de dettes	0 %
Assistance technique	7 %
Écolages	15 %
Aide budgétaire	0 %
Coûts administratifs	2 %
Autres	0 %

### Principaux bailleurs de fonds (APD bilatérale brute)

1 <sup>er</sup> : Japon	4,6 milliards d'euros
2 <sup>e</sup> : États-Unis	2,3 milliards d'euros
3 <sup>e</sup> : Allemagne	1,6 milliard d'euros
4 <sup>e</sup> : Banque mondiale	1,4 milliard d'euros
5 <sup>e</sup> : France	1,2 milliard d'euros

### 12.1 Stratégie du DCCD pour les pays émergents

➔ La coopération au développement avec les pays émergents poursuit deux objectifs fondamentaux : une évolution vers un modèle de croissance plus sobre et plus équitable, limitant les risques de dumping environnemental et social envers les pays développés ; une implication accrue dans l'aide aux pays les plus pauvres ; et la convergence vers les bonnes pratiques internationales dans ce domaine. À cet effet, le COS de juin 2011 a unifié le mandat de l'AFD dans ces pays au titre de la « croissance verte et solidaire ». Le document cadre sur la coopération au développement fixe le plafond d'effort financier de la France à moins de 10 %.

La France est présente dans ces pays par l'intermédiaire d'expertises technique et financière et en appuyant le développement de projets financés par des prêts peu ou pas bonifiés, à moyen ou long termes.

### 12.2 Panorama de notre aide dans les pays émergents en 2010 et 2011

➔ En 2010, les pays émergents représentaient 16 % de l'APD bilatérale nette (945 millions d'euros). Ce montant a doublé par rapport à 2009 et triplé par rapport à 2008 sous l'effet conjugué de la progression des prêts, faiblement concessionnels mais de volumes élevés, octroyés au Mexique, à l'Inde et à la Colombie, et des frais d'écolage en Chine.

En effet, contrairement aux autres zones prioritaires, les pays émergents profitent essentiellement de prêts (70 %), contre une faible partie de dons programmables.

En 2010, la dynamique de prêts de l'AFD aux pays émergents s'est traduite par des flux nets importants : Indonésie (192 millions d'euros), Philippines (141 millions d'euros), Mexique (136 millions d'euros), Colombie (103 millions d'euros) et

## Indonésie : environnement

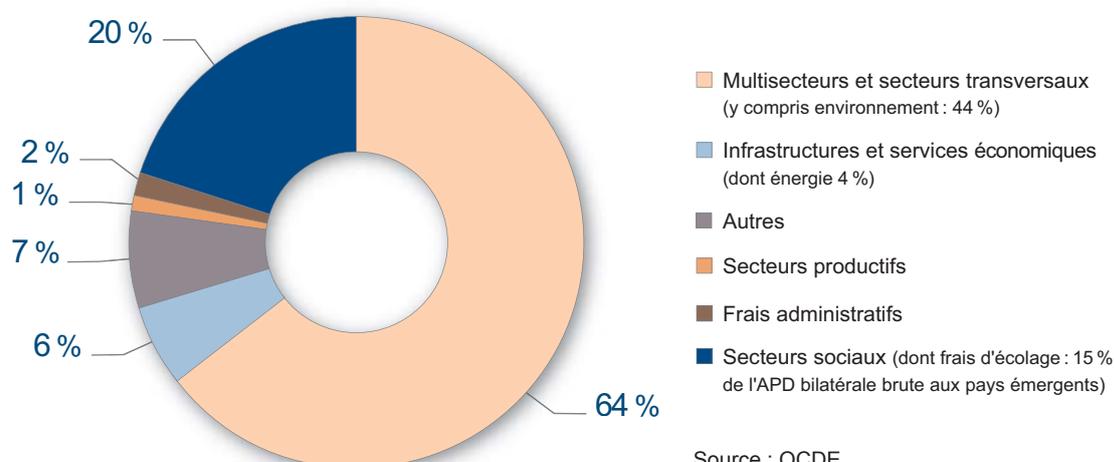
Le pays a décidé de réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 26 % d'ici 2020. L'AFD a accordé trois prêts successifs pour soutenir cette ambition et a accompagné sa coopération d'une expertise. Ce programme permet d'encourager la lutte contre le changement climatique tout en promouvant les savoir-faire français.

Chine (103 millions d'euros). Ainsi, sur les 20 principaux bénéficiaires de l'APD bilatérale française en 2010 figurent cinq pays émergents : la Chine (3<sup>e</sup>), l'Indonésie (4<sup>e</sup>), le Mexique (8<sup>e</sup>), les Philippines (9<sup>e</sup>) et la Colombie (11<sup>e</sup>). À noter également que le Vietnam, sans faire partie du mandat « croissance verte et solidaire » de l'AFD, a bénéficié de 138 millions d'euros de prêts de l'AFD, ce qui en a fait le 6<sup>e</sup> bénéficiaire de l'aide française en 2010.

Si l'on compare l'activité des membres du CAD de l'OCDE dans cette zone, la France se place en cinquième position (1,2 milliard d'euros), derrière l'Allemagne (troisième avec 1,6 milliard d'euros), mais devant le Royaume-Uni (sixième avec 925 millions d'euros).

La répartition sectorielle de l'aide française aux pays émergents reflète le mandat « croissance verte et solidaire » de l'AFD, avec une nette prépondérance à l'environnement (44 %).

## Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays émergents (2010)



17- Chine, Inde, Brésil, Thaïlande, Pakistan, Indonésie, Colombie, Kazakhstan, Mexique, Ouzbékistan, Philippines, Sri Lanka, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie.

## 12.3 Évolution des autorisations de financements de l'AFD

➔ Durant le *biennium* 2010-2011, les autorisations de nouveaux concours dans les pays émergents<sup>17</sup> s'élèvent à 2,48 milliards d'euros (respectivement 1,32 et 1,16 milliard d'euros en 2010 et 2011, dont un peu plus de la moitié pour les pays d'Amérique latine et le reste pour les pays d'Asie, ce qui représente une hausse de 46 % par rapport au *biennium* précédent, 2008-2009).

Tandis que les autorisations de financements dans les pays émergents augmentaient, la part de l'effort financier de l'État qui leur a été consacrée a pour sa part nettement baissé, à 7 % et 2 % respectivement en 2010 et 2011, contre 11 % et 9 % en 2008 et 2009.

## 12.4 Mobilité et soutien à la francophonie dans les pays émergents

➔ Dans le domaine de la mobilité et des bourses, le MAE porte un effort particulier pour favoriser la formation en France des étudiants issus des grands émergents (BRIC). Ainsi, au Brésil, la France est, après les États-Unis, le second pays de destination des étudiants, essentiellement aux niveaux master (cycle ingénieur) et doctorat, (3 000 étudiants, croissance de 10 % par an). La France a répondu à la demande de la présidente du Brésil, Dilma Rousseff, d'envoyer 100 000 boursiers brésiliens supplémentaires

## L'aide française à la Chine

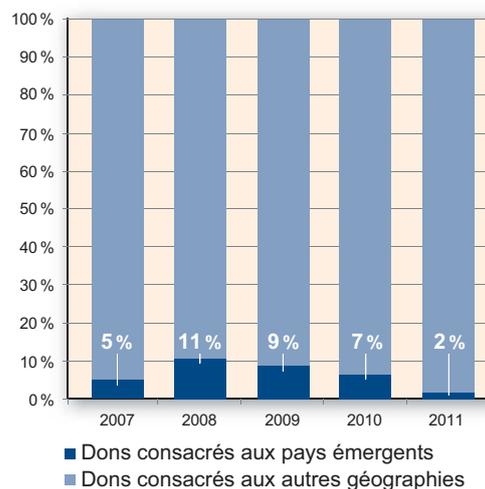
Deuxième puissance économique et première démographie mondiale, l'émergence de la Chine pose des défis majeurs à l'échelle mondiale. L'AFD intervient en Chine depuis décembre 2003 grâce à l'extension de son mandat. Ce partenariat entre dans le cadre de la préservation des biens publics mondiaux, spécialement des questions climatiques et environnementales, et rejoint les priorités du gouvernement chinois dans le XII<sup>e</sup> plan quinquennal, visant entre autres la diminution de l'intensité énergétique de 16% au cours de la période 2011-2015. Cette démarche vise

à soutenir des projets à impact local probant ainsi qu'à valoriser le savoir-faire français. L'AFD privilégie les projets ayant des incidences sur la réduction des gaz à effet de serre (production d'électricité, développement urbain et rural, efficacité énergétique dans l'industrie et les services). Depuis mi-2011, les prêts de l'AFD à la Chine se font sans mobilisation de coût-État. En 2010, la Chine est le troisième récipiendaire de l'APD bilatérale nette française (239 millions d'euros) du fait des frais d'écolage, de l'assistance technique et des prêts.

dans les universités étrangères d'ici 2015. Ainsi ce sont 10 000 étudiants en trois ans, dont 1 500 dès 2012, qui seront accueillis dans les établissements d'enseignement supérieur français dans le cadre de l'ambitieux programme Sciences sans frontières. La coordination de cet accueil est confiée à l'Agence Campus France.

En Chine, un dispositif est mis en place par Campus France afin de mieux encadrer la mobilité étudiante individuelle chinoise vers la France en permettant aux étudiants chinois en mobilité de présenter leur candidature à une inscription dans des programmes offrant des garanties de suivi et d'encadrement des étudiants.

## Part de l'effort financier de l'État consacrée par l'AFD aux pays émergents



Source : AFD

## 13. Pays en crise ou en sortie de crise

### Objectif du DCCD

10 % des subventions
2010 : 17 %
2011 : 10 %

### Principaux chiffres d'APD

Part dans l'APD nette totale en 2010	6 %
Part dans l'APD nette bilatérale en 2010	4 %
Part dans le total de l'aide programme pays en 2010	5 %

### Répartition par instruments (APD bilatérale brute)

Aide-projet	37 %
Annulations de dettes	19 %
Assistance technique	21 %
Écolages	2 %
Aide budgétaire	17 %
Coûts administratifs	2 %
Autres	2 %

### Principaux bailleurs de fonds (APD bilatérale brute)

1 <sup>er</sup> : États-Unis	5,5 milliards d'euros
2 <sup>e</sup> : Union européenne	1 milliard d'euros
3 <sup>e</sup> : Japon	897 millions d'euros
11 <sup>e</sup> : France	279 millions d'euros

### 13.1 Stratégie du DCCD pour les pays en crise ou sortie de crise

➔ Le document cadre prévoit de réserver 10 % des subventions aux interventions dans les pays en situation de crise et post-crise. La coopération en faveur de ces pays entend améliorer le développement des approches préventives, et d'éviter des ruptures dans le processus d'assistance et de développement. Six pays figurent dans la liste indicative des pays en crise ou en sortie de crise : Afghanistan, Haïti, Soudan, Yémen, Irak, Territoires palestiniens.

Les années 2010 et 2011 ont été marquées par le séisme en Haïti à la suite duquel la France s'est fortement mobilisée, tant financièrement que diplomatiquement.

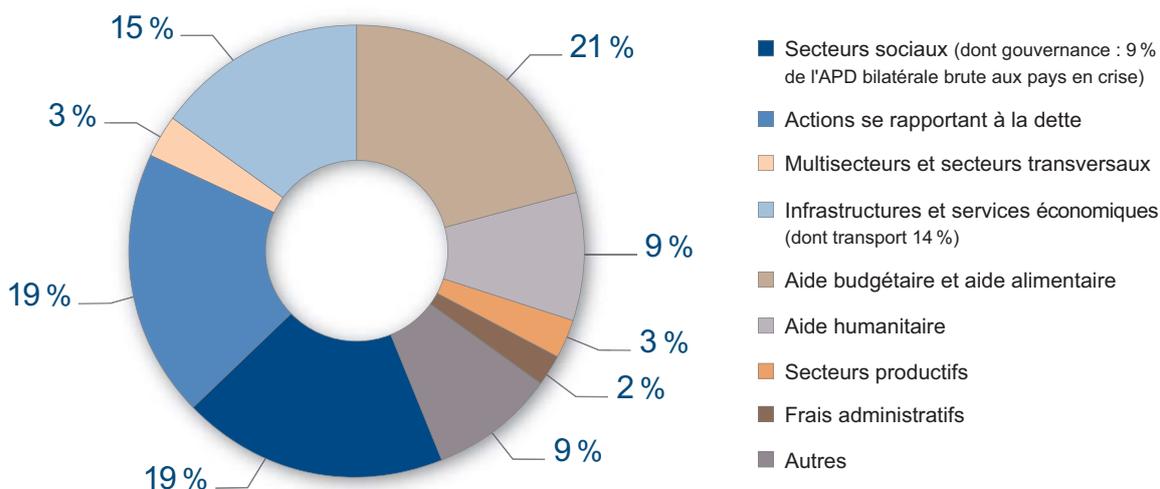
### 13.2 Panorama de notre aide dans les pays en crise en 2010 et 2011

➔ Les pays en crise bénéficient de 4 % de l'APD bilatérale française en 2010, avec une hausse de plus de 50 % par rapport à l'année 2009. Cette hausse s'explique notamment par le triplement de l'APD destinée à Haïti suite au tremblement de terre de janvier 2010. La structure de l'APD allouée à ces pays est composée par les dons et les opérations de remise de dette.

Si seul Haïti figure parmi les vingt premiers bénéficiaires de l'APD bilatérale française, trois pays en crise figurent dans la liste des quinze premiers bénéficiaires des dons (hors dette) français : Haïti 5<sup>e</sup>, Territoires palestiniens 12<sup>e</sup>, Afghanistan 15<sup>e</sup>.

Sur sa liste de pays en crise, la France n'est que le 11<sup>e</sup> donateur international. La présence dans la liste de l'Afghanistan, premier bénéficiaire mondial de l'aide, et de l'Irak, 10<sup>e</sup> bénéficiaire, diluent l'effort de la France qui intervient avec des instruments très concessionnels dans ces pays, conformément à la stratégie du document cadre.

## Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays en crise (2010)



Source : OCDE

En termes de répartition sectorielle, les priorités vont aux secteurs sociaux (19%) et à des interventions d'urgence (aide alimentaire et humanitaire 13%).

Il convient de souligner que la liste des pays en crise ne signifie en rien que la France ne réagira pas à des urgences liées à des crises dans d'autres zones qui l'exigeraient. Ainsi, en 2011, ce sont 30,3 millions d'euros qui ont été mobilisés en faveur de la Corne de l'Afrique au moment le plus aigu de la crise alimentaire et humanitaire.

## 13.3 Évolution des autorisations de financements de l'AFD

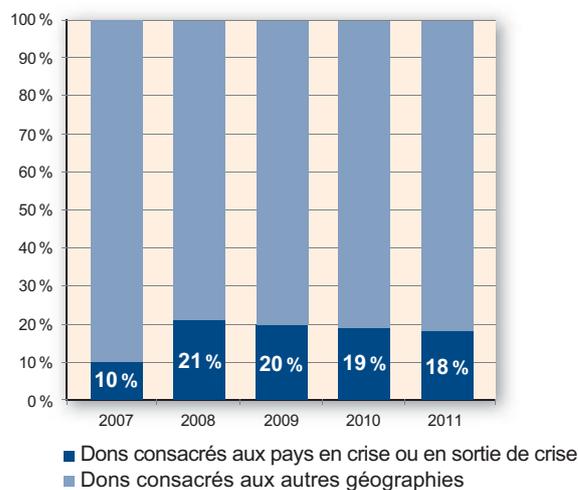
➔ Les autorisations de financement pour les pays en crise ont représenté respectivement 19% et 18% des subventions (dons projets et ABG) en 2010 et 2011, en légère diminution par rapport au *biennium* précédent (respectivement 21% et 20% en 2008 et 2009) mais nettement au-dessus de la cible de 10% fixée dans le DCCD et le COM de l'AFD.

### Des actions à incidence rapide sur les populations en Afghanistan

Le 27 septembre 2011, le comité ONG, constitué au sein du conseil d'administration de l'AFD pour l'appui aux initiatives des ONG, a approuvé l'attribution d'une subvention de 643 616 euros, à la Mission d'aide au développement des économies rurales (MADERA) en vue du renforcement des secteurs forestier, agricole et de l'élevage en Afghanistan.

Enfin, en 2008, 2009 et 2010, la France (MEFI) a contribué à hauteur de 4 millions d'euros par an au Fonds fiduciaire pour la reconstruction de l'Afghanistan (Afghanistan Reconstruction Trust Fund, ARTF), géré par la Banque mondiale. La contribution française a participé en particulier au développement des infrastructures énergétiques dans le district de Surobi, au bénéfice direct des populations locales. La France contribuera à l'ARTF à hauteur de 4 millions d'euros par an sur la période 2012-2016.

### Part des dons (subventions et ABG) consacrée par l'AFD aux pays en crise ou en sortie de crise (hors prévention)



Source : AFD

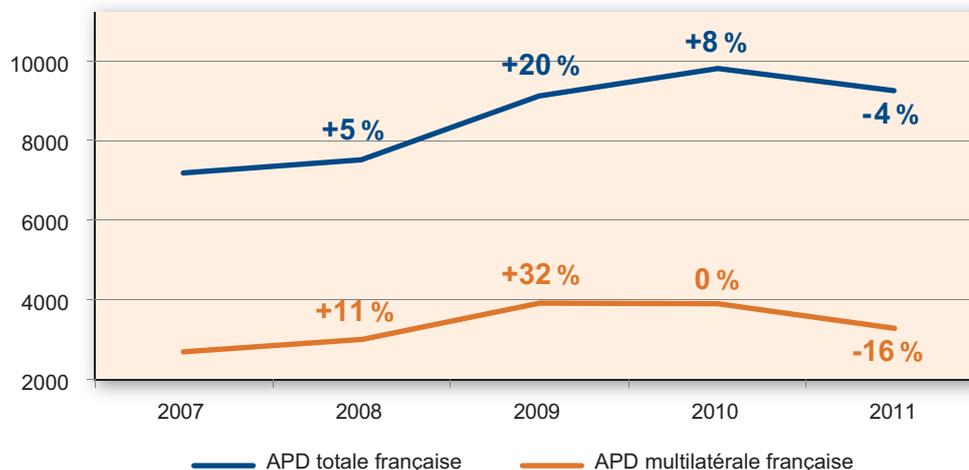
# MOBILISER DES LEVIERS MULTILATERAUX

## 14. Une aide multilatérale en progression similaire à l'aide totale de la France

L'aide multilatérale constitue un levier pour le développement, utile à plus d'un titre. Les organisations internationales de grande taille ont une responsabilité dans l'évolution internationale, capables d'une présence universelle, créatrices de cadres théoriques et pratiques de référence ou encore ayant les ressources pour financer des projets de grande ampleur. La multiplication de fonds verticaux ou d'organisations spécialisées, si elle met en péril la cohérence générale du système multilatéral permet, *a contrario*, le développement d'expertises spécifiques de grande qualité.

Renforcer notre influence dans ces institutions, qu'il s'agisse de l'Union européenne, du système des Nations unies ou de celui de Bretton Woods, est un objectif qui passe par un financement à la hauteur des enjeux de ces institutions. La France est le deuxième contributeur du FED, le cinquième contributeur au fonds AID de la Banque mondiale ou encore le deuxième contributeur au fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Évolution de l'APD totale et multilatérale française (en millions euros)



Source : OCDE

## 14.1 Une évolution de l'aide multilatérale française comparable à celle des autres donateurs

➔ Sur les dix dernières années, l'aide de la France transitant par le canal multilatéral a sensiblement augmenté. Multipliée par 2,3 son accroissement est cependant relativement proportionnel à l'augmentation de l'aide totale (multipliée par 2,1 sur la période). L'aide multilatérale française atteint des pics en 2008 et 2009, du fait des réponses apportées par la communauté internationale à la crise économique et financière. En 2011, elle représente 3,2 milliards d'euros, soit 35% de l'aide totale nette de la France.

Ce canal d'acheminement de notre aide présente de nombreux avantages puisqu'il permet de relayer les priorités françaises en atteignant une masse critique suffisante, d'amplifier des actions bilatérales en apportant une réponse collective et coordonnée avec les autres bailleurs aux défis du développement, de distribuer aux pays en développement en toute neutralité politique une aide réputée légitime, rapidement attribuée dans un contexte de crise, plus flexible à court terme et davantage concentrée géographiquement que l'aide bilatérale.

Si l'évolution du rôle de l'Union européenne sur la scène internationale explique une part importante de cette évolution, celle-ci résulte de la volonté de répondre de façon collective au traitement des enjeux du développement.

L'aide multilatérale française n'est pas plus importante que celle des autres donateurs, ni en volume, ni en pourcentage de son aide totale. Elle est inférieure à celles de l'Allemagne ou du Royaume-Uni, qui acheminent par le canal multilatéral respectivement 4 et 4,1 milliards d'euros, soit 39% et 42% de leur APD nette. Les États-Unis pour leur part, font transiter 12% de leur aide seulement par le canal multilatéral, soit 3,6 milliards de dollars. La part de l'aide transitant par la Banque mondiale, les organismes des Nations unies et les banques régionales de développement est, en outre, moins élevée en France (9% en 2011) que dans la plupart des autres pays européens (23% en Suède, 21% au Royaume-Uni, 14% en Allemagne). Si la France

demeure le cinquième actionnaire ex-æquo avec le Royaume-Uni de la Banque mondiale, celle-ci ne représente ainsi qu'entre 4% et 6% de l'aide française depuis le début de la décennie passée.

## 14.2 La part de l'aide « bi-multi » est peu élevée en France

➔ L'évolution récente de l'aide multilatérale se caractérise au niveau international par une augmentation forte des contributions extra-budgétaires versées à des organisations multilatérales, pré-affectées à une géographie ou à un secteur donné. Ces contributions, qui répondent à des intérêts stratégiques nationaux, sont comptabilisées comme de l'aide bilatérale par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

En 2010, la part de cette aide « bi-multi » ne représentait en France que 0,3% de l'APD totale nette<sup>18</sup>. Les autres pays donateurs du CAD de l'OCDE présentent des ratios supérieurs, dont le Royaume-Uni, l'Espagne ou la Norvège qui en 2010 ont fait transiter 30% de leur aide par le canal « bi-multi ».

## 14.3 Une forte concentration de l'aide multilatérale française

➔ Alors que les contributions françaises concernent 68 organisations ou fonds spécialisés, elles se concentrent à près de 90% sur six acteurs (et à 80% sur trois). Plus de la moitié de l'aide multilatérale française (52% en 2010, soit 2 milliards d'euros) est dédiée à l'aide européenne, dont la France est le deuxième contributeur après l'Allemagne (qui lui consacre 53% de son aide multilatérale). Les institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale) représentent 1,2 milliard d'euros en 2010, soit 23% de l'aide multilatérale totale.

La santé est le secteur de l'aide française qui transite le plus par le canal multilatéral avec des contributions très importantes au Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose (16% de l'aide multilatérale hors UE de la France en 2010), UNITAID ou encore l'Alliance globale pour la vaccination et l'immunisation (GAVI).

18- Dernière année pour laquelle les données sont disponibles.

La France verse une contribution faible aux Nations unies, inférieure à son poids économique et à celle de ses partenaires. En 2011, les contributions de la France représentent 5% de l'aide multilatérale française, plaçant la France au 11<sup>e</sup> rang mondial seulement. Le volume de nos contributions est 2,3 fois inférieur à celui du Royaume-Uni et 3,4 fois inférieur à celui des États-Unis, qui consacrent respectivement 10% et 22% de leur aide multilatérale aux agences des Nations unies. Les pays nordiques y consacrent plus de 40% de leur aide multilatérale.

#### **14.4 L'investissement français dans le domaine multilatéral est mieux valorisé**

➔ Deux stratégies françaises portant sur l'action de l'Union européenne et celle de la Banque mondiale ont été réalisées en 2010.

Le système multilatéral ne peut s'examiner cependant à la seule lumière des choix français. Il constitue un véritable sujet de gouvernance internationale qui implique une stratégie et un jeu coopératif entre les différents acteurs. C'est pourquoi, dans les enceintes internationales, la France préconise un dialogue et une concertation plus grande des donateurs afin de rationaliser l'architecture de l'aide multilatérale, dans un contexte de forte fragmentation : plus de 260 organisations internationales délivrant de l'aide sont recensées, bien qu'à l'instar de l'aide multilatérale française, les six plus importantes concentrent l'essentiel des ressources.

La France défend dans ce sens la définition d'un socle d'indicateurs communs pour évaluer l'efficacité des organisations internationales et l'élaboration d'une cartographie de l'aide multilatérale. Les travaux du réseau d'évaluation des performances des organisations multilatérales (MOPAN) ou les réunions des donateurs sur l'aide multilatérale, auxquels participe la France, prennent également une importance croissante dans ce contexte.

La France veut toutefois aller plus loin, comme les autorités françaises l'ont récemment indiqué à la Cour des comptes. Elle souhaite mettre en place un tableau de bord de la présence française dans les institutions multilatérales, définir et publier une stratégie française en matière d'aide multilatérale, poursuivre la mobilisation des représentants français dans les organisations multilatérales pour renforcer la coordination de leurs actions avec celles des agences bilatérales et promouvoir les cofinancements de projet associant contributions multilatérales et contributions bilatérales.

## 15. Renforcer la dimension européenne de notre action

➔ La France inscrit sa politique d'aide au développement dans un cadre européen et y consacre des moyens financiers très importants. En 2011, 20% de l'aide française, soit 1,8 milliard d'euros (2 milliards d'euros en 2010), transitent par le canal européen.

L'action de l'Union européenne (UE) en matière de développement a une vocation propre dans le paysage international de l'aide. Elle n'est comparable ni à l'action d'un État membre, ni à celle d'un acteur multilatéral ; elle est le produit d'un projet d'intégration politique original.

### 15.1 L'action européenne dans le monde

#### 15.1.1 Situation de l'aide européenne

➔ L'Union européenne, qui représente un peu plus de 30 % de l'économie mondiale, finance 56 % de l'APD mondiale. L'aide cumulée de la Commission européenne (CE) et de ses États membres s'est accrue ces dernières années pour atteindre 53,1 milliards d'euros en 2011, soit 0,42 % de son RNB<sup>19</sup>, représentant environ 100 euros par européen et par an.

La Commission européenne seule a mis en œuvre une aide publique au développement nette de 9,6 milliards d'euros en 2010 et 9,1 milliards d'euros en 2011. L'aide extérieure de l'Europe est financée par le budget communautaire<sup>20</sup> et par le Fonds européen de développement<sup>21</sup>. L'aide de la Commission européenne transite par plusieurs instruments spécifiques, parmi lesquels le FED (32 %), l'Instrument de financement de la coopération au développement (ICD, 24 %) et l'IEVP (16 %) – cf. annexe VII, page 94.

La France est le deuxième contributeur, après l'Allemagne, au budget européen (16,44 %) comme

au FED (19,55 %). En 2011, dans la comptabilisation de l'APD française, la contribution imputée de la France au budget européen s'élevait à 1,07 milliard d'euros (1,1 milliard d'euros en 2010) et les paiements au FED se sont élevés à 686 millions d'euros (909 millions d'euros en 2010).

L'APD allouée par la CE en 2010 a profité principalement à l'Afrique (43 %) et aux pays du voisinage européen (16 %). L'action de l'Europe est très importante dans les partenariats différenciés de la stratégie française. En donnant une priorité à l'Afrique tous instruments confondus et en octroyant 30 % des crédits du FED aux pays pauvres prioritaires (PPP) définis par la coopération française, l'action européenne est en phase avec les priorités françaises.

#### Part, dans les décaissements de la CE en 2010, des partenariats différenciés français

	FED	Hors FED	Total
Pays pauvres prioritaires	30 %	5 %	13 %
Pays en crise	4 %	15 %	11 %
Pays émergents		10 %	7 %
Méditerranée		19 %	13 %
Afrique	78 %	25 %	43 %

Source : MAE

#### 15.1.2 Partenariat avec les États de la zone Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP)

➔ L'Union européenne entretient un dialogue politique nourri avec les États ACP et l'Afrique

19- 53,5 milliards d'euros et 0,44 % de son RNB en 2010.

20- Près de 50 milliards d'euros sur 2007-2013, soit un peu plus de 6 % du budget total européen, sont consacrés à l'action extérieure.

21- Le montant total du FED pour la période 2007-2013 s'élevait à 22,7 milliards d'euros.

en particulier. Le partenariat ACP-UE est entré dans une nouvelle phase avec l'adoption de l'Accord de Cotonou en 2000 révisé pour la dernière fois en novembre 2010. Concernant l'Afrique, un troisième sommet Europe-Afrique s'est tenu à Tripoli en Libye les 29 et 30 novembre 2010 sur le thème « croissance, investissement et création d'emploi ».

Fin 2010, le 10<sup>e</sup> FED, principale source de financement de ce partenariat, était engagé à hauteur de 52 % et en passe d'engager la totalité de ses ressources d'ici fin 2013. Le total des engagements du FED en 2010 a atteint 2,65 milliards d'euros, et les décaissements 3,3 milliards d'euros (contre 3,1 milliards d'euros en 2009).

Les projets en soutien à l'atteinte des OMD sont la priorité de la CE dans les pays d'Afrique subsaharienne. Celle-ci estime que l'aide européenne a permis à 9 millions d'enfants de suivre un enseignement primaire, à 31 millions de familles de bénéficier d'une eau potable plus saine et de construire ou entretenir 36 000 kilomètres de routes.

La CE a également poursuivi les efforts entrepris depuis 2009 pour absorber les chocs de la crise économique qui pouvaient remettre en question les progrès vers l'atteinte des OMD. 11 pays d'Afrique ont bénéficié de 162 millions d'euros de financements au titre de la facilité V-Flex. 671 millions d'euros d'aides budgétaires globales ou sectorielles ont été engagées dans une trentaine de pays (70 % dans des pays d'Afrique), dont on retient par exemple, 50 millions d'euros en République démocratique du Congo pour lutter contre les effets de la crise économique et financière.

### **Nouveau cadre européen pour la sécurité alimentaire**

**En mai 2011, un nouveau cadre politique pour la sécurité alimentaire a été adopté par l'UE, pour prolonger la Facilité alimentaire lancée en 2008 en pleine crise et qui a alloué 1 milliard d'euros à 50 pays au cours de la période 2009–2011. Ce cadre cible en priorité les petits exploitants des pays les plus vulnérables et encourage la formation de marchés locaux et régionaux, pour pallier les effets du changement climatique et l'instabilité persistante des prix des matières premières.**

L'UE attache une grande importance aux problématiques d'intégration régionale à travers le FED (1,8 milliard d'euros prévus à ce titre). Toutefois, à mi-parcours de la mise en œuvre du FED, le taux d'engagement de ces fonds régionaux était faible (34 %) traduisant notamment la faible capacité des organisations régionales à mettre en œuvre les fonds alloués. Ceux-ci ont donc été partiellement réorientés.

### **République démocratique du Congo : facilité V-FLEX**

**La Commission européenne a accordé, en 2010, un financement à la République démocratique du Congo, au titre de la Facilité V-FLEX. 50 millions d'euros ont été versés sous forme d'aide budgétaire globale (ABG).**

### **15.1.3 Autres géographies d'intervention**

➔ Un rapport d'évaluation de la politique européenne de voisinage réalisé en mai 2010 concluait que des progrès importants avaient été réalisés dans cette région sur le plan économique, mais pas assez, au regard de l'UE, en ce qui concernait les réformes démocratiques et les droits de l'homme. Les printemps arabes de 2011 l'ont confirmé. L'accompagnement des transitions démocratiques et le soutien à la création d'emplois et à la croissance économiques sont devenus les deux grandes priorités pour le voisinage Sud. À l'Est, les négociations en vue d'un accord d'association et de libre-échange renforcé ont continué avec l'Ukraine et se sont ouvertes avec la Moldavie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie.

En Asie et en Asie centrale, l'UE mène des actions de soutien à la lutte contre la pauvreté, pour un développement durable et pour l'inclusion sociale. Elle mène également des actions pour le renforcement de la coopération économique, commerciale et politique avec la région. Un sommet UE-Asie s'est tenu en 2010. Les relations avec les pays émergents d'Asie en particulier se sont orientées sur des défis communs tels que l'environnement et le changement climatique. Un mécanisme d'investissement pour l'Asie centrale a été mis en place, qui combine subventions et prêts dans l'énergie, l'environnement, les petites et moyennes entreprises et les infrastructures sociales.

### **Afghanistan : projet d'amélioration de la production fruitière**

La Commission européenne a appuyé, à travers un projet de 12 millions d'euros, le développement de centres de production et de recherche sur différentes variétés de fruits en lien avec le ministre de l'Agriculture afghan.

## **15.2 Les nouvelles orientations stratégiques pour la politique européenne de développement**

### **15.2.1 Réformes institutionnelles et cohérence globale de l'action de l'UE**

➔ L'application du traité de Lisbonne depuis 2010, la mise en place effective du service européen d'action extérieure en janvier 2011 et la fusion de l'ancienne direction générale du développement (DGDEV) de la Commission européenne (CE) et d'EuropAid permettront de renforcer la cohérence globale de l'action extérieure de l'UE et son efficacité afin d'assurer que les États membres de l'UE et la CE parlent d'une seule voix dans les différentes enceintes internationales de développement.

Les objectifs de la politique de développement, désormais transversaux, devront être pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des autres politiques de l'UE (sectorielles ou commerciales) ayant un impact sur les pays en développement. Plus généralement, assurer la cohérence des politiques pour le développement est une préoccupation à laquelle travaille la CE plus spécifiquement depuis 2009, notamment sur les thématiques suivantes : commerce et finance, sécurité alimentaire, changement climatique, migration et sécurité.

### **15.2.2 Un nouvel agenda pour la politique européenne de développement**

➔ Sur la base d'un livre vert sur *La politique de développement de l'UE en faveur de la croissance inclusive et du développement durable*,

la CE a engagé, fin 2010, des consultations pour définir le cadre de la politique de coopération au développement de l'UE après 2014<sup>22</sup>. La France a largement participé à la définition de cet agenda par le biais de sa stratégie pour la politique européenne de développement, formalisée en 2010 et qui soumettait aux partenaires européens, la vision française de l'action de l'Europe autour de six objectifs :

- pour une politique européenne de développement inscrite au cœur de l'action étrangère de l'UE ;
- pour une politique plus intégrée, plus efficace et plus visible ;
- pour une politique mieux adaptée à la diversité croissante des pays en développement ;
- pour une réponse européenne adaptée aux défis d'un monde nouveau ;
- pour des politiques globales et une action européenne plus cohérente au service du développement ;
- pour une offre européenne de financements plus moderne et réactive.

L'« Agenda pour le changement » adopté par le Conseil en mai 2012, de pair avec les autres réformes entreprises, répond largement aux propositions françaises, en mettant l'accent sur deux éléments :

- La différenciation de l'aide selon les besoins des pays partenaires : la priorité est donnée aux pays les moins avancés (avec un accent particulier sur le soutien à la réalisation des OMD) qui concentreront l'aide et les subventions (et la mobilisation notamment d'un milliard d'euros en faveur des OMD pour les pays de la zone ACP). Une nouvelle forme de coopération avec les pays émergents est développée, avec la création notamment d'un nouvel instrument de partenariat, avec une dotation initiale proposée de 1,1 milliard d'euros sur la période 2014-2020, pour financer des interventions sur des secteurs d'intérêts mutuels avec ces pays, économiques, commerciaux ou liés aux enjeux globaux.
- La concentration plus forte de l'aide, qui sera ciblée sur les domaines où la valeur ajoutée de la CE est reconnue : gouvernance, coopération

22- Échéances du cadre financier actuel.

avec le secteur privé et développement durable, intégrant l'agriculture, l'énergie, l'environnement et le développement humain.

### 15.2.3 Les processus et modalités de mise en œuvre de l'aide sont améliorés

→ Les travaux pour l'amélioration de la coordination des actions des États membres et de la CE dans les pays partenaires se poursuivent. Les principes de définition de la programmation conjointe européenne ont été adoptés fin 2011 : un document européen commun sera produit, contenant une réponse européenne conjointe à donner à la stratégie de développement du pays partenaire, une identification des secteurs prioritaires d'intervention, une division du travail et une allocation financière indicative des moyens par secteur et par bailleur. Les cycles de programmation de l'UE et des États membres devront être synchronisés avec ceux des pays partenaires. Ce processus peut être élargi aux donateurs non-européens. Sur 11 pays pilotes identifiés, quatre (Ghana, Rwanda, Laos, Guatemala) mèneront l'exercice dès 2012.

La CE développe ses partenariats avec les autres acteurs, notamment en développant le recours aux délégations de gestion. Au total, 25 projets en 2010 ont été délégués, soit plus de 100 millions d'euros. L'AFD a été délégataire de 18 % des financements. Par ailleurs, en 2010, l'UE a fourni une contribution de 597 millions d'euros aux Nations unies et à ses agences et de 192 millions d'euros à la Banque mondiale.

La CE a accru le nombre de projets soumis à contrôle et poursuit ses efforts pour simplifier les procédures d'appel d'offres et d'octroi de subventions.

## 15.3 Cadre financier pluriannuel 2014-2020

→ Suite à la proposition de la Commission européenne (CE) du 29 juin 2011, actualisée le 6 juillet 2012, pour prendre en compte l'intégration de la Croatie au 1<sup>er</sup> juillet 2013, la proposition de la CE<sup>23</sup> a pour objectif de consacrer 0,7% du PIB de l'UE à son action extérieure. Elle propose d'organiser son action extérieure autour de 14 instruments<sup>24</sup> (dont le nouvel instrument de partenariat avec les pays émergents) sous plafond du cadre financier pluriannuel au sein de la rubrique 4 et d'un instrument traditionnellement hors plafond bien que présenté au sein du même document de négociation supra.

La CE propose que l'ensemble de ces instruments soit doté de 116,114 milliards d'euros courant 2011. Elle propose également de maintenir le 11<sup>e</sup> FED hors du cadre financier pluriannuel 2014-2020 – à 34,276 milliards d'euros courants, d'aligner la période de programmation sur 7 ans et de rapprocher les clés de contribution du 11<sup>e</sup> FED de celles du cadre financier pluriannuel (soit pour la France, 17,81 % contre 19,55% sous le 10<sup>e</sup> FED et 16,1% pour le budget de l'UE). La contribution attendue pour la France serait le cas échéant de 6,1 milliards d'euros (soit un montant annuel moyen de 873 millions d'euros) ce qui correspondrait à un accroissement de la contribution annuelle moyenne de la France de 18 %.

La position française n'est pour le moment pas encore consolidée et les négociations tant sur les montants de chaque instrument que sur la règlementation qui devrait s'appliquer dans la prochaine programmation se poursuivent au Conseil et au Parlement européens.

23- COM (2012) 388 final du 6 juillet 2012.

24- Instrument de préadhésion, instrument européen de voisinage, instrument de partenariat, instrument de coopération au développement, instrument pour la démocratie et les droits de l'homme, instrument de stabilité, instrument d'aide humanitaire, instrument pour la coopération en faveur de la sécurité nucléaire, la politique commune étrangère et de sécurité, l'assistance macro-financière, l'instrument de protection civile, la facilité de réponse rapide et le corps européen de volontaires en faveur de l'aide humanitaire et l'instrument pour le Groënland.

## 16. Aide multilatérale hors coopération européenne

➔ L'aide multilatérale hors UE de la France s'élève, en 2010, à 1,86 milliard d'euros. L'OCDE calcule une aide multilatérale imputée par pays. À partir d'un retraitement de ces données, on constate que l'Afrique est le premier bénéficiaire de l'aide multilatérale hors UE imputée à la France, à hauteur de 54 %.

### Aide hors UE imputée en 2010 (en millions d'euros)

Pays pauvres prioritaires	374	21 %
Pays en crise	124	7 %
Pays émergents	236	14 %
Méditerranée	83	5 %
Afrique	933	54 %
Afrique subsaharienne	885	51 %

Source : MAE

### 16.1 Des leviers sectoriels essentiels en faveur de la santé et de l'environnement

#### 16.1.1 Le soutien à la santé (FMSLTP, GAVI, UNITAID, IFFIm)

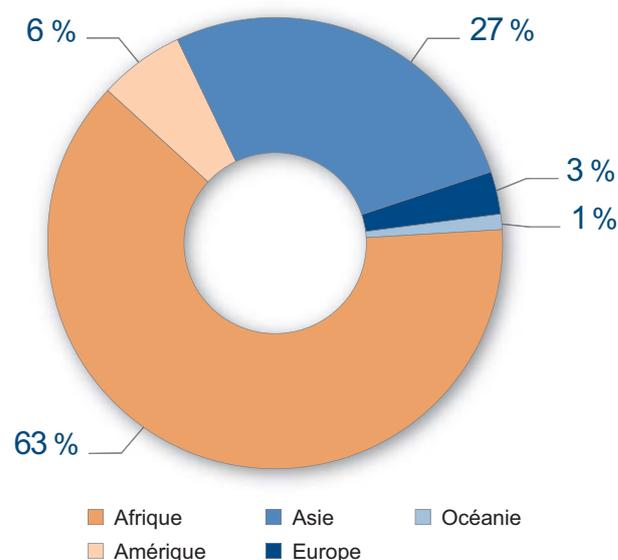
➔ La France privilégie de fait le canal multilatéral pour le soutien au secteur de la santé dans les pays en développement. Au-delà de l'activité des banques de développement et organisations à vocation plurisectorielle, la France contribue dans ces secteurs via des fonds spécialement dédiés: le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP), GAVI, l'IFFIm et UNITAID.

#### 16.1.1.1 Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP)

➔ La France est le deuxième contributeur au FMLSTP, derrière les États-Unis, avec 360 millions d'euros par an. Au total, depuis la création de ce fonds en 2002, la France aura contribué à hauteur de 2,9 milliards de dollars, soit 14 % des contributions totales versées par les gouvernements donateurs. La France a lancé, dans le cadre de sa contribution 2011-2013, l'Initiative 5% qui permet de réserver 5% de sa contribution annuelle à de l'expertise technique francophone de haut niveau pour les pays dont les besoins sont les plus importants.

Après avoir mené des consultations en 2011, le FMLSTP a adopté une nouvelle stratégie pour la période 2012-2016, visant à progresser rapidement dans la lutte contre les trois pandémies, essentielle pour l'atteinte de l'OMD 6. Le FMLSTP se fixe pour objectif sur cette période de sauver 10 millions de vies, en évitant 140 à 180 millions de nouvelles infections par le VIH, la tuberculose et le paludisme.

#### Répartition géographique de l'aide du FMLSTP en 2010



Source : MAE

En 2010, le FMLSTP a décaissé 3 milliards de dollars d'APD. Le premier bénéficiaire est l'Afrique (63,7% – 63% pour l'Afrique subsaharienne). 20% de l'aide totale (591 millions de dollars) ont bénéficié aux pays pauvres prioritaires de la stratégie française.

### Les dix premiers bénéficiaires du FMLSTP en 2010 (en millions de dollars)

Éthiopie	257
Inde	157
Rwanda	143
Tanzanie	143
Chine	112
Rép. démocratique du Congo	86
Indonésie	83
Mozambique	77
Soudan	75
Zimbabwe	72

Source : MAE

Aujourd'hui, grâce à l'appui du FMLSTP, ce sont plus de 3,3 millions de personnes qui bénéficient d'un traitement efficace du VIH, plus de 8,6 millions qui ont reçu un traitement de la tuberculose, plus de 270 millions de moustiquaires traitées par insecticides qui ont été distribuées, contribuant à la réduction de plus de 30% de la mortalité infantile liée au paludisme. Dans la perspective de 2015, un impact fort est attendu sur l'OMD 6, mais aussi les OMD 4 et 5, considérant que près de la moitié des interventions du FMLSTP ont un impact direct sur les mères et les enfants.

#### 16.1.1.2 L'alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI Alliance)

➔ La France est le quatrième donateur de GAVI, avec une contribution directe de 100 millions d'euros sur la période 2011-2015.

L'Alliance GAVI est un partenariat public-privé, qui finance des programmes de vaccination dans les pays à faible revenu. GAVI fournit des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche,

l'hépatite B et *Haemophilus influenzae type b* ou Hib, en mettant à profit des technologies de pointe, telle que le vaccin pentavalent, qui regroupe tous ces vaccins à la fois.

GAVI soutient également l'introduction du vaccin antipneumococcique (pneumonie et méningite) ou le vaccin anti-rotavirus (diarrhées sévères), maladies qui, à elles seules, sont responsables de plus du tiers des décès d'enfants de moins de cinq ans dans le monde.

GAVI contribue directement à l'atteinte de l'OMD 4, qui vise à réduire la mortalité infantile des enfants de moins de cinq ans d'ici 2015. 5,4 millions de décès ont été prévenus depuis sa création en 2000.

En 2010, GAVI a octroyé 42% de son aide au continent africain, où 6 pays font partie des 10 premiers bénéficiaires. L'action de GAVI en Asie est également importante (32% de l'aide en 2010), notamment au Pakistan et au Bangladesh, les deux premiers bénéficiaires de l'aide de GAVI.

### Les résultats de GAVI depuis 10 ans

**Au cours des dix dernières années, GAVI a financé la vaccination de plus de 250 millions d'enfants dans 72 pays parmi les plus pauvres du monde. 5,4 millions de décès ont été prévenus. GAVI estime à 4,5 millions le nombre de nouveaux décès qui seront évités grâce à son action entre 2010 et 2015. D'après les budgets approuvés pour 2012, les pays francophones devraient recevoir 25% du soutien total, sachant qu'en 2011 la part des naissances dans les pays francophones est égale à 12,7% du total des naissances dans les pays éligibles à GAVI.**

#### 16.1.1.3 La Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm)

➔ Cette facilité a été conçue en 2006 pour disposer rapidement d'un volume d'argent important (principe de *frontloading*). C'est un instrument financier qui rassemble les engagements pluriannuels des donateurs et utilise ce pool d'argent comme garantie pour emprunter sur les marchés financiers à bas coût en émettant des obligations. Dès le départ, l'IFFIm a été rattaché

à GAVI, qui assure le volet opérationnel en mettant en œuvre les projets de vaccination dans les pays. L'IFFIm a permis d'augmenter la capacité d'action de GAVI de 50 % depuis sa création. L'IFFIm a levé 3,6 milliards de dollars depuis sa création. La France s'est engagée à soutenir ce financement pour un total de 1,3 milliard d'euros jusqu'en 2026.

#### 16.1.1.4 UNITAID

→ La France apporte son soutien à la Facilité internationale d'achat de médicaments UNITAID, à hauteur de 110 millions d'euros sur la période 2010-2013, via la taxe sur les billets d'avion.

#### 16.1.2 Le soutien à l'environnement (FEM, FTP, FMPM)

→ Outre l'action directe des banques multilatérales de développement en la matière, de nombreux fonds multilatéraux sont aujourd'hui consacrés à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique, dont les principaux sont le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les Fonds d'investissement climatique (CIF) hébergés par la Banque mondiale.

Le FEM, création franco-allemande, est depuis 1991 le principal instrument multilatéral en matière de préservation de l'environnement global. Il est, en particulier, l'instrument financier des conventions-cadres des Nations unies pour le changement climatique, pour la protection de la biodiversité, pour la lutte contre la désertification, ainsi que pour la lutte contre les polluants organiques persistants. Son champ d'intervention couvre les pays en développement et les pays en transition, soit la zone d'APD française. Il contribue en outre fortement à la rationalisation du système environnemental international en travaillant avec diverses agences pour monter ses projets : la Banque mondiale, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONU DI) et les banques multilatérales de développement. De plus, en mai 2011, il a été prévu d'ouvrir l'accès du FEM aux agences nationales. Un processus d'accréditation de dix agences est actuellement en cours.

La France a participé à la cinquième reconstitution du FEM en mai 2010, en s'engageant à hauteur de 215,5 millions d'euros pour la période 2011-2014, correspondant à une reconduction de la contribution annuelle de 35 millions d'euros, augmentée, pour les années 2011 et 2012, d'une contribution de 30 millions d'euros par an fléchée vers la gestion durable des forêts. Ainsi, 34 millions d'euros ont été versés en 2010 et environ 64 millions d'euros en 2011. Néanmoins, une partie du second versement reste toujours bloquée en vertu de la règle relative aux arriérés de paiement que la France a décidé d'appliquer suite au non-respect des engagements de la part revenant aux États-Unis.

La France s'est engagée en outre à contribuer aux fonds climatiques créés en 2009, et plus précisément au Fonds pour les technologies propres (FTP-CTF, *Clean technology fund*). Elle a concrétisé cet engagement par le biais d'un prêt bonifié de 203 millions d'euros, versé au CTF en décembre 2010. Cette contribution est complétée par des cofinancements apportés directement par l'AFD sur plusieurs projets CTF emblématiques (création de centrales solaires à Ouarzazate au Maroc et en Afrique du Sud) dont le montant dépasse les 200 millions de dollars, portant ainsi l'engagement français sur la période 2010-2012 en faveur des fonds climatiques au-delà des 500 millions de dollars promis en 2008. La France siège au comité de pilotage du CTF, qu'elle a coprésidé en 2011.

Enfin, la France est partie prenante du Protocole de Montréal signé en 1987 et relatif à l'élimination de la production et de la consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone, et à ce titre contribue au fonds multilatéral correspondant (FMPM). La contribution française, qui s'est élevée à 205 millions de dollars depuis la création du fonds, a représenté 6,7 millions d'euros par an sur 2010-2011. La dernière reconstitution, prévue pour la période 2012-2014, portera cette contribution annuelle à 7,5 millions d'euros, plaçant la France au quatrième rang des pays donateurs.

On peut d'ores et déjà noter que la création en cours du Fonds vert pour le climat, décidée dès Copenhague à la demande des pays en développement et annoncée à Cancun en décembre 2010 par la Conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), nécessitera une réflexion au niveau international et la réorganisation probable

de l'architecture générale de financement du climat. L'objectif initial des pays en développement était d'améliorer le fonctionnement du mécanisme financier de la CCNUCC en créant un nouveau fonds permettant d'orienter l'utilisation des financements que les pays développés se sont engagés à mobiliser pour les pays en développement.

Le texte fondateur du Fonds vert, adopté à Durban fin 2011, constitue un compromis équilibré et devrait permettre la mise en place d'un modèle de fonds décentralisé, qui s'appuiera sur un large nombre d'agences d'exécution (nationales, bilatérales et multilatérales) et d'institutions financières. Le Fonds vert pourrait à terme jouer un rôle central dans l'architecture financière climatique internationale. En effet, ce fonds sera doté de la personnalité juridique et son texte fondateur prévoit explicitement qu'il pourrait devenir le « principal fonds international pour le financement du climat ». Toutefois, à ce stade, le Fonds vert ne bénéficie pas de financements (hors coûts de fonctionnement) et le conseil d'administration, où siège la France, s'est réuni pour la première fois en août 2012 à Genève. Une conférence des donateurs devrait se tenir courant 2013 afin d'abonder ce fonds, une fois les principales institutions mises en place et le siège du fonds désigné.

## 16.2 Le système des Nations unies

➔ Le financement de l'organisation des Nations unies et de ses agences spécialisées est principalement assuré par les contributions obligatoires des pays membres et par des contributions volontaires de toutes organisations, entreprises ou encore particuliers. Afin d'avoir une vision plus complète de notre utilisation du système des Nations unies, il est intéressant d'ajouter les contributions « bi-multi », c'est-à-dire les contributions bilatérales françaises fléchées sur des agences des Nations unies qui mettent en œuvre des actions dans des domaines prioritaires.

### 16.2.1 Les contributions obligatoires françaises

➔ En 2011, la France a versé 883 millions d'euros de contributions au total, à 42 agences, fonds ou programmes des Nations unies. Près de 89% de ces contributions (783 millions d'euros)

sont des contributions obligatoires. Deux contributions représentent à elles seules 61% du total versé : les opérations de maintien de la paix dans le monde (415 millions d'euros, soit la moitié du total versé par la France aux Nations unies) et la contribution au Secrétariat général des Nations unies (122,5 millions d'euros, soit 14% du total).

### Détails des contributions françaises à l'ONU en 2011 (en millions d'euros)

<b>Contributions NU (obligatoires + volontaires)</b>	<b>883</b>
dont contributions obligatoires	783
dont contributions volontaires	47
dont contributions « bi-multi »	53
<b>Contributions totales comptabilisés en APD</b>	<b>202</b>
dont contributions obligatoires	106
dont contributions volontaires	44
dont contributions « bi-multi »	52

Source : MAE

Une autre contribution obligatoire importante concerne notre soutien au budget ordinaire du Secrétariat de l'Organisation des Nations unies (ONU). Établi tous les deux ans, le budget ordinaire est financé par des contributions obligatoires basées sur les barèmes établis par l'Assemblée générale à New York. Depuis la réforme des barèmes de contribution adoptée en décembre 2009 pour les années 2010-2012, la France est le cinquième contributeur aux différents budgets de l'organisation. La contribution de la France au budget ordinaire de l'ONU s'élevait à 144 millions d'euros en 2011. Sa quote-part s'établit à 6,1 % pour la période 2010-2012. Un des enjeux majeurs de la participation de la France au Nations unies dans les prochaines années sera de rehausser le volume de nos contributions volontaires au niveau du rang que nous occupons en termes de contributions obligatoires.

Seule une fraction de nos contributions est comptabilisée en APD, selon des clés de répartition attribuées à chaque fonds et programme, établies par l'OCDE : 30 agences, sur les 42 auxquelles la France contribue, ont des activités relevant

principalement du développement<sup>25</sup>. Une majorité de celles-ci (18) fonctionne uniquement sur la base de contributions volontaires. En 2011, les contributions finançant de l'aide au développement représentaient 150 millions d'euros (17% du total versé par la France aux Nations unies). Ce sont les montants déclarés auprès du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) comme aide publique au développement, en tant qu'aide multilatérale.

### 16.2.2 Les contributions volontaires françaises

→ Les contributions volontaires de la France aux Nations unies pour l'aide au développement sont en baisse constante depuis 2007, ce qui constitue aujourd'hui un handicap pour l'influence de la France dans ces institutions, alors même qu'elles contribuent à définir les priorités de l'aide au développement, notamment sectorielles. Nombre de pays européens parviennent à consentir un effort supérieur. Les priorités françaises, pour ce qui relève des contributions volontaires, se sont donc fortement resserrées. Trois organisations sont bénéficiaires de 75% des contributions volontaires françaises, à savoir le PNUD, le HCR, et l'UNRWA (cf. annexe VIII, page 97).

### 16.2.3 L'aide « bi-multi » française

→ En plus de ces contributions, 52 millions d'euros d'aide bilatérale française transitent par le canal multilatéral onusien (soit 25% du montant accordé au SNU et éligible à l'APD), à travers l'aide dite « bi-multi ». Comptabilisée en APD bilatérale par le CAD de l'OCDE, ces contributions servent principalement à financer de l'expertise française au sein des agences des Nations unies et à la mise en œuvre par ces agences des actions prioritaires d'aide au développement françaises (dans le domaine de la santé maternelle et de la lutte contre la mortalité infantile), dans des régions où les moyens nationaux ne le peuvent pas.

## 16.3 Le système de Bretton Woods : la Banque mondiale et les banques multilatérales de développement

→ Les principales Banques multilatérales de développement (BMD) – à savoir les institutions du groupe Banque mondiale (BM), la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque asiatique de développement (BASD), la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) – représentent un outil essentiel de l'APD française. À la fois actionnaire important au sein de chacune de ces institutions et contributeur majeur aux fonds concessionnels qui les accompagnent, la France y défend les priorités stratégiques de sa politique de développement.

### 16.3.1 La place de la France dans les Banques multilatérales de développement

→ La France est aujourd'hui le cinquième actionnaire à la Banque mondiale (*ex-æquo* avec le Royaume-Uni) et dispose de 4,1% des droits de vote au conseil d'administration (lorsque le rééquilibrage de la réforme « *Voice* » sera achevé, la France n'aura plus que 3,75% des droits de vote). Lors de la dernière reconstitution de l'Association internationale de développement (AID), le volet concessionnel de la Banque, elle s'est par ailleurs engagée à verser un montant global de 1,2 milliard d'euros sur la période 2012-2014, maintenant ainsi son rang de cinquième contributeur à ce fonds.

La France est par ailleurs le cinquième actionnaire non régional de la BAfD, avec 4,3% des droits de vote. Lors de la dernière reconstitution du volet concessionnel de la Banque (le Fonds africain de développement – FAD), elle a apporté également la cinquième contribution avec 380 millions d'euros pour la période 2012-2014. En cumul historique, la France demeure au troisième rang du Fonds africain de développement (FAD), derrière le Japon et l'Allemagne.

La France soutient également la BASD au sein de laquelle elle possède 2,2% des droits de vote, ce qui fait d'elle le quatrième actionnaire

25- Plus de 50% de leurs activités sont déclarables en aide publique au développement.

non-régional. La dernière reconstitution du fonds concessionnel de la BASD (le Fonds asiatique de développement – FAsD) a été finalisée en mai 2012 et la France y participe à hauteur de 95 millions d'euros pour la période 2013-2016 (huitième contributeur).

En ce qui concerne la BID, la France participe à son capital à hauteur de 1,9 %, ce qui fait d'elle le deuxième actionnaire non régional *ex-æquo* avec l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. La reconstitution de son fonds concessionnel (le Fonds des opérations spéciales) a eu lieu en 2009 et la France y a participé à hauteur de 11 millions de dollars (dixième contributeur).

Enfin, la France détient 8,6 % du capital de la BERD, ce qui en fait le deuxième actionnaire (à égalité avec l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et le Japon), derrière les États-Unis. À la différence des autres BMD, la BERD ne possède pas de guichet concessionnel, en vertu d'un mandat et d'un positionnement spécifiquement axés sur le développement du secteur privé dans les pays en transition économique.

Au-delà de l'exercice de son rôle en tant qu'actionnaire et donateur concessionnel, la France contribue, en outre, à divers fonds fiduciaires hébergés par ces institutions, en fonction de ses priorités sectorielles ou géographiques, tels que le fonds « eau » de la BAfD déjà évoqué dans la partie 3.3 de ce rapport, ou encore le fonds de coopération, créé en 2011 à la BERD pour les pays des rives sud et est de la Méditerranée.

### 16.3.2 Les grands axes de l'action des banques multilatérales de développement

➔ Les banques multilatérales de développement (BMD) focalisent leur action géographiquement afin de répondre aux enjeux de développement spécifiques. Elles apportent ainsi un soutien croissant aux pays très pauvres, par le biais notamment de la mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Les deux principaux bailleurs de fonds en Afrique que sont la Banque mondiale et la BAfD ont, en outre, fait de l'Afrique subsaharienne une priorité stratégique : à titre d'illustration, l'AID a prévu d'allouer la moitié des ressources de la 16<sup>e</sup> reconstitution à cette zone. Les BMD tentent

également de répondre de manière rapide et efficace aux besoins des États dits « fragiles » pour éviter les crises et leurs débordements régionaux ou internationaux. Elles s'adaptent enfin aux événements politiques comme l'a montré l'action volontariste mise en œuvre de manière collective dans le cadre du Partenariat de Deauville pour les pays arabes en transition. Enfin, elles maintiennent une aide importante aux pays émergents, principaux contributeurs à la croissance mondiale en 2012.

L'action des BMD se focalise sur des secteurs stratégiques cohérents avec les priorités françaises, cet alignement ayant été accru par la présidence française du G8-G20 en 2011. Un premier exemple concerne le développement des infrastructures et l'intégration régionale, aujourd'hui problématiques majeures pour toutes les BMD : la BAfD en a fait son premier axe d'intervention dans sa stratégie de moyen terme 2008-2012, avec un objectif de 40 % des prêts de la Banque destiné à ce secteur jugé le premier frein au développement socio-économique du continent africain, et quelque 70 % des opérations de la BASD concernent les infrastructures. Le développement du secteur financier et le soutien plus général au secteur privé constituent un autre axe majeur de ces institutions, en particulier du groupe BM (par le biais notamment de la Société financière internationale – SFI) ; de la BERD, qui consacre près de 85 % de son activité au secteur privé ; ou encore de la BAfD.

La sécurité alimentaire est devenue également un objectif prioritaire de ces institutions, suivant en cela l'impulsion donnée par le G20 dont les membres ont adopté, en juin 2011, un plan d'action spécifique. Ce plan d'action permet d'établir un cadre de coopération propice aux investissements et aux innovations dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, et prévoit six programmes dont la réalisation revient aux institutions financières internationales. Les BMD ont adapté leur stratégie et leur allocation de ressources à ce plan, inscrivant leurs actions dans un mouvement global vers des objectifs communs. À titre d'exemple, la BERD a lancé sa *Food Security Initiative* impliquant le secteur privé aussi bien sur sa région d'opération traditionnelle que sur sa nouvelle région, et la sécurité alimentaire dans les pays à faible revenu d'Asie et du Pacifique a été l'un des thèmes prioritaires traités au cours de la reconstitution du 11<sup>e</sup> FAsD en 2011.

Enfin, les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'environnement et du développement durable au sens large (énergie propre, croissance inclusive, etc.) constituent des axes d'action centraux pour toutes ces institutions.

### **Rapport sur les institutions financières internationales**

**Un rapport spécifique au Parlement détaille désormais chaque année, dans le cadre du débat budgétaire, l'activité de ces institutions (ainsi que du FMI) et l'action de la France en leur sein.**

# FINANCER LE DÉVELOPPEMENT

La réponse aux enjeux de la coopération internationale nécessite la mobilisation de volumes de financements considérables qui vont bien au-delà de l'aide publique au développement traditionnelle. Néanmoins, les flux d'APD demeurent incontournables dans nombre de situations. Dans les pays les moins avancés et les pays à faible revenu, les volumes d'APD sont trois fois plus importants que les investissements directs étrangers, près de deux fois plus importants que les transferts de fonds des migrants, et sont même supérieurs à l'épargne domestique dans les pays à faible revenu. Il est donc nécessaire à la fois de poursuivre un effort de mobilisation de l'APD, en particulier en direction des pays les plus pauvres, et une approche élargie du financement du développement où le financement public joue un rôle de plus en plus ciblé.

## 17. L'aide publique au développement (APD)

### 17.1 Les engagements de la France en matière d'aide au développement

→ La France a pris en 2005 à Gleneagles les engagements parmi les plus importants des pays du G8 en matière d'APD. Elle y a annoncé « *un calendrier pour atteindre un ratio d'APD en termes de revenu national brut de 0,5% en 2007, dont les deux tiers pour l'Afrique – ce qui représente au moins un doublement de l'APD depuis 2000 – puis de 0,7% de l'APD rapporté au RNB en 2012* ». La même année, la France adhère au Consensus européen pour

le développement, qui précise que « les États membres qui n'ont pas encore atteint le rapport APD/RNB de 0,51 % s'engagent à le faire d'ici à 2010 ».

En 2010, avec un ratio d'APD de 0,50 % du RNB, elle a presque atteint l'objectif de 0,51 %. 52 % de l'aide totale française (bilatérale et multilatérale imputée) est accordée à l'Afrique, faisant d'elle le donateur du G8 qui concentre le plus son aide sur le continent africain<sup>26</sup> et le deuxième donateur du CAD en montant avec plus de 5,1 milliards d'euros. En 2011, le ratio d'APD rapporté au RNB devrait s'élever à 0,46 %.

26- En 2010, la France est le quatrième pays du CAD à concentrer le plus son aide totale à l'Afrique : seuls le Portugal (62%-490 millions d'euros) ; l'Irlande (59%-676 millions d'euros en 2010) et la Belgique (55%-2,3 milliards d'euros en 2010) font mieux.

## 17.2 Structure de l'APD française

→ La croissance de l'APD de la France à partir de 2002 après une période de diminution sensible s'est accompagnée d'une transformation de cette aide marquée par plusieurs tendances.

- On observe la croissance de la part des contributions européennes et multilatérales, liée à l'augmentation des contributions européennes et le développement des fonds thématiques, notamment pour la santé et l'environnement, au sein desquels la France s'est fortement investie. La diminution de la part du canal multilatéral dans l'aide a été amorcée en 2010. En 2011, l'aide multilatérale devrait représenter 35% de l'aide totale.
- Au sein de l'aide bilatérale, les annulations de dettes dans le cadre de l'initiative pour les pays pauvres très endettés continuent à jouer un rôle important. En 2010 et 2011, ce poste représentait 11% et 9% de l'aide totale.
- Au sein de l'aide bilatérale programmable, on constate le rôle croissant des prêts. Ce phénomène est lié à plusieurs facteurs : le développement de l'offre de prêts de l'AFD ; l'extension de sa zone d'intervention à des pays à revenus intermédiaires ; la demande des pays en développement, dans lesquels les besoins de financement des secteurs public comme privé s'accroissent ; et enfin la restauration de la situation financière d'un certain nombre de pays bénéficiaires de notre aide, pour lesquels l'octroi de prêts est redevenu possible à condition qu'il ne remette pas

en cause la soutenabilité de leur endettement. Dans ces pays, l'AFD peut intervenir sous forme de concours faiblement concessionnels entraînant un relatif découplage entre l'augmentation de l'APD brute et celle des ressources budgétaires. En 2010 et 2011, les prêts représentaient 13% et 17% de l'aide totale.

- On note une baisse de l'aide-projet bilatérale sur dons : les aides-projets sous forme de dons restent un moyen essentiel d'intervention dans les pays les plus pauvres et les pays en crise ou encore pour soutenir l'action de la société civile. La capacité d'intervention bilatérale en dons-projets de la France a baissé jusqu'en 2010, avant de revenir, en 2011, à son niveau de 2009.

### Évolutions des crédits budgétaires pour les aides-projets (en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011
AE dons-projets	366	308	202	312
CP dons-projets	200	380	258	389

Source : MAE

### Répartition de l'APD française par canal d'acheminement (en millions d'euros)

	2010		2011	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
<b>APD totale nette</b>	<b>9751</b>		<b>9345</b>	
APD bilatérale	5879	60%	6111	65%
APD communautaire	2009	21%	1759	19%
APD multilatérale hors UE	1863	19%	1475	16%

Source : OCDE

## 18. Passer de l'APD au financement global du développement

➔ La réponse aux enjeux de développement nécessite de penser son financement de manière élargie. Au-delà de l'APD, de nombreuses sources de financement doivent être prises en compte : les ressources domestiques des pays en développement, les investissements privés, ainsi que les financements innovants et les nouveaux instruments financiers (garanties, participations, etc.) au service du développement. La France encourage une claire articulation de l'aide au développement avec ces flux dans une logique de subsidiarité.

### 18.1 La mobilisation des ressources domestiques

➔ Composante essentielle de la souveraineté étatique, la fiscalité permet un financement durable et autonome des politiques publiques. La mondialisation des échanges économiques et financiers sape cependant les bases fiscales des États et les contraint à moderniser leurs systèmes fiscaux afin de consolider leurs ressources domestiques et de lutter plus efficacement contre l'évasion fiscale résultant des flux illicites de capitaux.

Les pays pauvres sont les premières victimes de ces phénomènes et les moins bien armés pour y faire face. Les sorties illégales de capitaux des pays en développement représentent environ dix fois l'APD reçue. Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne partenaires de la France, les ressources fiscales n'excèdent pas 15 % du Produit intérieur brut (PIB), la progression constatée ces dernières années provient principalement de la rente pétrolière et minière et de l'envolée du cours des matières premières. La mobilisation des ressources fiscales dans les pays pauvres est donc une des priorités de la politique française en faveur du développement. Un appui est apporté à la modernisation du système fiscal des pays de la zone de solidarité prioritaire pour leur permettre de financer leur développement sur la base de ressources propres plus prévisibles et pérennes.

La France apporte son soutien aux pays et aux institutions régionales d'Afrique, essentiellement francophone, dans la conception et la mise en œuvre de politiques économiques orientées vers le développement des ressources nationales, dans la mesure où celles-ci peuvent représenter selon les pays de 5 à 20 fois l'APD.

Le principal instrument utilisé est le conseil et le transfert de savoir-faire, développé à travers un réseau de 70 experts techniques internationaux spécialisés dans l'ensemble des disciplines concernées, allant de la conception de politiques macro-économiques à la fiscalité et au contrôle externe. La France soutient également le renforcement des capacités des administrations fiscales en accueillant chaque année de futurs cadres des pays partenaires dans ses écoles d'application.

Par ailleurs, la France apporte aux pays qui en ont besoin des soutiens financiers sous forme d'aide budgétaire, générale ou sectorielle (à hauteur d'environ 80 millions d'euros en 2012) et transforme les dettes annulées dans le cadre des C2D en partenariats de développement (pour un coût, en 2012, sensiblement équivalent à celui des aides budgétaires).

En 2011, la présidence du G20 a permis de porter la question de la transparence dans la gestion des ressources publiques sur la scène internationale. Lors du sommet de Cannes, le Forum mondial pour la transparence et l'échange d'informations en matière fiscale a dressé le bilan des progrès accomplis par les pays en vue de l'instauration du cadre juridique requis pour assurer un échange efficace des renseignements. Fort de 109 membres, le Forum jouit d'une réelle légitimité et contribue à travers un système de revue par les pairs, à évaluer la transparence fiscale des juridictions examinées.

En mars 2011, la France a organisé à Paris la cinquième conférence internationale de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Le MAE et le MEFI soutiennent par ailleurs l'ITIE par des appuis technique et financier à travers une contribution de 1,8 million d'euros

au fonds fiduciaire, le financement à hauteur de 615 000 euros de projets locaux et régionaux portés par des ONG. Le succès de la conférence (plus de 1 000 participants issus de 80 pays, une participation de haut niveau) renforce la position de l'ITIE comme outil de référence pour valoriser les ressources extractives à des fins de développement (voir l'encadré ci-dessous).

### **Conférence Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) – mars 2011**

**De nombreux participants ont souligné que les crises dans le monde arabe reflétaient l'importance de la transparence des ressources publiques comme facteur de stabilité nationale. Grâce à cette initiative, 500 millions de personnes peuvent savoir aujourd'hui ce que les ressources extractives rapportent à leur pays. Ces échanges s'inscrivent dans l'agenda plus large de la promotion de la transparence et de la lutte contre la corruption.**

**L'avenir de l'ITIE réside notamment dans l'adhésion d'un plus grand nombre de partenaires, au premier rang desquels les pays émergents. Il s'inscrit également dans les perspectives très prometteuses des découvertes de réserves pétrolières et minières sur le continent africain. Ces découvertes devraient impliquer des rentrées massives de fonds dans des pays où l'ITIE pourrait contribuer au renforcement d'une chaîne de décision qui permettra l'utilisation équitable et durable des ressources extractives pour le développement.**

## **18.2 Les investissements privés internationaux**

➔ La part des investissements directs étrangers dans les flux de capitaux à destination des PED est passée de 50 à 70 % ces 20 dernières années. Le poids des investissements directs à l'étranger (IDE) est déterminant en termes financier, technologique, et d'ouverture des marchés. Les industries extractives représentent toutefois plus de la moitié de ces flux.

Un nombre croissant de PED tente d'attirer ces flux vers des secteurs particuliers par des politiques volontaristes d'attraction des investissements. Ces politiques devraient tenter d'orienter

les investissements vers les secteurs et/ou chaînes de valeur ou leur impact sera le plus fort pour les populations les plus vulnérables, et qui permettront une meilleure intégration des PED dans la chaîne de valeur globale, en fonction de leurs avantages comparatifs.

En Afrique, plus spécifiquement, le flux d'IDE a progressé de 25 % en 2011, après deux années de déclin. Dans de nombreux pays, tels que le Congo ou le Niger, l'essor des investissements dans les secteurs de l'extraction a été à l'origine d'une part importante de la forte croissance du PIB. La transformation en un développement durable créateur d'emplois et d'activités économiques en dehors des secteurs extractifs reste centrale pour l'ensemble des populations. Enfin, d'autres secteurs comme les télécommunications ou les services bancaires connaissent des investissements croissants. Ceux-ci sont soutenus par des taux de rentabilité qui sont parmi les plus hauts du monde et par l'émergence d'une classe moyenne africaine urbaine disposant d'un pouvoir d'achat croissant pour des biens autres que ceux de première nécessité.

## **18.3 Les financements innovants au service du développement**

➔ Si l'estimation des besoins financiers pour le développement divise les experts, l'insuffisance des financements traditionnels d'APD fait consensus. L'idée que le financement du développement doit être diversifié et assuré par une multitude d'acteurs (sources publiques, sources privées, sources innovantes, acteurs émergents...) afin de refléter les nouveaux équilibres mondiaux, progresse. Qu'il s'agisse des 150 milliards de dollars annuels pour atteindre les OMD ou des 100 milliards de dollars annuels pour la seule problématique de la lutte contre le changement climatique, les enjeux de développement nécessitent à l'heure actuelle de mobiliser de nouvelles sources de financement, de diversifier les acteurs pourvoyeurs d'aide en impliquant davantage les pays émergents et en créant de nouveaux partenariats. Les financements innovants nés de ce constat, ont la particularité d'être assis sur les secteurs ayant le plus bénéficié de la mondialisation (finance, transports maritimes et aériens, communications, tourisme) et de s'appuyer fréquemment sur des partenariats public-privé.

La France s'est particulièrement impliquée dans leur promotion, en premier lieu à travers le Groupe pilote sur les financements innovants, créé en 2006, qui rassemble aujourd'hui 63 pays et dont la France assure le secrétariat permanent. La France a mis en place plusieurs mécanismes de financement innovant :

- la taxe sur les billets d'avion, qui a permis de lever près d'1 milliard d'euros entre 2006 et 2011. Ces recettes sont reversées à l'IFFIm, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et à UNITAID ;
- la France a contribué à la Facilité internationale pour la vaccination (IFFIm) à hauteur d'1,3 milliard d'euros à travers plusieurs canaux sur 20 ans. Ces fonds sont alloués à l'Alliance globale pour la vaccination (GAVI).

La priorité de la France est aujourd'hui de poursuivre la mobilisation en faveur du « menu d'options » de financements innovants promu par le Groupe pilote et d'avancer dans la concrétisation des engagements internationaux dans le cadre du G20 et de la sphère onusienne. Trois mécanismes ont été identifiés comme les plus prometteurs.

### 18.3.1 La Taxe internationale sur les transactions financière (TTF) au profit du développement

→ Une TTF nationale devrait entrer en vigueur en France au quatrième trimestre 2012 et être affectée pour 10% de son produit aux actions en faveur du développement des pays les plus pauvres (via le Fonds de solidarité pour le développement), notamment dans le domaine de la santé et de la lutte contre le changement climatique. Il s'agit d'une première étape visant à prouver la faisabilité d'un instrument voué à être transposé à plus large échelle. La France continuera de promouvoir, tant au niveau multilatéral qu'au niveau européen, une TTF dont tout ou partie des recettes seraient au service du développement. Une taxe à assiette large et à taux très bas serait l'instrument le plus adéquat pour lever des ressources complémentaires pour financer le développement.

### 18.3.2 Les pull mechanisms

→ Les garanties d'achats futurs (*Advanced market commitments* - AMC) ont déjà prouvé leur efficacité dans le domaine de la santé avec le projet piloté par l'Alliance globale pour la vaccination (GAVI) grâce auquel l'élaboration d'un vaccin contre les infections à pneumocoque a pu être financée. L'initiative lancée par la Banque mondiale pour créer des mécanismes de garantie, y compris des AMC, dans le domaine de la sécurité alimentaire (*AgResults*) est actuellement appuyée par le Canada, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Australie. La France, qui a fortement soutenu le principe des AMC dans le domaine de la santé, pourrait se joindre à ses partenaires anglo-saxons pour promouvoir ces mécanismes de garantie dédiés au développement agricole et à la sécurité alimentaire.

### 18.3.3 Quelques pistes pour de nouveaux financements innovants

→ Par ailleurs, de nombreux travaux sont en cours s'agissant des financements innovants spécifiquement liés à la lutte contre le changement climatique, notamment au financement de projets d'adaptation et d'atténuation. Dans ce cadre, la France copréside avec l'Afrique du Sud, un groupe de travail du G20 sur les sources de financement pour le climat, qui vise à approfondir la réflexion sur plusieurs pistes déjà présentées dans les rapports AGF (groupe consultatif de haut niveau sur le financement du changement climatique) en 2010 et des BMD en 2011. La taxation de la consommation de kérosène du transport international maritime et aérien est une des pistes discutées. Cette réflexion sur le potentiel des carburants de soute des transports maritimes et aériens (ou *bunker fuels*) comme sources de financement pour le développement durable et la lutte contre le changement climatique, est également menée dans diverses enceintes internationales (G20, Organisation de l'aviation civile internationale – OACI, Organisation internationale maritime – OMI). Le rapport du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale commandé par les ministres des Finances du G20 sous présidence française évoquait deux options de mécanismes adossés aux carburants de soute : une taxe et un système de marché sur le modèle de l'EU-ETS (système européen d'échange de quotas d'émission de carbone). Si la France a jusqu'à présent soutenu en priorité les avancées au niveau européen via l'ETS, l'option d'une taxe globale

appliquée aux bunkers – également préconisée dans le rapport Gates de novembre 2011 – est défendue en parallèle.

## 18.4 Les nouveaux instruments financiers au service du financement du développement

➔ Le document cadre de coopération au développement promeut une approche globale du développement et de son financement. La définition actuelle de l'APD au sens de l'OCDE ne permet pas de prendre en compte de nouveaux instruments dédiés au financement du développement.

L'AFD possède une gamme d'instruments financiers non comptabilisables en APD développés au service des problématiques de développement, reposant sur le développement du secteur privé. La création du Fonds d'investissement de soutien aux entreprises en Afrique (FISEA)

permet à l'AFD de prendre des participations dans des entreprises, des banques, des institutions de micro-finance et dans d'autres fonds d'investissement déployant leur activité en Afrique subsaharienne. Le mécanisme de garanties ARIZ facilite, quant à lui, l'octroi par les banques locales de crédits d'équipement aux petites et moyennes entreprises, en particulier africaines.

De la même manière, les dépenses fiscales résultant de la possibilité de déduire les dons privés aux ONG (évalués entre 600 millions d'euros et 800 millions d'euros par an par l'Inspection générale des finances) ou certains prêts non concessionnels permettant l'accès aux crédits à des pays incapables de se financer sur les marchés commerciaux participent au financement du développement dans un sens élargi.

Plus généralement, l'accroissement des fonds hybrides (publics-privés) et la multiplication des acteurs du développement rend nécessaire une révision de ce que l'on considère comme financements en faveur du développement.

## 19. Améliorer la qualité de notre aide et mieux rendre compte

La question de la qualité de l'aide apportée par les donateurs et de son efficacité au regard des politiques de développement des pays partenaires est une préoccupation constante des acteurs du développement. La multiplicité des intervenants nécessite une coordination importante et la mise en œuvre d'un ensemble de principes communs aux interventions des uns et des autres. Les forums sur l'efficacité de l'aide de Rome (2003), Paris (2005), Accra (2008) et Busan (2011) ont fondé les principes et engagements en la matière.

### 19.1 Le quatrième forum de haut niveau pour l'efficacité de l'aide à Busan

➔ Le quatrième forum sur l'efficacité de l'aide s'est tenu à Busan (République de Corée) en décembre 2011. Dans la continuité de son engagement lors du Forum de Paris, la France a activement contribué à la préparation de cette rencontre, avec notamment la participation d'un haut fonctionnaire du MAE au groupe chargé des négociations. La délégation française (MAE, ministère de l'Économie et des Finances, AFD) était conduite par le ministre en charge de la Coopération, accompagné notamment de deux représentants de la société civile.

Les principaux enjeux de ce forum étaient :

- d'impliquer les pays émergents (Chine, Brésil, Inde, non membres de l'OCDE) dans les débats sur l'efficacité de l'aide ;
- de passer d'une conception de l'efficacité trop centrée sur les modalités de gestion à une conception en termes de développement des pays partenaires ;
- et de redonner un élan politique à ces sujets, qui recouvrent des enjeux importants, comme le déliement de l'aide ou la division du travail.

Ce forum s'est conclu par l'adoption d'une déclaration finale : le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, qui a été endossé par tous les participants,

bailleurs traditionnels et pays émergents. Cette déclaration finale établit pour la première fois un cadre basé sur des principes communs et sur des engagements différenciés qui engagent tous les acteurs du développement (bailleurs et bénéficiaires) et prend en compte les différentes modalités de son financement. Les pays émergents, en signant cette déclaration, font désormais des principes de l'efficacité de l'aide une référence pour la coopération Sud-Sud, mais selon une base volontaire. L'ensemble des acteurs du développement renforcent, réitèrent ou énoncent de nouvelles actions et engagements pour une coopération efficace et ils conviennent d'agir en partenariat pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement.

Le Partenariat mondial mentionné dans le document final a été lancé le 29 juin 2012 à Paris. Il assure la mise en œuvre et le suivi des engagements en matière d'efficacité du développement, remplaçant ainsi le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide du CAD de l'OCDE.

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, est coprésidé par une troïka de ministres (d'un donateur traditionnel, d'un pays bénéficiaire et d'un pays émergent) ; son secrétariat est assuré par l'OCDE et le PNUD. Il réunira tous les 18 à 24 mois les ministres des États ayant adopté la déclaration finale de Busan, les responsables des organisations internationales, de la société civile, des parlementaires et des représentants du secteur privé pour assurer la mise en œuvre des engagements pris.

La mise en œuvre des engagements de Busan devrait orienter les travaux à venir du gouvernement français, qui s'est notamment engagé, à l'instar des autres signataires, à :

- améliorer la transparence de l'aide, à travers l'adoption d'un nouveau standard commun pour la publication de données détaillées sur l'aide au développement d'ici 2015, s'appuyant sur les travaux du CAD de l'OCDE et de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI) ;
- améliorer la prévisibilité des flux d'aide, en introduisant les réformes nécessaires à la publication régulière de données prévisionnelles sur les financements d'aide au développement ;
- utiliser plus les systèmes nationaux des pays partenaires et soutenir leur renforcement ;
- accélérer les efforts en matière de déliement de l'aide pour les pays les moins avancés ;
- réduire la fragmentation de l'aide et contenir la prolifération des canaux multilatéraux ;
- utiliser des cadres de résultats transparents, calés sur les objectifs des pays partenaires.

## 19.2 Études d'impacts et résultats des travaux d'évaluation

➔ L'évaluation des résultats et de l'impact de nos actions de coopération répond à une préoccupation croissante. Au niveau institutionnel, un bilan évaluatif de la coopération française depuis 1998 est en cours de réalisation et les travaux de la Cour des comptes sur la politique française d'aide au développement, conclus en juin 2012 par la diffusion d'un rapport public *ad hoc*, font partie des sources d'évaluation externes importantes.

Concernant les travaux d'évaluation, depuis fin 2008, le cosecrétariat du CICID endosse le programme de travail des trois structures d'évaluation du MAE, du MEFI et de l'AFD et favorise le cas échéant des évaluations conjointes. Dans ce cadre et pour la première fois, l'ensemble des résultats des études d'évaluation a été transmis au Parlement en janvier 2010. Un bilan conjoint des travaux d'évaluation réalisés est en cours de réalisation et fera l'objet d'une transmission au Parlement en 2012.

Afin de systématiser l'analyse des résultats au niveau institutionnel, le CICID de 2009 a demandé l'élaboration d'une matrice d'indicateurs de résultats. Celle-ci a été adoptée en 2011 par le cosecrétariat du CICID en s'appuyant sur les travaux de l'AFD concernant les indicateurs agréables (cf. annexe II, page 83).

Au sein de l'AFD, le principe de la gestion axée sur les résultats se décline selon trois axes :

- la mesure et le suivi des résultats au niveau des projets, par l'application de la méthode du cadre logique assortie d'une matrice de suivi, et l'évaluation rétrospective à l'achèvement ;
- la recherche d'une maximisation des résultats par le renforcement de normes de qualité lors du suivi en exécution des projets ;
- la recherche d'enseignements, notamment lors de l'évaluation externe des projets à l'achèvement, qui influent sur l'élaboration des cadres d'intervention pays et des cadres d'intervention sectoriels, et l'instruction des nouveaux projets.

## 19.3 Mieux communiquer sur nos stratégies et nos actions

➔ Le besoin de communication, qui accompagne ou complète les différents exercices de redevabilité, fait l'objet d'une gestion conjointe entre les équipes du MAE, de l'AFD et du MEFI. Une meilleure coordination est née des réunions bimensuelles entre les différentes équipes de communication, donnant lieu à des événements et à une production de supports communs.

### 19.3.1 Produire des supports de communication concernant nos stratégies et nos actions

➔ De nouveaux outils de communication sur les enjeux globaux ont été élaborés par les ministères. Ils contribuent à valoriser les stratégies françaises et l'activité du MAE dans les domaines de la diplomatie d'influence et de la solidarité. À cet effet, une cinquantaine de brochures de stratégie sectorielle, de fiches repères précisant la position de la France sur un sujet particulier, et de rapports ont ainsi été publiés. L'AFD a pour sa part développé une ligne diversifiée

de publications, incluant des collections thématiques et géographiques ainsi que des vidéos grand public et des publications institutionnelles ou techniques (études et évaluations), soit au total une centaine de publications sur la période.

Les exercices de redevabilité internationaux sont également l'occasion de publier des rapports et des plaquettes de communication (G8 de Muskoka et de Deauville).

Le MAE et l'AFD ont accru leur présence sur Internet et les réseaux sociaux (plus de 160 000 abonnés sur le compte Twitter du MAE). Parmi les sites Internet à mentionner : France Diplomatie, AFD, le site Huitfoisoui, issu de la campagne de communication sur les OMD lancée en 2008, ou encore le blog Objectif Développement de l'AFD.

Lancé officiellement en mars 2010, le site internet Latitude France est la vitrine du réseau français dans le monde. Un espace professionnel propose à ses agents ainsi qu'aux opérateurs du MAE une plateforme d'échanges et de services.

### 19.3.2 Organiser des manifestations d'envergure de manière coordonnée

➔ Les Journées du réseau français à l'étranger, organisées en juillet 2010 et 2011 à Paris, ont réuni plus de 2 000 représentants de l'administration centrale, du réseau de coopération et d'action culturelle, des opérateurs et partenaires de la direction générale de la mondialisation. Les participants ont pu échanger sur les grands enjeux de notre diplomatie d'influence et de solidarité et parcourir les quelque 60 stands du salon professionnel. Reconduit en juillet 2011 dans un format plus restreint pour des raisons logistiques et budgétaires, une réunion des conseillers de coopération a été organisée au centre de conférences ministériel de Convention.

L'exposition itinérante « Objectif Développement », organisée par l'AFD à l'occasion de son 70<sup>e</sup> anniversaire, a accueilli plus de 175 000 visiteurs sur les neuf étapes françaises. 140 événements ont été organisés par les agences et les bureaux de l'AFD à l'étranger et outre-mer. Quant au site Internet du même nom, où l'on peut retrouver l'exposition ainsi que d'autres contenus (vidéos, articles...), 180 000 personnes l'ont visité. Le projet continue en 2012 avec d'autres événements et déclinaisons de l'exposition.

# ANNEXES

## Annexe I - Structure et évolution de l'APD française en 2010 et 2011

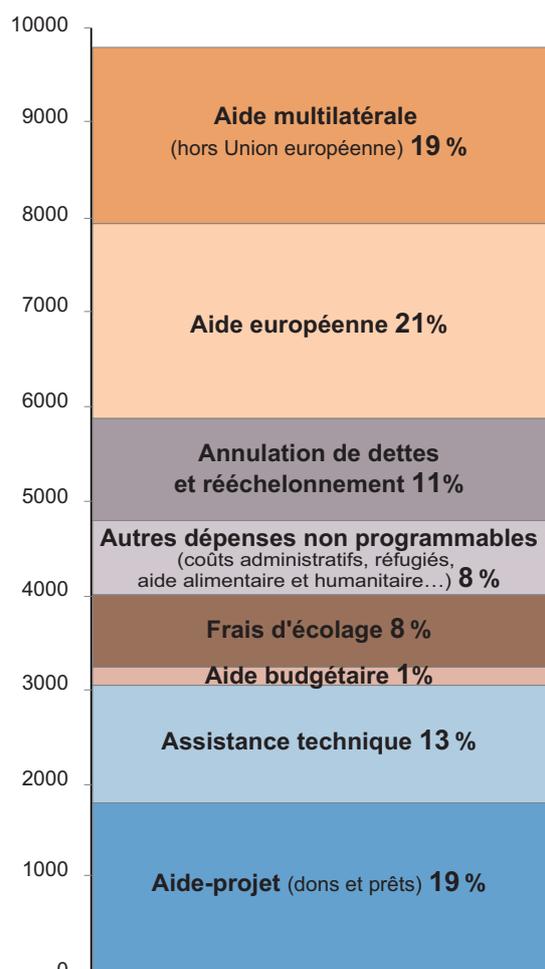
→ L'aide française a atteint un niveau historique en 2010. Cette situation s'explique en partie par une évolution de structure, caractérisée par une croissance des interventions en prêt (voir répartition des instruments ci-dessous). Sur le plan géographique, l'effort d'aide en faveur des PMA est en augmentation (0,14 % du RNB). En volume toutefois, sous l'impulsion de la hausse des prêts, ce sont les pays à revenus intermédiaires qui ont bénéficié majoritairement de l'APD (voir répartition par catégorie de revenus page 80). Sur le plan sectoriel, cette évolution se traduit par un accroissement des engagements dans le secteur du développement durable (voir répartition par secteurs du CICID ci-dessous). Enfin, l'analyse par institution gestionnaire fait apparaître le rôle majeur de l'AFD comme opérateur pivot de notre coopération (voir répartition par institution gestionnaire page 82).

### Répartition par instruments

→ L'APD nette française en 2010 s'est élevée au niveau historique de 9,75 milliards d'euros. La France est le quatrième contributeur mondial derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Cet effort représente 0,5 % du revenu national brut, plaçant la France au 10<sup>e</sup> rang des pays du CAD de l'OCDE, mais nettement au-dessus de la moyenne (0,32 %).

En 2010, 60 % de notre aide a transité par le canal bilatéral. La part de l'aide multilatérale a

### Répartition par instrument en 2010



Source : MAE

baissé en 2010 (40 %) et en 2011 (35 %) par rapport au pic atteint en 2009 (44 %). Ce rééquilibrage au profit de l'aide bilatérale devrait se poursuivre jusqu'à la fin du *triennum* (35 % en 2013).

La répartition par instrument (figure page précédente) montre que l'aide-projet occupe une place importante (19 % de notre APD nette totale), devant l'assistance technique (13 %). Les éléments non programmables de notre APD (annulations de dettes, frais d'écolage, aide aux réfugiés, etc.) s'élèvent à 27 % de notre aide nette totale.

Toutefois, la part non programmable de notre aide reste nettement inférieure à la moyenne des pays du CAD de l'OCDE (36 %). Cela s'explique par les montants importants de l'aide bilatérale qui transitent par des canaux extérieurs à ceux des gouvernements donateurs (ONG, entités privées, mais surtout organisations internationales chargées de mettre en œuvre l'aide bilatérale fléchée des donateurs). À titre de comparaison, la part de l'aide bilatérale programmable du Royaume-Uni s'élève, selon ce découpage, à 28 % de l'aide totale.

L'aide-projet française est majoritairement constituée de prêts (70 %). Le développement des prêts bilatéraux s'est accéléré à partir de 2008. En termes de versement, l'année 2010 est semblable à l'année 2009 (environ 850 millions d'euros nets et 1,8 milliard d'euros bruts). Les prêts bilatéraux qui représentaient 14 % des engagements annuels bilatéraux de la France en 2005 en constituent désormais 40 %. Ce développement des prêts, majoritairement mis en œuvre par l'AFD, explique que les engagements totaux de l'AFD dans les États étrangers se soient établis à environ 4,7 milliards d'euros en 2010, contre 1,9 milliard d'euros en 2007, soit un triplement des engagements en trois ans. Pour un effort financier de l'État donné, le mixage des ressources budgétaires et des ressources de marché adapté aux conditions de solvabilité du projet et de l'emprunteur, permet de maximiser l'impact en matière de développement. L'effet de levier entre effort financier de l'État et APD générée est particulièrement marqué dans les pays de Méditerranée (10,8) et d'Asie (11,5) et dans les secteurs productifs (11,7) et de l'environnement (17).

L'aide programmable-pays (APP) est calculée par l'OCDE comme un montant d'aide brute représentant les flux d'aide bilatérale programmable par le pays receveur et faisant l'objet d'un flux transfrontalier. Plus de la moitié de l'aide bilatérale française est programmable<sup>27</sup>, soit près d'un tiers de notre aide totale.

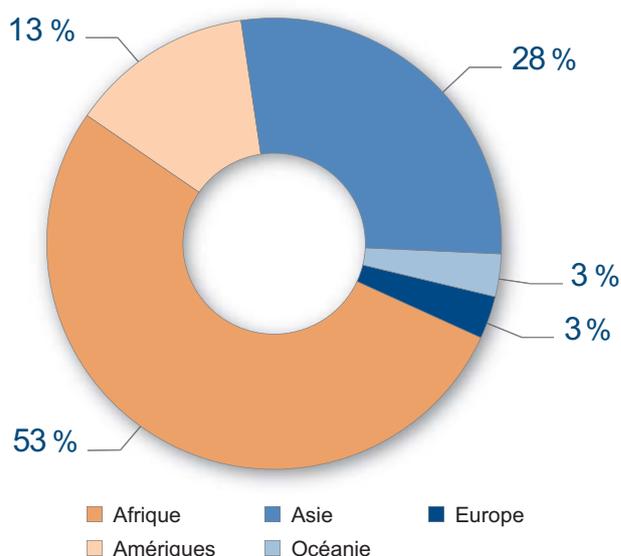
En 2010, la France est le troisième donateur des pays du CAD en termes d'aide programmable-pays, derrière les États-Unis et le Japon (représentant 8 % de l'APP des pays du CAD).

L'Afrique est, de loin, le principal bénéficiaire de cette aide programmable-pays (53 %), notamment l'Afrique subsaharienne (39 %).

Par ailleurs, le classement des bénéficiaires de l'APD (nette, hors annulations de dettes) fait apparaître majoritairement des pays qui bénéficient de la politique de prêts concessionnels de la France.

Mayotte, présent dans le classement en 2010, ne fait plus partie des territoires éligibles à l'APD suite à sa départementalisation depuis 2011.

### Répartition géographique de l'aide programmable-pays en 2010



Source : OCDE

27- Au sens de l'OCDE, l'aide programmable-pays de la France représente, en 2010, 52% de son aide bilatérale brute.

## APD nette hors dette en 2010

APD nette hors dette en 2010 (en millions d'euros)			Classement prêts nets
1	Mayotte	455	12
2	Chine	239	6
3	Indonésie	198	1
4	Maroc	192	9
5	Vietnam	183	3
6	Mexique	155	4
7	Philippines	143	2
8	Colombie	121	5
9	Sénégal	118	21

Source : OCDE

## Répartition par catégorie de revenu

➔ Il convient de souligner que l'intervention française dans les pays moins avancés (PMA) se fait essentiellement sous forme de subventions et de dons, ce qui explique l'écart du montant d'APD qu'ils perçoivent par rapport aux pays à revenus intermédiaires – tranche inférieure, qui bénéficient d'une forte augmentation de prêts de l'AFD.

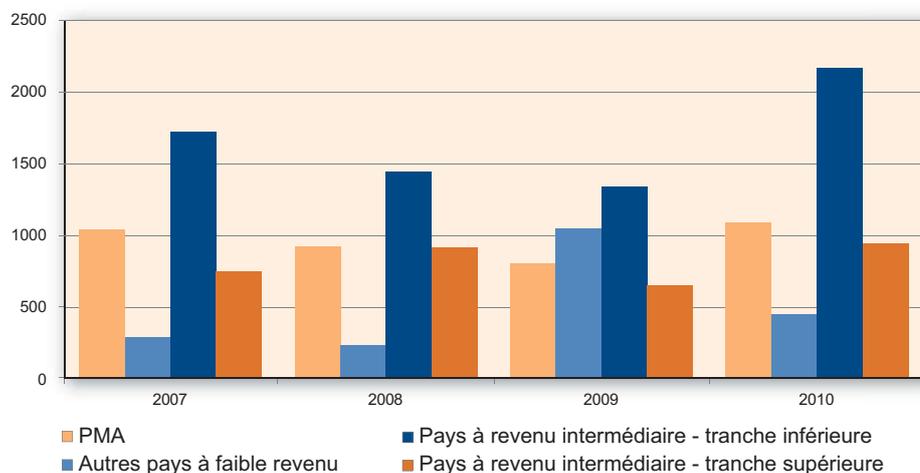
L'aide aux PMA a enregistré une progression de 40 % en 2010, pour représenter 19 % des versements bilatéraux nets de la France d'un montant de 1,11 milliards d'euros en 2010. Les augmentations les plus notables sont observées en Haïti en raison de la hausse des dons (+74 millions d'euros), ainsi qu'au Libéria (+175 millions d'euros) et au Togo (+98 millions d'euros) grâce aux allègements de dette.

La baisse de la part des pays à faible revenus, hors PMA est plus sensible car l'APD nette bilatérale à destination de ces pays s'élève à 7% en 2010 contre un niveau exceptionnellement élevé de 21% en 2009, résultat des annulations et rééchelonnement de la dette de la Côte d'Ivoire durant cette année.

## Répartition par secteurs du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID)

➔ Sur les secteurs prioritaires de concentration de l'aide établis par le CICID de 2009, l'éducation et la formation professionnelle, malgré une légère baisse, occupent presque le quart de l'APD bilatérale française (19% en 2010, soit 1,31 milliard d'euros, contre plus de 20% les trois années précédentes). Cette forte proportion est imputable aux frais d'écologie dans l'enseignement supérieur (16%). L'éducation de base, Objectif du millénaire n°2, n'en représente qu'une modeste partie.

## Répartition par catégorie de revenus de l'APD bilatérale nette (en millions euros)



Source : OCDE

## Répartition par secteurs du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID)

	2007	2008	2009	2010
Santé	1 %	4 %	4 %	5 %
Éducation et formation professionnelle	25 %	22 %	22 %	19 %
dont éducation de base	2 %	2 %	3 %	2 %
dont enseignement supérieur	18 %	14 %	13 %	11 %
Agriculture et sécurité alimentaire	9 %	7 %	5 %	4 %
Développement durable	4 %	8 %	9 %	13 %
Soutien à la croissance	6 %	10 %	9 %	8 %
Gouvernance	1 %	2 %	2 %	2 %
Autres	54 %	47 %	49 %	51 %
dont actions se rapportant à la dette	25 %	15 %	23 %	19 %

Source : OCDE

L'environnement acquiert également une importance dans la destination de l'APD française, triplant en valeur depuis 2007, passant ainsi de 4 % de l'aide en 2007 à 17 % en 2010, soit de 245 millions d'euros à 676 millions d'euros. Cette hausse significative intervient en parallèle de l'extension du périmètre géographique de l'AFD aux pays émergents au titre du mandat de « promotion d'une croissance verte et solidaire ». L'aide allouée au secteur de la santé, quant à elle, accuse une légère progression depuis 2007, pour représenter 5 % de l'APD totale en 2010, l'équivalent de 320 millions d'euros<sup>28</sup>. Contrairement à l'aide publique allouée au secteur de l'éducation qui transite essentiellement par le canal bilatéral, les canaux multilatéraux sont privilégiés pour les aides au secteur de la santé. Il en va ainsi notamment des fonds alloués au Fond mondial pour la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose dont la France est le deuxième contributeur.

Par ailleurs, les actions relatives à la dette occupent une part importante dans la ventilation de l'aide avec 19 % de l'APD bilatérale totale en 2010, soit l'équivalent de 1,29 milliard d'euros. Ces opérations matérialisées par des remises et des annulations de dettes présentent une part non négligeable d'APD après l'éducation et la

formation professionnelle en 2010. De par sa forte proportion, les opérations liées à la dette constituent la principale variable qui influe sur la fluctuation de l'aide bilatérale française.

## Répartition par institution gestionnaire

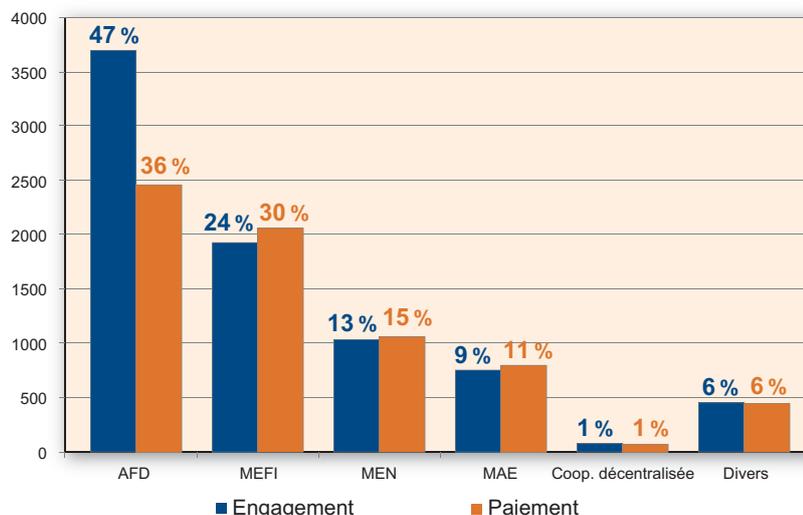
➔ La mise en œuvre de la coopération au développement est assurée par un ensemble d'institutions, dont l'AFD reste le pivot. Ses engagements représentent 47 % de l'APD bilatérale en 2010, soit 3,72 milliards d'euros engagés et ses versements 36 % de l'APD bilatérale brute, soit 2,5 milliards d'euros.

Ces fonds de l'AFD sont ventilés par l'intermédiaire d'une palette d'instruments d'intervention diversifiés, mobilisés en fonction des critères géographiques et sectoriels de spécialisation. Les subventions et les instruments les plus concessionnels sont mobilisés essentiellement dans les secteurs sociaux (santé, éducation) et l'agriculture. Les secteurs productifs, tels que les infrastructures, et le secteur de l'environnement bénéficient essentiellement de prêts à des taux moins concessionnels.

28- Ce chiffre regroupe les interventions bilatérales dans le domaine de la santé générale (code OCDE 120), des politiques en matière de population et de santé reproductive (code OCDE 130) et la contribution à UNITAID. A partir de juin 2012, UNITAID a été ajoutée par le CAD de l'OCDE dans la liste des organisations internationales.

## Répartition de l'APD bilatérale brute par opérateur en 2010

(engagements et paiements en millions euros)



Source : OCDE

Compte tenu de la transversalité de la coopération au développement, sa mise en œuvre implique une action interministérielle et l'intervention de plusieurs ministères et opérateurs connexes. Ainsi, les trois programmes de la mission « aide publique au développement », financent 48 % des crédits budgétaires d'aide publique au développement en 2011.

En 2010, les quatre principales institutions gestionnaires de l'APD représentaient 92 % des versements bruts d'APD bilatérale, soit 6,4 milliards d'euros (AFD, MEFI, ministère de l'Éducation nationale et MAE).

Les collectivités territoriales contribuent à l'effort d'APD en 2010 à hauteur de 60 millions d'euros ; affecté essentiellement à la coopération décentralisée, à l'aide d'urgence et à la solidarité dans

le domaine de l'eau et de l'assainissement. La loi Oudin-Santini du 7 décembre 2006 les incite à prélever 1 % de leur budget<sup>29</sup> pour mener des actions de coopération dans des collectivités étrangères notamment dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Le MEN participe à hauteur de 13 % de l'APD bilatérale (1,05 milliard d'euros de fonds versés), grâce aux bourses d'études et aux frais d'écolage comptabilisés dans l'APD.

29- La loi est étendue aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale, syndicat mixte chargé de l'eau et de l'assainissement, aux syndicats mixtes chargés de l'eau et de l'assainissement, aux services publics de distribution d'électricité et de gaz.

## Annexe II - Matrice de 19 indicateurs de suivi de l'aide bilatérale française

➔ En cohérence avec le document cadre de coopération au développement, le cosecrétaire du CICID a adopté en 2011 une matrice de 19 indicateurs de suivi de l'aide bilatérale française. Elle a pour objectif de mieux rendre compte de l'efficacité de l'action de la France en faveur du

développement en ajoutant aux indicateurs de moyens des indicateurs de résultats. On retrouve, parmi les indicateurs de moyens et de conformité, les indicateurs de concentration des subventions et de l'effort financier. Les indicateurs de résultats portent sur les activités de l'AFD<sup>30</sup>.

### Indicateurs de moyens et de conformité

N°	Intitulé de l'indicateur	Référence	Valeur cible	Valeur 2010	Valeur 2011
1	Part du PNB affectée à l'APD	Versements	0,7% (2015)	0,50%	0,46%
2	Part de l'effort financier de l'État en : - Afrique Subsaharienne - Méditerranée - pays émergents	Engagements	> 60% 20 % < 10%	N.D	N.D
3	Répartition en volume des engagements par OMD (année considérée)	Engagements	Indicateur de suivi	Total AFD : 2836 millions d'euros - OMD 1 = 106 millions d'euros - OMD 2 = 66 millions d'euros - OMD 3 = 0 million d'euros - OMD 4 = 49 millions d'euros - OMD 5 = 56 millions d'euros - OMD 6 = 7 millions d'euros - OMD 7 = 2383 millions d'euros - OMD 8 = 169 millions d'euros	Total AFD: 3280 millions d'euros - OMD 1 = 69 millions d'euros - OMD 2 = 32 millions d'euros - OMD 3 = 0 million d'euros - OMD 4 = 18 millions d'euros - OMD 5 = 38 millions d'euros - OMD 6 = 10 millions d'euros - OMD 7 = 2971 millions d'euros - OMD 8 = 142 millions d'euros
4	Part des subventions dans les : - 14 pays pauvres prioritaires - Pays en crise	Versements	> 50% 10%	31% 17%	47% 10%
5	Engagements contribuant à un développement durable (cible 9 de l'OMD 7)	Engagements		AFD : 1353 millions d'euros	AFD : 1385 millions d'euro

30- Les indicateurs mentionnés rendent compte des effets attendus des actions auxquelles concourent les financements autorisés par l'AFD en 2011. Il s'agit d'indicateurs évalués *ex ante* et renseignés au cours de l'instruction de chaque projet sur la base des résultats que devrait générer le projet une fois terminé. Ces indicateurs s'inscrivent dans une démarche de contribution au développement : les moyens mis à disposition par l'AFD et permettant d'aboutir aux résultats anticipés ne sont pas seuls à l'origine des résultats de développement.

6	Part de l'APD bilatérale versée dans les pays ayant signé un accord de gestion concertée des flux migratoires	Versements		N.D	N.D
7	Part de l'APD transitant par des ONG	Versements	2% APD	1,74%	N.D
8	Part de l'aide budgétaire française qui s'inscrit dans un processus harmonisé entre bailleurs de fonds et/ou dans un cadre régional	Versements	80 % (2013)	83,7%	85%
9	Effet de levier sur prêts concessionnels AFD en APD - global - par région - par secteur CICID	Engagements		AFD global = 9,1 - Afrique subsaharienne = 5,2 - Méditerranée = 10,8 - Asie = 11,5 - Amérique latine = NS - Agriculture = 5,5 - Eau et assainissement = 6,2 - Éducation = 7,7 - Environnement = 17 - Infrastructures = 7,7 - Santé = 8,2 - Secteur prod. = 11,8	AFD global = 10,1 - Afrique subsaharienne = 7,5 - Méditerranée = 11,7 - Asie = 14,8 - Amérique latine = NS - Agriculture = 7,2 - Eau et assainissement = 6,4 - Éducation = 4,7 - Environnement = 20,9 - Infrastructures = 8,9 - Santé = NC - Secteur prod. = 7,1

## Indicateurs de résultats par secteur

N°	Intitulé de l'indicateur	Référence	Valeur cible	Valeur 2010	Valeur 2011
10	Part des projets AFD jugés au moins satisfaisants dans la réalisation de leurs objectifs (rapports d'achèvement de projets)	Projets achevés	-	76%	77%
11	Nombre de nouvelles personnes desservies par les structures et services de santé concernés	Projets engagés	-	873 270 personnes	743 000 personnes
12	Nombre d'enfants achevant chaque année le cycle primaire d'éducation	Projets achevés	-	N.D	61 700
13	Part des filles dans le total des enfants scolarisés au niveau du collège	Projets engagés	-	42%	44%
14	Nombre de personnes bénéficiant d'une formation professionnelle	Projets achevés	-	28 000 personnes	430 000 personnes
15	Population bénéficiant directement d'un projet agricole ou d'irrigation	Projets engagés	-	1 450 735 personnes	2 274 000 personnes
16	Tonnes d'équivalent carbone évitées par an grâce aux projets financés	Projets achevés	-	2,9 millions Teq CO <sub>2</sub> /an	2,1 millions Teq CO <sub>2</sub> /an
17	Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée	Projets engagés	800 000 pers. / an	905 000 personnes	1 317 200 personnes
18	Nombre d'habitants des quartiers défavorisés dont l'habitat est amélioré ou sécurisé	Projets achevés	-	319 750 personnes	1 894 633 personnes
19	Investissements accompagnés	Projets engagés	-	1 304 670 533 euros	1 136 000 000 euros

## Annexe III - Le réseau

### ➔ Le réseau de coopération (au 31 décembre 2011)

- 8 000 personnes, réparties dans 161 services de coopération et d'action culturelle
- 128 établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et 92 antennes dans 94 pays – au 31 décembre 2011 (au 1<sup>er</sup> janvier 2012, ces chiffres évoluent significativement en raison des réformes en cours (fusion et expérimentation): 101 Instituts français dont 12 bureaux rattachés à l'Institut français de Paris – 10 services scientifiques
- 445 Alliances françaises subventionnées
- 486 établissements scolaires à programmes français (AEFE, Mission laïque française, autres établissements)
- 5 centres franco-nationaux
- 26 instituts de recherche à l'étranger et 14 antennes
- 161 espaces Campus France
- 98 correspondants environnement

### ➔ Les actions menées

- 50 000 manifestations artistiques par an
- 285 000 étudiants accueillis en 2010/2011 – La France est le quatrième pays d'accueil d'étudiants étrangers
- 470 étudiants en master et doctorat par an bénéficiant des bourses d'excellence Eiffel
- 800 000 apprenants en langue française dans les Instituts français et les Alliances françaises
- 337 000 inscrits aux tests de certification en langue française en 2010
- 295 000 élèves dans les établissements scolaires à programme français (dont 40 % de Français) en 2010/2011
- 1 700 000 élèves dans les sections bilingues des réseaux nationaux d'éducation

- 126 millions d'euros de cofinancements recueillis en 2010
- 12 500 projets de coopération décentralisée – dont 350 cofinancés par le MAE en 2011
- 160 missions archéologiques françaises à l'étranger

#### L'engagement de la France en matière d'aide au développement

4<sup>e</sup> contributeur mondial d'APD en volume et 1<sup>er</sup> contributeur européen ;

1<sup>er</sup> contributeur mondial à UNITAID ;

2<sup>e</sup> contributeur mondial au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ;

2<sup>e</sup> contributeur mondial à l'Alliance globale pour la vaccination et l'immunisation (GAVI).

### Les principaux opérateurs actifs dans le champ du développement

#### AFD (Agence française de développement)

➔ L'Agence française de développement est l'opérateur pivot du dispositif bilatéral français de coopération. Établissement public industriel et commercial doté du statut d'institution financière spécialisée, son action s'inscrit dans la politique définie par le document cadre de coopération au développement de la France, décliné en 2011 par un contrat d'objectifs et de moyens triennal entre l'État et l'AFD.

Ses équipes sont basées à Paris et Marseille et dans un réseau de soixante-dix agences et représentations dans les pays en développement et l'outre-mer français (dont 61 dans les pays étrangers, fin 2011). Fin 2011, les effectifs du groupe AFD (hors instituts d'émission) s'élevaient à 1681 personnes, dont 1134 relevant du cadre général et 547 recrutées localement.

En 2011, les financements approuvés par le groupe AFD se sont élevés à 6,9 milliards d'euros dont 5,8 milliards d'euros dans les pays étrangers, soit 4,8 milliards d'euros pour l'AFD et 0,9 milliard d'euros pour sa filiale PROPARCO.

**IRD (Institut de recherche pour le développement) et CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement)**

→ Organismes de recherche qui répondent, avec leurs partenaires du Sud, aux enjeux internationaux de la recherche au développement.

**Campus France**

→ Opérateur de la promotion de l'enseignement supérieur.

**CFI (Canal France international)**

→ Opérateur pour le développement des médias du Sud.

**FEI (France expertise internationale)**

→ Opérateur pivot de l'expertise française à l'étranger.

**ADETEF**

→ Opérateur de la coopération internationale en matière de politiques financières et économiques.

**France Volontaires**

→ Opérateur du volontariat de solidarité internationale.

**ESTHER (Ensemble pour une solidarité thérapeutique en réseau)**

→ Opérateur visant à favoriser l'accès au traitement des patients atteints par le VIH/sida et ses co-infections dans les pays en développement.

**Institut français**

→ Opérateur pour l'action culturelle extérieure de la France.

## Annexe IV - Les temps forts des deux dernières années

### 2010

Janvier-décembre	Années croisées France-Russie
11-12 février	Conférence d'Ermenonville sur l'émergence des politiques publiques globales (AFD)
4-5 mars	Forum des innovations financières pour le développement (AFD, Banque mondiale, Fondation Gates)
8-9 mars	Conférence internationale sur l'accès au nucléaire civil (Paris)
11 mars	Conférence internationale sur les grands bassins forestiers (Paris)
19 mars	Lancement officiel du site Internet Latitude France
28-31 mars	Première Conférence mondiale sur la recherche agricole pour le développement
25-26 juin	Sommet du G8 de Muskoka au Canada
19-21 juillet	Journées du réseau français à l'étranger (Paris)
27 juillet	Loi relative à l'action extérieure de l'État
20-22 septembre	Sommet sur les Objectifs du millénaire pour le développement en marge de la 65 <sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies (New York)
5 octobre	Conférence de reconstitution du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (New York)
18-29 octobre	Convention sur la diversité biologique (Nagoya)
27-28 octobre	Réunion ONU-HABITAT sur la décentralisation et l'accès aux services de base
15-20 novembre	Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (Dakar)
29 novembre-10 décembre	16 <sup>e</sup> réunion de la Conférence des parties de la Convention des Nations unies sur le changement climatique (Cancun)

## 2011

8-10 février	Conférence France-États-Unis : « Population, développement et planification familiale en Afrique de l'Ouest francophone » (Ouagadougou)
2-3 mars	5 <sup>e</sup> Conférence internationale de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (Paris)
21 avril	Conférence de lancement de l'Initiative climat Paris-Nairobi (Paris)
12 avril	Présentation du document cadre de coopération au développement : une vision française
9-13 mai	Quatrième conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (Istanbul)
19-20 mai	Colloque « Vers l'éradication de la faim », AFD-Collège de France
24-25 mai	Forum de l'eG8 (Paris)
26-27 mai	Sommet du G8 de Deauville
22-23 juin	Réunion ministérielle G20 « Agriculture »
27-28 juin	Colloque « concilier lutte contre la pauvreté et qualité de l'environnement » (AFD-Veolia Environnement)
18-19 juillet	Réunion des conseillers de coopération (Paris)
5 septembre	Déclaration d'intention relative à un partenariat en matière de coopération au développement entre le MAE et le ministère des Affaires étrangères de l'État d'Israël
10 septembre	Réunion ministérielle du G7 « Finances » (Marseille)
12-13 septembre	Première Conférence du G20 sur la recherche agricole pour le développement (Montpellier)
15 septembre	Lancement officiel de France expertise internationale (FEI)
23 septembre	Réunion ministérielle G20 Développement-Finances (Washington)
19-20 octobre	États généraux de la politique du français dans le monde (Paris)
21 octobre	Conférence G20 du développement
3-4 novembre	Sommet du G20 (Cannes)
24 novembre	11 <sup>e</sup> édition des rendez-vous de l'expertise française à l'international
28 novembre-9 décembre	17 <sup>e</sup> conférence des parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Durban, Afrique du Sud)
29 novembre-1 <sup>er</sup> décembre	Quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (Busan, Corée du Sud)
12-13 décembre	Colloque « Diplomatie culturelle : un atout pour la France dans un monde en mouvement » (Paris, Collège de France)

## Annexe V - Les budgets des trois principaux ministères en charge de l'APD

➔ La mission interministérielle « aide publique au développement » regroupait en 2010-2011 les crédits des trois principaux programmes concourant à la politique française d'aide au développement : le programme « aide économique et financière au développement », mis en œuvre par le ministère de l'Économie et des Finances, le programme « solidarité à l'égard des pays en développement », mis en œuvre par le ministère des Affaires étrangères et le programme « développement solidaire et migrations », mis en œuvre par le ministère chargé de l'Immigration.

Ces trois programmes contribuent, de manière complémentaire, à la mise en œuvre des objectifs stratégiques de la politique française d'aide publique au développement, en tenant compte des spécificités de l'action de chacun de ces trois ministères. Les crédits regroupés au sein des trois programmes de la mission APD transitent par trois canaux : bilatéral (aide directe à un pays partenaire), européen (aide mise en œuvre par la Commission européenne) et multilatéral hors UE (aide mise en œuvre par les organisations internationales).

Les crédits d'aide bilatérale viennent alimenter plusieurs types d'instruments complémentaires : aide-projet, aide budgétaire sectorielle ou globale, prêts concessionnels, coopération technique et subventions à des opérateurs, ou allègement de la dette des pays en développement. Une partie de ces crédits d'aide bilatérale est mise en œuvre par l'Agence française de développement (AFD), opérateur pivot de l'APD française, dans le cadre de son Plan d'orientation stratégique (POS 2) couvrant la période 2007-2011 et de son Contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour 2011-2013.

Les crédits d'aide multilatérale permettent de participer à l'effort international répondant aux quatre enjeux précités, au travers notamment des contributions au Fonds européen de développement (FED), aux fonds concessionnels des institutions financières multilatérales, aux fonds sectoriels ainsi qu'à des mécanismes de

financement innovant, notamment au travers d'émissions obligataires (IFFIm – *International Finance Facility for Immunisation*).

Le programme 110 regroupe la très grande majorité des crédits budgétaires relatifs à la politique d'APD mis en œuvre par le ministère de l'Économie et des Finances. Il a pour objectif principal de contribuer à l'atteinte des objectifs de la politique française d'APD tels qu'ils sont définis par le CICID, et en particulier les trois défis principaux : le défi de la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le défi de la croissance, qui est rendu plus aigu par les conséquences de la crise économique mondiale, et enfin le défi de la préservation des biens publics mondiaux (lutte contre les pandémies, sécurité alimentaire, accès à l'eau et à l'énergie, gestion concertée des flux migratoires, enjeux climatiques, etc.).

Le programme, d'un montant d'1,18 milliard d'euros pour 2011, est organisé autour de trois actions complémentaires.

- Une action d'aide économique et financière multilatérale, qui regroupe les participations françaises dans les banques et les fonds sectoriels multilatéraux (73,5% des crédits du programme en 2011).
- Une action d'aide économique et financière bilatérale, qui correspond au financement d'organismes de coopération bilatérale, en particulier l'Agence française de développement (AFD), à un appui direct aux politiques macroéconomiques, ainsi qu'à des actions de soutien aux investissements dans les pays en développement (11,5% des crédits du programme en 2011).
- Le traitement de la dette des pays en développement, dans le cadre multilatéral ou, le cas échéant, de manière bilatérale (15% des crédits du programme en 2011).

Le ministère des Affaires étrangères est responsable du programme 209 « Solidarité à l'égard

des pays en développement ». En 2011, le programme 209 a consommé 2,1 milliards d'euros de crédits qui s'organisent autour de trois actions principales :

- la coopération bilatérale (754 millions d'euros), représentant 36% des crédits du programme, qui contient notamment les subventions octroyées à l'AFD pour l'aide-projet ;
- la coopération multilatérale (430 millions d'euros), représentant 21 % des crédits du programme, qui contient notamment les contributions volontaires aux Nations unies et notre contribution au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ;
- la coopération communautaire (686 millions d'euros), représentant 33% des crédits du programme, qui contient notamment la contribution française au Fonds européen de développement.

216 millions d'euros sont dédiés aux dépenses de personnel (action 8 du programme).

Au total, le multilatéral représente plus de la moitié des crédits du programme 209 consommés en 2011.

L'architecture des programmes 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » et 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » a été modifiée entre 2010 et 2011. Le découpage entre les deux programmes n'est plus géographique (OCDE/non-OCDE), mais thématique. Le programme 185 regroupe désormais l'ensemble des crédits de diplomatie culturelle et d'influence. Le programme 209 détaille l'aide au développement française par type de coopération : bilatérale, multilatérale et communautaire.

## Pour en savoir plus

### Sites du ministère des Affaires étrangères :

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)  
[www.latituedeFrance.org](http://www.latituedeFrance.org)

### Sites du ministère de l'Économie et des Finances :

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)  
[www.tresor.economie.gouv.fr/aide-au-developpement](http://www.tresor.economie.gouv.fr/aide-au-developpement)

### Les opérateurs et partenaires :

[www.adetef.fr](http://www.adetef.fr)  
[www.aefe.fr](http://www.aefe.fr)  
[www.afd.fr](http://www.afd.fr)  
[www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)  
[www.cfi.fr](http://www.cfi.fr)  
[www.esther.fr](http://www.esther.fr)  
[www.fondation-alliancefr.org](http://www.fondation-alliancefr.org)  
[www.france-expertise-internationale.eu](http://www.france-expertise-internationale.eu)  
[www.france-volontaires.org](http://www.france-volontaires.org)  
[www.institutfrancais.com](http://www.institutfrancais.com)

## Annexe VI - Bilan et avancement des OMD

➔ À trois ans de l'échéance des OMD, des premiers éléments de bilan font consensus et seront nécessaires dans le cadre de la réflexion sur l'agenda post 2015.

### Le bilan des OMD : des « progrès substantiels »...

➔ Le dernier rapport (2011) des Nations unies sur les OMD montre que le monde est sur le point de réaliser plusieurs objectifs.

- La cible qui consistait à réduire de moitié le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable est atteinte : plus de deux milliards de personnes ont eu accès à des sources améliorées d'eau potable, soit, au total, 89 % de la population mondiale.
- Le nombre d'enfants non scolarisés est passé de 106 millions, en 1999, à 69 millions en 2008, soit une hausse du taux de scolarisation de 81 à 89 %. Des pays parmi les plus pauvres tels que le Burundi, le Rwanda, le Togo ou la Tanzanie ont atteint l'objectif de l'éducation primaire pour tous ou sont sur le point de l'atteindre.

Le rapport note « que le monde est en voie d'atteindre la cible de réduction de la pauvreté, en dépit de revers dus aux récentes crises économique, alimentaire et énergétique » et met en avant quelques résultats significatifs pour chaque OMD, notamment :

- le taux mondial de pauvreté passe sous la barre des 15 %, soit nettement en dessous de la cible des 23 % ;
- aujourd'hui près de 12 000 enfants de moins qu'en 1990 meurent chaque jour ;
- les décès liés au paludisme ont reculé de 20 % ;
- les nouvelles infections au sida ont chuté de 21 % depuis 1997.

### ... mais insuffisants au vu des défis restant à relever...

➔ Plusieurs objectifs, tels que la lutte contre la faim et la réduction de la mortalité infantile et maternelle, sont toutefois loin d'être atteints. Ils constituent un défi pour l'avenir et sont au cœur des préoccupations actuelles : à l'heure où la volatilité des prix des matières premières est au centre des agendas globaux, près d'un quart des enfants du monde souffrent d'insuffisance pondérale.

La cible des OMD relative à l'assainissement est encore loin d'être atteinte et ne le sera vraisemblablement pas en 2015. 2,5 milliards de personnes manquent aujourd'hui encore de services d'assainissement améliorés.

Enfin, l'atteinte des objectifs ne signifie pas la résorption des problèmes. Ainsi, plus de 783 millions de personnes n'ont toujours pas accès à de l'eau potable, ou d'importants efforts doivent encore être déployés pour garantir que les sources d'eau améliorées sont et demeurent salubres.

### ... et des inégalités qui perdurent

➔ Une priorité doit être accordée aux pays les plus en retard, à savoir les pays d'Afrique subsaharienne et les pays les moins avancés. La situation de l'Afrique subsaharienne reste, par exemple, très préoccupante en termes de lutte contre la mortalité maternelle et infantile, de lutte contre la pauvreté, ou contre la malnutrition.

Des disparités perdurent sous différentes formes : inégalité de genre (faible autonomisation des femmes, peu d'opportunités d'emploi pour les femmes) et inégalités entre zones urbaines et rurales (les progrès en matière d'assainissement ne touchent pas les pauvres des zones rurales, etc.).

## Tableau de suivi 2012 des Objectifs du millénaire pour le développement

Objectifs et cibles	Afrique		Asie				Océanie	Amérique latine et Caraïbes	Caucase et Asie centrale
	du Nord	subsaharienne	de l'Est	du Sud-Est	du Sud	de l'Ouest			

### OBJECTIF 1 | Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Réduire de moitié l'extrême pauvreté	pauvreté faible	pauvreté très forte	pauvreté modérée	pauvreté forte	pauvreté très forte	pauvreté faible	pauvreté très forte	pauvreté modérée	pauvreté faible
Emploi productif et décent	très large pénurie de travail décent	très large pénurie de travail décent	large pénurie de travail décent	large pénurie de travail décent	très large pénurie de travail décent	large pénurie de travail décent	très large pénurie de travail décent	pénurie modérée de travail décent	pénurie modérée de travail décent
Réduire la faim de moitié	faim faible	faim très forte	faim modérée	faim modérée	faim forte	faim modérée	faim modérée	faim modérée	faim modérée

### OBJECTIF 2 | Assurer l'éducation primaire pour tous

Scolarité primaire universelle	scolarisation élevée	scolarisation modérée	scolarisation élevée	scolarisation élevée	scolarisation élevée	scolarisation élevée	—	scolarisation élevée	scolarisation élevée
--------------------------------	----------------------	-----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	---	----------------------	----------------------

### OBJECTIF 3 | Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Scolarisation égale des filles à l'école primaire	proche de la parité	proche de la parité	parité	parité	parité	proche de la parité	proche de la parité	parité	parité
Part des femmes dans la main-d'œuvre rémunérée	part faible	part moyenne	part importante	part moyenne	part faible	part faible	part moyenne	part importante	part importante
Représentation féminine dans les parlements nationaux	représentation faible	représentation modérée	représentation modérée	représentation faible	représentation faible	représentation faible	représentation très faible	représentation modérée	représentation faible

### OBJECTIF 4 | Réduire la mortalité des enfants

Réduire de deux tiers la mortalité des moins de 5 ans	mortalité faible	mortalité élevée	mortalité faible	mortalité faible	mortalité modérée	mortalité faible	mortalité modérée	mortalité faible	mortalité modérée
---	------------------	------------------	------------------	------------------	-------------------	------------------	-------------------	------------------	-------------------

### OBJECTIF 5 | Améliorer la santé maternelle

Réduire de trois quarts la mortalité maternelle	mortalité faible	mortalité très élevée	mortalité faible	mortalité modérée	mortalité élevée	mortalité faible	mortalité élevée	mortalité faible	mortalité faible
Accès à la médecine procréative	accès modéré	accès faible	accès élevé	accès modéré	accès modéré	accès modéré	accès faible	accès élevé	accès modéré

### OBJECTIF 6 | Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Stopper le VIH/sida et inverser la tendance actuelle	incidence faible	incidence élevée	incidence faible	incidence faible	incidence faible	incidence faible	incidence faible	incidence faible	incidence faible
Stopper la tuberculose et inverser la tendance actuelle	mortalité faible	mortalité élevée	mortalité faible	mortalité modérée	mortalité modérée	mortalité faible	mortalité élevée	mortalité faible	mortalité modérée

### OBJECTIF 7 | Assurer un environnement durable

Réduire de moitié la population sans eau potable améliorée	couverture élevée	couverture faible	couverture élevée	couverture modérée	couverture élevée	couverture modérée	couverture faible	couverture élevée	couverture modérée
Réduire de moitié la population sans assainissement	couverture élevée	couverture très faible	couverture faible	couverture faible	couverture très faible	couverture modérée	couverture faible	couverture modérée	couverture élevée
Améliorer la vie des habitants de taudis	proportion modérée d'habitants de taudis	proportion très élevée d'habitants de taudis	proportion modérée d'habitants de taudis	proportion élevée d'habitants de taudis	proportion élevée d'habitants de taudis	proportion modérée d'habitants de taudis	proportion modérée d'habitants de taudis	proportion modérée d'habitants de taudis	—

### OBJECTIF 8 | Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Utilisateurs d'Internet	utilisation élevée	utilisation modérée	utilisation élevée	utilisation modérée	utilisation faible	utilisation élevée	utilisation faible	utilisation élevée	utilisation élevée
-------------------------	--------------------	---------------------	--------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

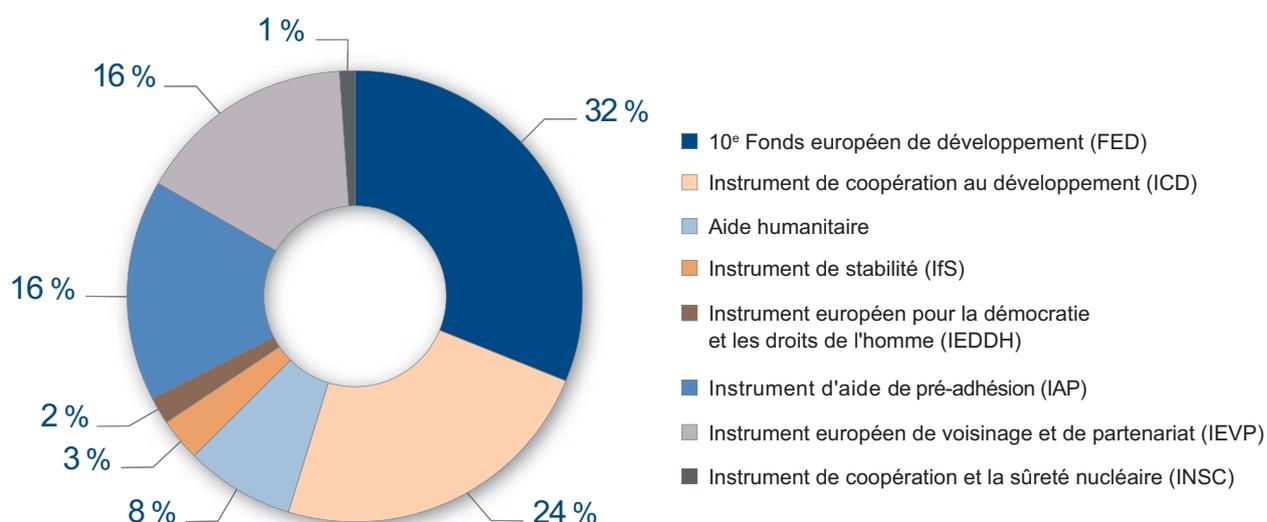
Ce tableau donne des informations à deux niveaux. L'explication dans chaque case indique le taux de réalisation de chaque cible. Les couleurs montrent la tendance vers la réalisation de la cible, selon la légende ci-dessous :

- A déjà atteint la cible ou devrait l'atteindre d'ici à 2015.
- Progrès insuffisants pour atteindre la cible si les tendances actuelles perdurent.
- Ni progrès ni détérioration.
- Données manquantes ou insuffisantes.

Source : Rapport des Nations unies 2012 sur les OMD.

## Annexe VII - Aide multilatérale transitant par l'Union européenne

### Répartition de la dépense d'action extérieure de l'UE par instrument de coopération



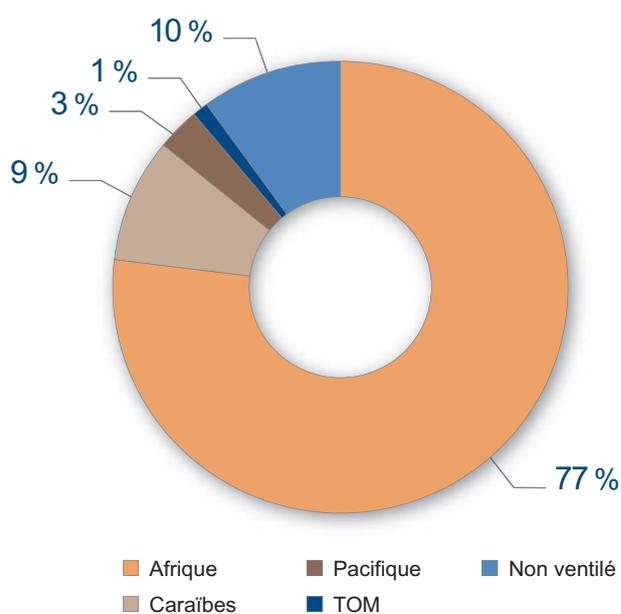
Source : Commission européenne

### Instruments actuels de l'aide européenne

#### Le Fonds européen de développement

➔ Le Fonds européen de développement (FED, 22,7 milliards d'euros pour la période 2007-2013) constitue la première source d'APD européenne (environ un tiers). Il bénéficie aux 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique<sup>31</sup> (sauf l'Afrique du Sud) ainsi qu'à 20 pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Il fait l'objet d'un financement spécifique assuré par des contributions des États membres, hors budget de l'UE. Le FED se compose de subventions gérées par la Commission et de prêts concessionnels gérés par la Banque européenne d'investissement (BEI).

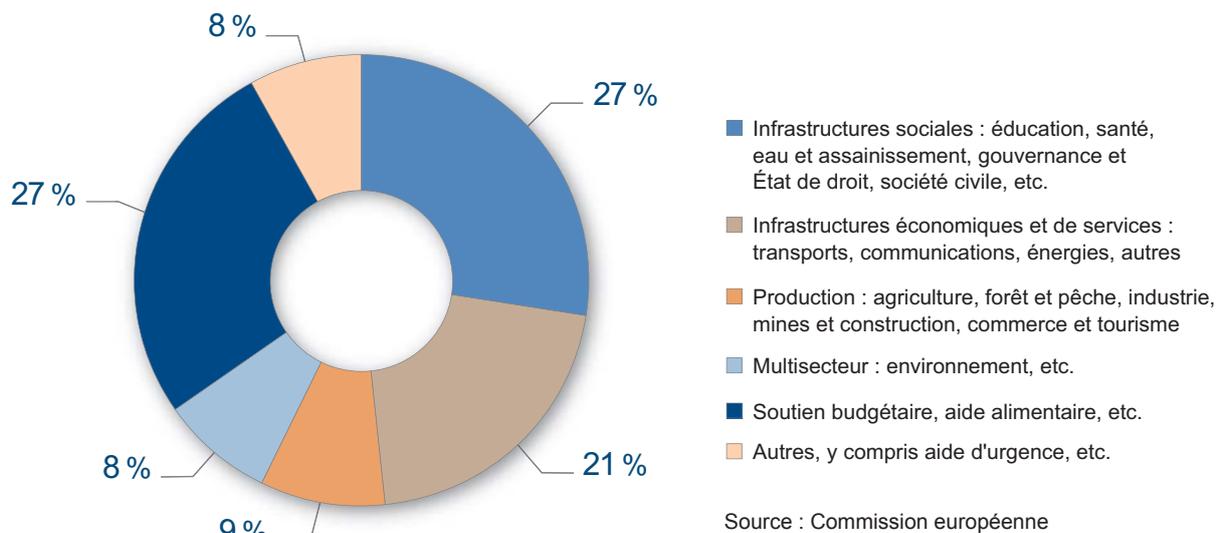
### Répartition géographique des décaissements FED - 2010



Source : Commission européenne

31- 47 pays d'Afrique subsaharienne, 17 pays des Caraïbes et 15 du Pacifique.

## Répartition sectorielle des décaissements FED - 2010



### L'Instrument de financement de la coopération au développement

➔ L'Instrument de financement de la coopération au développement (ICD, 16,9 milliards d'euros pour la période 2007-2013) couvre le financement de la coopération avec l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, l'Asie, l'Asie centrale et l'Afrique du Sud, mais également le financement des programmes thématiques qui peuvent bénéficier à tous les pays en développement : investissement dans les ressources humaines (secteurs sociaux), acteurs non étatiques (société civile) et autorités locales, environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris énergie, sécurité alimentaire, coopération dans le domaine des migrations et de l'asile, etc.

### L'Instrument européen de voisinage et de partenariat

➔ L'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP, 11,2 milliards d'euros pour la période 2007-2013), couvre les pays méditerranéens et d'Europe orientale<sup>32</sup>.

### L'Instrument de préadhésion

➔ L'Instrument de préadhésion (IAP, 11,5 milliards d'euros pour 2007-2013) offre une assistance aux pays engagés dans un processus d'adhésion à l'UE. Il couvre le renforcement

des capacités institutionnelles, la coopération transfrontalière, le développement économique et social ainsi que le développement rural.

### L'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme

➔ L'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH, 1,1 milliard d'euros pour 2007-2013) contribue au développement et au renforcement de la démocratie et du respect des droits de l'homme dans tous les pays tiers.

### L'Instrument de stabilité

➔ L'Instrument de stabilité (2,1 milliards d'euros pour 2007-2013) vise, d'une part, à contribuer à la stabilité dans les situations de crises ou dans les crises naissantes, préservant, établissant ou ré-établissant ainsi les conditions pour la coopération au développement; et, d'autre part, à développer les capacités de réponse aux menaces et la préparation aux situations de pré et de post-crisis.

Il est important de noter que les financements délivrés par la BEI sur ressources propres, ne sont pas comptabilisés en APD.

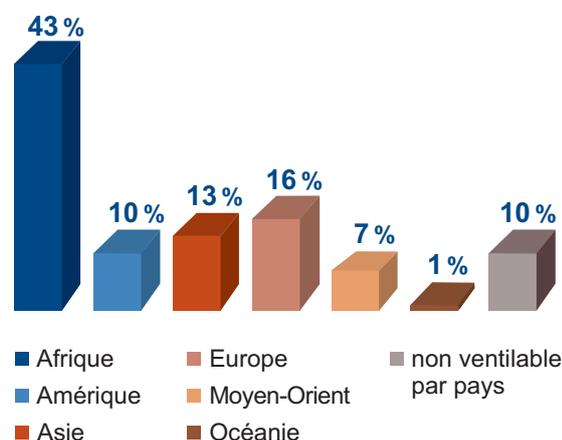
32- Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Moldavie, Territoires palestiniens, Syrie, Tunisie, Ukraine, Russie.

## Géographies d'intervention de l'aide européenne

➔ L'Afrique est la première région de coopération. Elle bénéficie de 43% de l'APD totale (4,2 milliards d'euros, dont 86% pour l'Afrique subsaharienne) et 77% du FED en 2010.

Les 17 pays pauvres prioritaires (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo) de la coopération française, pour leur part, ont bénéficié de 30% des décaissements du FED en 2010 soit 13% de l'aide au développement totale de l'UE.

### Répartition géographique de l'APD nette européenne 2010



Source : Commission européenne

## Vers une réforme des instruments financiers de l'UE

➔ Afin d'apporter une réponse plus rapide aux différentes crises et d'adapter plus facilement la stratégie de l'aide européenne à l'évolution du contexte des pays partenaires, l'agenda pour le changement a introduit une plus grande flexibilité dans la programmation des instruments financiers de l'UE et des mécanismes garantissant une meilleure réactivité des aides européennes. La Commission s'est inspirée du système *Vulnerability-flex*, créé suite aux crises économique et financière de 2008 et qui a permis des décaissements rapides en faveur des pays les plus touchés.

Une nouvelle approche pour l'Aide budgétaire (AB) européenne a été adoptée en mai 2012,

sur la base d'un bilan tiré de plus de 10 ans d'expérience en la matière et comme suite aux critiques croissantes dont la CE faisait l'objet ces dernières années. Ces aides se déclinent en trois types de contrats dits de « bonne gouvernance », pour le renforcement de la gouvernance et la capacité de l'État, la stabilité macroéconomique et la soutenabilité fiscale ; de « réforme sectorielle » pour l'amélioration de l'accès aux services pour les populations ; de « construction de l'État » pour les États fragiles. Des conditions liées à la promotion des droits de l'homme et des valeurs démocratiques sont introduites. Si elles s'appliquent aux contrats de bonne gouvernance, elles ne devront néanmoins pas être prioritaires sur l'intérêt des populations pour les aides sectorielles, ni peser dans l'évaluation pour les États fragiles.

La palette d'outils est diversifiée pour mieux différencier les interventions. L'importance du mixage prêts-dons en particulier, que la France avait porté dès sa présidence de l'UE en 2008 est désormais pleinement reconnu par l'UE. La France défend des options ambitieuses pour l'amélioration de l'articulation des interventions de la BEI et l'action extérieure de l'Union. Certaines de ces options, comme la création d'une filiale de la BEI pour ses interventions hors UE et pays candidats, dotée d'une gouvernance propre, ont été recommandées par M. Camdessus lors de la revue à mi-parcours des mandats extérieurs de la BEI pour la période 2007-2013. Le nouveau mandat extérieur de la BEI entré en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2011 prévoit une plus grande intervention de la banque dans des secteurs clés pour le développement et une coordination renforcée avec les autres institutions financières.

La Commission européenne, suite au rapport Camdessus de février 2010 sur le mandat extérieur de la BEI, a mis en place un groupe d'experts qui s'est réuni pour la première fois le 8 novembre 2011 afin d'étudier le principe et les modalités de la mise en place d'une plateforme européenne de financements du développement. L'objectif de ce groupe d'experts placé auprès de la Commission européenne est de présenter un rapport au Conseil et au Parlement européens d'ici la fin de l'année 2012. Ce groupe d'experts rassemble la Commission européenne, les États membres, les agences de développement bilatérales et la BEI ; le Parlement européen et d'autres institutions financières sont invitées en fonction de l'ordre du jour du groupe.

## Annexe VIII - Contributions au système des Nations unies

### Ensemble des contributions versées par la France aux Nations unies

➔ Le budget ordinaire des Nations unies (environ 5 milliards de dollars en 2010-2011), établi tous les deux ans, est basé sur les contributions obligatoires fixées par l'Assemblée générale : la France y contribue à hauteur de 6,3%, derrière les États-Unis (22%), le Japon (16,6%), l'Allemagne (8,6%) et le Royaume-Uni (6,6%).

La France contribue également au système des Nations unies par des contributions volontaires, ainsi que par des crédits extrabudgétaires délégués à des agences des Nations unies (aide dite

« bi-multi »). Le tableau ci-dessous récapitule les principales organisations bénéficiaires de tous les types de contributions versées par la France.

### Focus sur les principales contributions volontaires

#### Le Programme des Nations unies pour le développement (16 millions d'euros au total, 15<sup>e</sup> rang des contributeurs)

➔ Le PNUD est au centre des activités de développement des Nations unies pour la réalisation des OMD et jouera un rôle central dans la conception de l'agenda post-2015. Son

### Contributions françaises comptabilisables en l'APD aux organisations des Nations unies en 2011

Montants totaux (contributions obligatoires + volontaires + aide bilatérale mise en œuvre par l'ONU)

	En millions d'euros	En % total
OMP (Opérations maintien de la paix)	25	10%
PAM (Programme alimentaire mondial)	25	10%
OMS (Organisation mondiale de la santé)	19	7%
HCR (Haut commissariat aux réfugiés)	18	7%
PNUD (Programme des Nations unies pour le développement)	18	7%
OAA (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO)	15	6%
UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance)	15	6%
SGNU (Secrétariat général des Nations unies)	15	6%
FIDA (Fonds international de développement agricole)	12	5%
OIT (Organisation internationale du travail)	11	4%
PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement)	9	4%
AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique)	8	3%
ONUDI (Organisation pour le développement industriel)	8	3%

Source : MAE

## Partenariat France – PNUD

Depuis 2004, un partenariat France-PNUD à hauteur de 200 000 euros par an permet de financer quelques projets conjoints (activités du pôle de Dakar pour la gouvernance financière depuis 2006, un projet de développement de capacités pour lutter contre la malnutrition et la crise alimentaire au Niger, un projet d'inclusion des jeunes dans les marchés de l'emploi et du logement dans le bassin méditerranéen en partenariat également avec la Turquie), l'organisation d'événements conjoints (lancement du RDH), et la mise à disposition de personnels (six experts techniques internationaux, six jeunes experts et six volontaires des Nations unies en cours), auxquels s'est ajouté, à compter de l'été 2012, un diplomate français.

rôle de réflexion se traduit notamment au travers des rapports annuels sur le développement humain (en 2012, *Vers une sécurité alimentaire durable en Afrique*). Il a également un rôle opérationnel. En 2010, il a mis en œuvre 602 millions de dollars d'APD dont 46 % bénéficiait directement à l'Afrique (et 18 % aux pays pauvres prioritaires de la stratégie française).

### Les dix premiers bénéficiaires du PNUD en 2010

	En millions de dollars US
Bangladesh	20
Éthiopie	17
Inde	17
République démocratique du Congo	16
Nigéria	15
Afghanistan	13
Burundi	13
Pakistan	13
Haïti	11
Birmanie	10

Le plan 2008-2011 du PNUD est centré sur quatre domaines: la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD ; la gouvernance démocratique ; la prévention des crises et le relèvement post-conflit ; l'environnement et le développement durable. Dans la réflexion générale pour l'amélioration du système des Nations unies, une évolution du rôle du PNUD est préconisée. La France est favorable au recentrage de ses activités autour de deux thèmes : la réflexion sur le développement et la gouvernance démocratique.

### Le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR, 14 millions d'euros, 17<sup>e</sup> rang des contributeurs)

➔ UNHCR a pour mandat de diriger et de coordonner l'action internationale pour protéger les réfugiés dans le monde. Il s'efforce ainsi d'assurer le respect du droit à demander l'asile et à trouver refuge dans un autre État. UNHCR se déploie dans plus de 110 pays, protégeant et aidant des millions de réfugiés, de rapatriés, de personnes déplacées internes et d'apatrides. La France affecte un tiers de sa contribution totale (soit presque 5 millions d'euros) pour des projets dans des pays d'intérêt commun (Libye, Sahel, Syrie notamment). Elle entretient des échanges de vue politiques et stratégiques sur des pays et des zones où la France a un rôle à jouer et elle est membre du groupe des grands donateurs du HCR (relations privilégiées, missions d'évaluation sur le terrain...).

### L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient – UNRWA (6 millions d'euros, 15<sup>e</sup> rang des contributeurs)

➔ L'UNRWA a été créée par l'Assemblée générale des Nations unies par la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 avec pour mandat d'apporter assistance et programmes de travail aux réfugiés palestiniens. L'agence a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> mai 1950 et depuis, son mandat a été constamment renouvelé et ce, jusqu'au 30 juin 2014.

La France occupe le 15<sup>e</sup> rang des contributeurs, finançant les opérations de l'agence mises en œuvre par des départements programmatiques (éducation, santé, microfinance, infrastructure et les services sociaux et d'assistance). Chaque année, la France affecte 0,5 million d'euros de

sa contribution à l'UNRWA vers des projets phares dans les domaines de la santé et de l'éducation. En 2010, l'UNRWA a mis en œuvre 545 millions de dollars d'APD.

En 2011, la France a contribué au budget de l'UNRWA à hauteur de 6,1 million d'euros (4,5 million d'euros au titre des contributions volontaires au budget général de l'UNRWA, 1,5 million d'euros au titre de l'aide alimentaire pour Gaza et la Cisjordanie, 422 000 euros versés pour des projets éducatifs au Liban, 1 million d'euros alloué par l'AFD pour la reconstruction du camp de Nahr el-Bared au Liban, et une contribution de 250 000 euros du CDR en fin d'année afin d'assurer des programmes d'aide alimentaire pour les populations gazaouies les plus vulnérables). En 2011, 500 000 euros de notre contribution ont été affectés au programme « écoles d'excellence » à Gaza pour le soutien à deux volets : matériel de soutien à l'apprentissage et appui à la mise en œuvre d'examens unifiés.

### **Le Fonds des Nations unies pour l'enfance - UNICEF (15 millions d'euros, 17<sup>e</sup> rang des contributeurs)**

→ En 2011, le total s'élevait à environ 15 millions d'euros, incluant la contribution volontaire de la France à l'UNICEF (1,4 million d'euros), auxquels se sont ajoutés : 4,25 millions d'euros pour l'aide alimentaire d'urgence durant la crise au Sahel ; 8,5 millions d'euros au titre de Muskoka ; 500 000 euros d'aide alimentaire en faveur du Tchad ; et près de 300 000 euros d'assistance technique française mise à disposition auprès de l'UNICEF.

### **L'OMS, le FNUAP, l'UNICEF, et ONU Femmes<sup>33</sup>**

→ Enfin, l'OMS, le FNUAP, l'UNICEF, et ONU Femmes jouent un rôle important pour la mise en œuvre des engagements de la France à Muskoka sur la santé maternelle et infantile. Ces organisations, réunies autour d'un plan commun d'interventions, capteront un montant annuel de 19 millions d'euros de l'aide bilatérale française.

### **Le Fonds international de développement agricole - FIDA (35 millions d'euros sur la période 2010-2012, 11<sup>e</sup> rang des contributeurs)**

→ Le FIDA est une institution financière internationale fondée en 1977, à l'initiative des États membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Il est rattaché au système des Nations unies et a pour objectif de lutter contre la pauvreté en milieu rural. Il cible son action sur les populations les plus pauvres et finance des projets pour leur assurer un revenu stable, appuyé sur le développement de la filière agricole. Le FIDA a mobilisé 13 milliards de dollars depuis sa création et 21 milliards de dollars de cofinancements, pour financer près de 900 programmes et projets. Entre 2010 et 2012, le FIDA a un programme de travail de 3 milliards de dollars, et doit mobiliser une somme au moins équivalente de cofinancements.

Dans le cadre de la huitième reconstitution de ce fonds, la France a maintenu son rang de 11<sup>e</sup> contributeur, tout en faisant augmenter sa part à 4,9 % contre 4,1 % auparavant, en s'engageant à verser 35 millions d'euros sur la période 2010-2012. La France a obtenu en contrepartie de sa contribution un renforcement de la part de l'Afrique dans le cadre de la modification du système d'allocation des ressources que le FIDA a mis en place.

Les négociations pour la neuvième reconstitution se sont achevées fin 2012. La France a réaffirmé son soutien à l'institution en prévoyant une contribution stable de 35 millions d'euros pour la période 2013-2015 et fera partie des dix premiers contributeurs. En étant la seule institution internationale de financement spécialisée dans la lutte contre la pauvreté rurale et dont les opérations ciblent spécifiquement les populations pauvres en zones rurales, régions souvent délaissées par les autres institutions, le FIDA assure en effet un mandat unique et permet notamment la réalisation de nombreux projets en Afrique subsaharienne (53 % de ses interventions en 2011 et 59 % en 2010). Le FIDA a en outre participé à la réunion ministérielle du G20 sur l'agriculture de juin 2011, contribuant à l'élaboration de recommandations pour atténuer la volatilité des prix des denrées alimentaires.

33- Organisation mondiale de la santé ; le Fonds des Nations unies pour la population.

## Annexe IX - Publications

Les publications listées ci-dessous ne prétendent pas à l'exhaustivité. Elles regroupent les principaux documents stratégiques publiés en 2010 et 2011.

### Stratégie française de coopération au développement

- Document cadre « Coopération au développement : une vision française », avril 2011

### Un monde qui change : bilan des progrès sur les quatre enjeux stratégiques de notre politique de développement

#### Contribuer à une croissance durable et partagée dans le monde

Infrastructures :

- *Stratégie eau et assainissement de l'AFD*, 2010

#### Lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités

Objectifs du millénaire pour le développement :

- *La France et les OMD*, septembre 2010

#### Agir pour les populations, préserver les Biens publics mondiaux

Sécurité alimentaire :

- *Nutrition dans les pays en développement*, avril 2011

- *Le partenariat mondial pour la sécurité alimentaire*, décembre 2010

- *Les pays en développement et la nutrition*, décembre 2010

Santé :

- *Coopération internationale et développement en santé, stratégie française 2011-2015*, 2011

Éducation :

- *L'action extérieure de la France pour l'éducation dans les pays en développement, 2010-2015*, février 2010

- *La stratégie française pour l'égalité femme-homme*, juillet 2010

Changement climatique :

- *L'action extérieure de la France contre le changement climatique*, novembre 2011

Biodiversité :

- *Protéger la biodiversité*, avril 2010

#### Promouvoir la stabilité et l'état de droit

Gouvernance :

- *La gouvernance démocratique et les droits de l'homme*, novembre 2010

### Une approche globale du développement : s'intégrer dans un monde en mouvement

#### De la diversité : encourager la production et l'échange des savoirs et des cultures

Action culturelle :

- *La France et la promotion de l'archéologie à l'étranger*, août 2011

- *Promouvoir le livre français*, mars 2010

- *Promouvoir la langue française dans le monde*, novembre 2009

- *La France et les enjeux globaux des technologies de l'information et de la communication*, août 2011

- *L'action audiovisuelle extérieure*, février 2010

Attractivité et mobilité :

- *La France et la formation professionnelle supérieure à l'international*, juillet 2011

- *L'accueil en France des étudiants étrangers*, juillet 2010

Intérêts économiques français :

- *L'action de la France en faveur de l'innovation*, décembre 2010

Expertise française :

- *La promotion de l'expertise française à l'international*, juillet 2011

#### Les partenariats avec la société civile au service du développement

- *Orientations françaises pour l'action internationale des collectivités territoriales*

## Mobiliser les leviers multilatéraux

### *Renforcer la dimension européenne de notre action*

- *Stratégie française pour la politique européenne de développement*, 2010

### *Aide multilatérale, hors coopération européenne*

- *Stratégie française pour la Banque mondiale*, 2010

## Améliorer la qualité de notre aide et mieux rendre compte

- *Le G8 et le développement*, publié par la France pour le Sommet de Muskoka, juin 2010

## Des ressources accessibles en ligne

Retrouvez l'ensemble de ces publications sur le site Internet du MAE :

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

- > Les ministres et le ministère
- > Publications
- > Enjeux planétaires/coopération internationale
- > Choisir la collection concernée

Certains documents, figurent également sur le site Internet de la direction générale du Trésor, au sein du MEFI :

[www.tresor.economie.gouv.fr](http://www.tresor.economie.gouv.fr)

Les publications et les vidéos de l'AFD (une centaine sur la période) sont accessibles sur son site, via un moteur de recherche permettant de s'orienter par secteur et par géographie : [www.afd.fr/home/publications](http://www.afd.fr/home/publications)

# LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AB</b>	Aide budgétaire
<b>ABG</b>	Aide budgétaire globale
<b>ADETEF</b>	Association pour le développement des échanges en technologies économiques et financières
<b>AE</b>	Autorisation d'engagement
<b>AEFE</b>	Agence pour l'enseignement français à l'étranger
<b>AFD</b>	Agence française de développement
<b>AFRITAC</b>	Centres d'assistance technique du FMI en Afrique
<b>AGF</b>	Groupe consultatif de haut niveau sur le financement du changement climatique ( <i>UN Secretary General's high-level Advisory Group on Climate Change Financing</i> )
<b>AID</b>	Association internationale de développement
<b>AIEA</b>	Agence internationale de l'énergie atomique
<b>AMC</b>	<i>Advanced market commitments</i> (Garantie de marché)
<b>APD</b>	Aide publique au développement
<b>APE</b>	Accord de partenariat économique
<b>ARIZ</b>	Fonds de garantie de l'AFD dans le secteur de la microfinance
<b>AT</b>	Assistant technique
<b>AUF</b>	Agence universitaire de la Francophonie
<b>BAfD</b>	Banque africaine de développement
<b>BAfD</b>	Banque asiatique de développement
<b>BEI</b>	Banque européenne d'investissement
<b>BERD</b>	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
<b>BID</b>	Banque interaméricaine de développement
<b>BMD</b>	Banques multilatérales de développement
<b>BPM</b>	Biens publics mondiaux
<b>BRIC</b>	Brésil Russie Inde Chine
<b>CAD</b>	Comité d'aide au développement de l'OCDE
<b>C2D</b>	Contrat de désendettement et de développement
<b>CE</b>	Commission européenne
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
<b>CDR</b>	Conseil de développement et de reconstruction
<b>CEMAC</b>	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
<b>CGLU</b>	Cités et gouvernements locaux unis
<b>CIAT</b>	Comité interministériel pour l'aménagement du territoire
<b>CICID</b>	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

<b>CIF</b> .....	Fonds d'investissement climatique
<b>CIR</b> .....	Cadre intégré renforcé
<b>CIRAD</b> .....	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
<b>COM</b> .....	Contrat d'objectifs et de moyens
<b>CONFEMEN</b> .....	Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage
<b>COS</b> .....	Conseil d'orientation stratégique de l'AFD
<b>CP</b> .....	Crédit de paiement
<b>CPI</b> .....	Cour pénale internationale
<b>CSA</b> .....	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
<b>CTFD</b> .....	Comité technique foncier et développement de la coopération française
<b>DCCD</b> .....	Document cadre de coopération au développement
<b>DGDEV</b> .....	Direction générale du développement de la CE
<b>ÉPIC</b> .....	Établissement public industriel et commercial
<b>EPT</b> .....	Éducation pour tous
<b>EU-ETS</b> .....	Système européen d'échange de quotas d'émissions de carbone
<b>FAA</b> .....	Fonds d'investissement pour l'agriculture en Afrique
<b>FAD</b> .....	Fonds africain de développement
<b>FAsD</b> .....	Fonds asiatique de développement
<b>FAE</b> .....	Facilité africaine de l'eau
<b>FAO (OAA)</b> .....	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FCI</b> .....	France coopération internationale
<b>FEC</b> .....	Facilité élargie de crédit du FMI
<b>FED</b> .....	Fonds européen de développement
<b>FEI</b> .....	Fonds européen d'investissement
<b>FEM</b> .....	Fonds pour l'environnement mondial
<b>FFEM</b> .....	Fonds français pour l'environnement mondial
<b>FIAS</b> .....	<i>Facility for Investment Climate Advisory Services</i> (Service de conseil sur l'investissement climatique)
<b>FIDA</b> .....	Fonds international de développement agricole
<b>FIDH</b> .....	Fédération internationale des ligues de droits de l'homme
<b>FISEA</b> .....	Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique
<b>FIV</b> .....	Facilité d'investissement du voisinage
<b>FMI</b> .....	Fonds monétaire international
<b>FMLSTP</b> .....	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
<b>FNUAP</b> .....	Fonds des Nations unies pour la population
<b>F'SATI</b> .....	Institut franco-africain d'électronique
<b>FSP</b> .....	Fonds de solidarité prioritaire
<b>FTP – CTF</b> .....	Fonds pour les technologies propres (Clean Technologies Fund)
<b>GAFI</b> .....	Groupe d'action financière
<b>GAVI</b> .....	Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation
<b>GIP</b> .....	Groupement d'intérêt public
<b>GISA</b> .....	Groupe interministériel français sur la sécurité alimentaire
<b>GRET</b> .....	Groupe de recherche et d'échanges technologiques
<b>HCR</b> .....	Haut-commissariat aux réfugiés des Nations unies
<b>IADM</b> .....	Initiative d'allègement de la dette multilatérale

<b>IAEAR (RWSSI)</b>	Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural en Afrique
<b>IAP</b>	Instrument d'aide de préadhésion
<b>IATI</b>	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
<b>ICD</b>	Instrument de financement de la coopération au développement
<b>IDE</b>	Investissement direct étranger
<b>2IE</b>	Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement
<b>IEDDH</b>	Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme
<b>IEVP</b>	Instrument européen de voisinage et de partenariat
<b>IFFIm</b>	Facilité internationale pour la vaccination
<b>IFRE</b>	Institut de recherche français à l'étranger
<b>IPBES</b>	Plateforme intergouvernementale sciences-politiques sur la biodiversité et les services éco-systémiques
<b>IRD</b>	Institut de recherche pour le développement
<b>ITIE</b>	Initiative pour la transparence des industries extractives
<b>JICA</b>	Agence japonaise de coopération internationale
<b>KfW</b>	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i> (Établissement de crédit pour la reconstruction)
<b>MADERA</b>	Mission d'aide au développement des économies rurales
<b>MAE</b>	Ministère des Affaires étrangères
<b>MEFI</b>	Ministère de l'Économie et des Finances
<b>METAC</b>	Centres d'assistance technique du FMI au Moyen-Orient
<b>MOPAN</b>	Réseau d'évaluation des performances des organisations multilatérales
<b>MRI</b>	Initiative pour la reconnaissance mutuelle des procédures
<b>OACI</b>	Organisation internationale de l'aviation civile
<b>OCDE</b>	Organisation pour la coopération et le développement économique
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>OHADA</b>	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>OMD</b>	Objectifs du millénaire pour le développement
<b>OMI</b>	Organisation maritime internationale
<b>OMP</b>	Opérations de maintien de la paix
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>ONUDC</b>	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
<b>ONUDI</b>	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
<b>OPEP</b>	Organisation des pays exportateurs de pétrole
<b>PAM</b>	Programme alimentaire mondial
<b>PCPA</b>	Programmes concertés pluri-acteurs
<b>PED</b>	Pays en développement
<b>PNUE</b>	Programme des Nations unies pour l'environnement
<b>PPP</b>	Pays pauvres prioritaires
<b>PPTE</b>	Pays pauvres très endettés
<b>PRCC</b>	Programme de renforcement des capacités commerciales
<b>PTOM</b>	Pays et territoires d'outre-mer
<b>PWA</b>	Autorité palestinienne de l'eau

<b>REDD+</b> .....	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
<b>RCA</b> .....	République centrafricaine
<b>RNB</b> .....	Revenu national brut
<b>SFI</b> .....	Société financière internationale
<b>SGNU</b> .....	Secrétariat général des Nations unies
<b>SPG</b> .....	Système de préférences généralisées
<b>SNB</b> .....	Stratégie nationale pour la biodiversité
<b>StAR</b> .....	<i>Stolen Assets Recovery</i> (Recouvrement des avoirs volés)
<b>TIC</b> .....	Technologies de l'information et de la communication
<b>TSKB</b> .....	Banque de développement industriel de Turquie
<b>TTF</b> .....	Taxe sur les transactions financières
<b>UE</b> .....	Union européenne
<b>UEMOA</b> .....	Union économique et monétaire ouest-africaine
<b>UNESCO</b> .....	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>UNICEF</b> .....	Fonds des Nations unies pour l'enfance
<b>UNITAID</b> .....	Facilité internationale d'achat de médicaments
<b>UNRWA</b> .....	Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
<b>UPM</b> .....	Union pour la Méditerranée

# LISTE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX

Principaux chiffres APD en Afrique subsaharienne .....	p. 41
Répartition par instruments (APD bilatérale brute) en Afrique subsaharienne .....	p. 41
Principaux bailleurs de fonds (APD bilatérale brute) en Afrique subsaharienne .....	p. 41
Part de l'effort financier de l'État (subventions, Coût État des prêts, C2D, ABG) consacré par l'AFD à l'ensemble de l'Afrique subsaharienne .....	p. 42
Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française en Afrique subsaharienne (2010) .....	p. 43
Objectif du DCCD pour les pays pauvres prioritaires .....	p. 44
Principaux chiffres APD pour les pays pauvres prioritaires .....	p. 44
Répartition par instruments (APD bilatérale brute) pour les pays pauvres prioritaires .....	p. 44
Principaux bailleurs de fonds (APD bilatérale brute) pour les pays pauvres prioritaires .....	p. 44
Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays pauvres prioritaires en 2010 .....	p. 45
Montant des subventions aux pays pauvres prioritaires entre 2008 et 2011 .....	p. 45
Part des dons (subventions et ABG) consacrés par l'AFD aux pays pauvres prioritaires .....	p. 46
Principaux chiffres APD pour la Méditerranée .....	p. 47
Répartition par instruments (APD bilatérale brute) pour la Méditerranée .....	p. 47
Principaux bailleurs de fonds (APD bilatérale brute) pour la Méditerranée .....	p. 47
Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays de la Méditerranée en 2010 .....	p. 48
Part de l'effort financier de l'État consacrée par l'AFD aux pays méditerranéens .....	p. 49
Principaux chiffres APD pour les pays émergents .....	p. 50
Répartition par instruments (APD bilatérale brute) pour les pays émergents .....	p. 50
Principaux bailleurs de fonds (APD bilatérale brute) pour les pays émergents .....	p. 50
Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays émergents en 2010 .....	p. 51

<b>Part de l'effort financier de l'État consacrée par l'AFD aux financements concessionnels dans les pays émergents</b> .....	<b>p. 52</b>
<b>Objectif du DCCD pour les pays en crise ou en sortie de crise</b> .....	<b>p. 53</b>
<b>Principaux chiffres APD pour les pays en crise ou en sortie de crise</b> .....	<b>p. 53</b>
<b>Répartition par instruments (APD bilatérale brute) pour les pays en crise ou en sortie de crise</b> .....	<b>p. 53</b>
<b>Principaux bailleurs de fonds (APD bilatérale brute) pour les pays en crise ou en sortie de crise</b> .....	<b>p. 53</b>
<b>Répartition sectorielle de l'aide bilatérale brute française dans les pays en crise en 2010</b> .....	<b>p. 54</b>
<b>Part des dons (subventions et ABG) consacrée par l'AFD aux pays en crise ou en sortie de crise</b> .....	<b>p. 54</b>
<b>Évolution de l'APD totale et multilatérale française</b> .....	<b>p. 55</b>
<b>Part, dans les décaissements de la CE en 2010, des partenariats différenciés français</b> .....	<b>p. 58</b>
<b>Aide hors UE imputée en 2010</b> .....	<b>p. 62</b>
<b>Répartition géographique de l'aide du FMLSTP en 2010</b> .....	<b>p. 62</b>
<b>Les 10 premiers bénéficiaires du FMLSTP en 2010</b> .....	<b>p. 63</b>
<b>Détails des contributions françaises à l'ONU en 2011</b> .....	<b>p. 65</b>
<b>Répartition de l'APD française par canal d'acheminement</b> .....	<b>p. 70</b>
<b>Évolutions des crédits budgétaires pour les aides-projets</b> .....	<b>p. 70</b>
<b>Répartition par instrument en 2010</b> .....	<b>p. 78</b>
<b>Répartition géographique de l'aide programmable-pays en 2010</b> .....	<b>p. 79</b>
<b>APD nette hors dette en 2010</b> .....	<b>p. 80</b>
<b>Répartition par catégorie de revenus de l'APD bilatérale nette</b> .....	<b>p. 80</b>
<b>Répartition par secteurs du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID)</b> .....	<b>p. 81</b>
<b>Répartition de l'APD bilatérale brute par opérateur en 2010</b> .....	<b>p. 82</b>
<b>Indicateurs de moyens et de conformité de l'aide bilatérale française</b> .....	<b>p. 83</b>
<b>Indicateurs de résultats par secteurs de l'aide bilatérale française</b> .....	<b>p. 85</b>
<b>Tableau de suivi 2012 des Objectifs du millénaire pour le développement</b> .....	<b>p. 93</b>
<b>Répartition de la dépense d'action extérieure de l'UE par instrument de coopération</b> .....	<b>p. 94</b>
<b>Répartition géographique des décaissements FED en 2010</b> .....	<b>p. 94</b>
<b>Répartition sectorielle des décaissements FED en 2010</b> .....	<b>p. 95</b>
<b>Répartition géographique de l'APD nette européenne 2010</b> .....	<b>p. 96</b>
<b>Contributions françaises comptabilisables en l'APD aux organisations des Nations unies en 2011</b> .....	<b>p. 97</b>
<b>Les 10 premiers bénéficiaires du PNUD en 2010</b> .....	<b>p. 98</b>





Ce premier rapport bisannuel au Parlement a pour objectif de rendre compte de la mise en œuvre du document cadre de coopération au développement (DCCD) en 2010 et 2011. Il présente au Parlement l'avancement, les résultats et les défis de la politique de coopération, conformément à l'engagement pris dans le DCCD d'accroître l'information sur l'aide au développement.

L'aide française s'efforce de répondre à quatre enjeux majeurs : la lutte contre la pauvreté, en soutenant les pays les moins avancés ; une croissance économique durable et partagée, avec un soutien accru au secteur privé ; la promotion des biens publics mondiaux, avec des fonds croissants dédiés au développement durable ; l'appui à la stabilité et à l'État de droit, dont les renouveaux démocratiques en Afrique ont illustré l'importance.

Ces deux dernières années ont été marquées par la double présidence française du G8 et du G20, que la France a pleinement mobilisé dans le domaine du développement, en particulier en matière de lutte contre la volatilité des prix agricoles et de développement des infrastructures. L'enceinte du G20 a notamment permis d'engager un dialogue constructif avec les pays émergents sur les questions de développement.

L'actualité internationale a mis en avant la pertinence des priorités géographiques de la France. Au près des pays en crise : la France a été particulièrement active durant la reconstruction d'Haïti. Dans les pays méditerranéens : elle a apporté un soutien de grande ampleur aux printemps arabes dans le cadre du Partenariat de Deauville. En Afrique subsaharienne : où les défis justifient l'allocation de la moitié de nos financements les plus concessionnels.

